U d'/ of Ottawa
39003002825429

ANNEXE DE LA BIBLIOTHÈQUE
BIBLIOTHECA
uOttawa
Ottaviensis
LIBRARY ANNEX

Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Toronto

http://www.archive.org/details/extraitsdelacor00sain

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

D'UNE

FAMILLE NOBLE DE PROVINCE

Pendant le XVIIIe siècle

EXTRAIT DE LA CORRESPONDANCE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

Années 1914-1916

Tiré à 150 exemplaires

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

D'UNE

FAMILLE NOBLE DE PROVINCE

Pendant le XVIIIe Siècle

PAR LE

Comte de SAINT-POL

PARIS

LIBRAIRIE ANCIENNE ÉDOUARD CHAMPION, ÉDITEUR

5, QUAI MALAQUAIS, 5

1916

ANNEXE DE LA BIBLIOTHÈQUE
Universitas
BIBLIOTHECA
uOttawa
Ottaviensis

CS
599
.J58
1916

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

D'UNE

FAMILLE NOBLE DE PROVINCE

Pendant le XVIIIe siècle

AVANT-PROPOS

En 1696, le seigneur du château de Jovyac, situé en Vivarais, province du Languedoc, était Jacques III d'Hilaire de Jovyac, colonel d'infanterie au régiment de son nom, puis inspecteur des milices et commandant pour le Roy en Vivarais. En 1687, le 5 février, il avait épousé Françoise Lagniel, dont il avait eu un fils et quatre filles. Il mourut en 1723.

Jacques IV d'Hilaire, marquis de Jovyac, commandant pour le Roy en Vivarais, joignit en 1757 le nom de Toulon au sien, par suite du testament d'un de ses oncles qui paraît avoir été le dernier de cette famille. M. de Jovyac avait épousé à St-Gervais, le 15 janvier 1725, Jeanne-Françoise, fille du marquis de Moreton de Chabrillant, lieutenant de Roy en Dauphiné, et d'Antoinette de Groslée de Viriville. De cette union vinrent quatre fils et quatre filles.

Jean-Antoine d'Hilaire de Jovyac de Toulon, comte de Jovyac, fut colonel aux Grenadiers de France, maréchal de camp et chevalier de Saint-Louis. En 1769, le 14 mars, il avait épousé à Pont-à-Mousson Pierrette-Marguerite, fille de Philippe-Bernard-Charles-Théodore, comte de Raugrave, lieutenant général des armées du Roy, et de Barbe-Gabrielle de Gouberveau ; d'où un fils et une fille.

Les trois de Jovyac dont nous venons de donner une courte biographie eurent, par suite des charges qu'ils occupèrent et des relations qu'ils avaient, une très volumineuse

correspondance avec de nombreux personnages marquants, correspondance qui a été en grande partie conservée.

Madame la Vicomtesse de la Guéronnière, née de Jovyac, dernière descendante de cette illustre maison, ayant bien voulu nous donner un certain nombre des lettres et pièces reçues par ses ancêtres, nous avons estimé qu'il serait intéressant de réunir à ces documents ceux qui se trouvent dans les archives du château de Francières, et de rédiger ainsi sur les évènements de toute nature survenus pendant le XVIIIe siècle, (du moins pour les années où nous sommes documentés), une sorte de journal fait avec des extraits de ces pièces, en négligeant ce qui, selon nous, quoique curieux, aurait un caractère trop local ou particulier.

Francières (Somme), le 1er mars 1913.

Comte DE SAINT-POL.

Année 1696.

Sommaire : Lettre de M. de Lamoignon, intendant de Languedoc.

Lettre de Monsieur de Lamoignon (1)
à M. de Jovyac, colonnel d'infanterie, à Chambéry.

A la Verune, le 25 may 1696.

M. de Broglie (2) ne veut point, Monsieur, que M. vostre frère vienne icy ; il ayme mieux qu'il reste au Regiment. Je vous renvoyeray incessamment vostre lieutenant avec les soldats qu'il aura pu ramasser. Je suis toujours etc. etc.

DELAMOIGNON.

(1) Nicolas de Lamoignon, seigneur de Bâville (a), intendant de Languedoc (1685), garda cette fonction pendant trente-trois ans et se signala par de grandes rigueurs contre les calvinistes. (Vingt lettres, Archives de Francières et de Jovyac.) — Nous désignerons dorénavant, dans nos références, les archives des châteaux de Francières et de Jovyac, par les initiales A. d. F et d. J.)

(2) Victor-Maurice, comte de Broglie, maréchal de France (1724). (Trois lettres A. d. F et d. J.)

(a) Ou Basville.

Année 1701.

Sommaire : Note sur les préparatifs faits pour la guerre en Flandre et renseignements sur les réunions des protestants en Vivarais.

Lettre du Comte de Marques, à M. de Jovyac, colonnel à Montélimart.

Versailles, le 21 mars 1701.

Au retour de la campagne, j'ai trouvé une lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'escrire. Vous demandez des nouvelles de ce pays cy ; je ne puis vous dire rien de positive pour la guerre. Les Hollandois sont en négotiations avec le Roy. Les Anglois suiveront le sort des Hollandois ; pour les Allemans ils demandent à faire la guerre de toute manière, et ainsi je ne puis pas dire rien d'assuré. M. le duc de Bourgogne (1) doit commander en Flandre, mais son équipage ne se fait pas encore. M. de Catinat (2) part demain pour l'Italie...

Je vous diray que Monseigneur (3) est tombé samedy à onze heures de nuit en apoplexis et est demeuré environ une heure mort. On luy a donné cinq fois l'émétique, et seigné trois fois et cela l'a tiré d'affaire, cela a donné une grande frayeur au Roy ; quand on luy [a] porté la nouvelle il s'est évanouy. Cela a donné une grande consternation à toute la cour, d'autant que le prince est aymé et estimé de toute la cour. Voylà toutes les nouvelles que je puis vous donner...

Le Comte de Marques.

Lettre de Mgr l'évêque de Viviers (4), au même.

Balaruc, le 12 may 1701.

....Il eut esté bien important pour le service du Roy et le bien de la religion que nous eussions pu nous voir dans les con-

(1) Louis duc de Bourgogne, petit-fils de Louis XIV, mort en 1712.

(2) Nicolas de Catinat, maréchal de France (1693), mort en 1712 au château de Saint-Gratien.

(3) Louis, dit Monseigneur ou le Grand Dauphin, fils de Louis XIV, mort en 1711.

(4) Antoine de la Garde de Chambonas, évêque de Viviers, 1690-1713 ; quatre lettres A. d. F. et d. J.

jonctures de ce qui se passoit à la Bastide de Virou. Je seray, s'il plait à Dieu, au Bourg le 19. Je n'ay pu voir qu'un moment à Montpellier Mrs de Broglie et de Basville. Ce dernier m'escrivit avant mon départ qu'il vous envoyoit l'ordre pour mener à la Bastide de Virou et aux parroisses des environs un détachement de 50 hommes qui y seroient logés en pure perte. Cela sous entendoit aussy les parroisses de Vagnas, La Gorce et Salavas. Elles sont toutes dans les menaces. Vous ne me parlés pourtant que de la Bastide de Virou où il y a plusieurs anciens convertis, peu de riches nouveaux convertis, et où je ne croy pas que ceux qui y sont pussent supporter ce logement, Je vous diray de plus, de vous à moy, s'il vous plaît, que M. de La Gorce (1) et ses habitants de Salavas ne sont pas dignes d'exemption ny de prédilection en pareil cas. Le manège de M. de La Gorce est visible et pure illusion au service. Il fut averti que la nuit du 23 avril il devoit se faire une assemblée dans le bois de Pieredon ; il la laissa faire, se contenta de faire sur le minuit une reveüe des habitants qui manquoient dans Salavas et estoient allé à cette assemblée. Ils en revinrent deux heures devant le jour. Il apella chez luy le 25 le pr Gache son juge, en fit faire une information, empescha que les deux plus coupables de cette assemblée n'y fussent compris, et envoya cette information à M. de Basville. Vous m'avoüerés que c'est de sa part servir le Roy à la fourche. Pourquoy exempter les deux plus dangereux ? S'ils l'avoient averti à l'avance, le service requéroit qu'il empescha cette assemblée. Ils ne méritoient pas d'être favorisés s'ils n'avoient averti. M. de La Gorce est officier ; sa mère est huguenote dans son château ; ses habitants furent surement à cette assemblée. Il n'a nulle preuve des autres, soit de la Bastide ou d'ailleurs. C'est pourtant cette information qui est cause du logement en pure perte. Ce bois de Pieredon, quoique dans la terre de la Bastide, est encore plus avant dans celle de Salavas. J'en diray mon avis à Montpelier au retour de Balaruc....

L'Evesque de Viviers.

(1) Henri de Merle, baron de La Gorce, fut tué au service du Roi par les Camisards en 1703 (voir plus loin).

Année 1702.

Sommaire : Relation des préparatifs faits pour la guerre et note concernant la révolte des Camisards.

Lettre de M. de Lamoignon à M. de Jovyac.

A Montpellier, le 7 mars 1702.

Je ferai conduire, Monsieur, au St-Esprit le nommé Caucadou qui est condamné à mort. J'ay chargé M. Dumolard du surplue de la conduite dans le Vivarait. Je vous prie de donner pour cet effet l'escorte qu'il vous demandera pour le mener seurement ; je suis etc. etc.

DELAMOIGNON.

Lettre de l'évêque de Viviers au même.

A Paris, le 13 mars 1702.

.....M. le Marquis de Rosen (1) est icy. Il a même pris la peine de venir chès moy sans me trouver. Je le vis avant hier chès luy où il m'arresta une bonne heure pour causer de ses propres affaires.... ; il est à Versailles et me verra surement après-demain que le Roy ira à Marly..... Le Roy a nommé tous les officiers généraux des trois armées d'Italie, Flandre, et Allemagne. Mgr le duc de Bourgogne servira de général^me en Flandre et M. le Maréchal de Catinat de général en Allemagne ; M. le duc du Meyne (2) et M. de Rosen servant sous Mgr le duc de Bourgogne..... Ne cherchés point de raison sur la nomination du maréchal de Catinat ; nous n'en avions pas d'autre qui pût, dit-on, y suppléer, quoyque M. le Maréchal de Choisel (3) eût bien désiré servir. Bien des gens croyent la paix au milieu de tous ces apparels de guerre. Le

(1) Conrad, marquis de Rosen, maréchal de France (1703) mort en 1715.

(2) Louis-Auguste de Bourbon, duc du Maine, légitimé en 1673, mort en 1736.

(3) Claude de Choiseul, marquis de Francières, maréchal de France (1693), mort en 1711.

Roy Guillaume, en tombant de cheval à la chasse, s'est cassé la petite clavicule de l'épaule ; il lui faudra 40 jours pour former le calus, dure situation pour son harmé. Il sera au moins tout ce temps-là à Londres. M. le comte de Toulouse fera la campagne sur mer en qualité d'amiral. On luy compte 60 vaisseaux de ligne. Il les assemblera de port en port, les conduira sans doute dans la Méditerranée où il trouvera nos galères et tout l'armement d'Espagne On dit que les Hollandois et les Anglois se vantent de mettre 120 vaisseaux à la mer. Mais on ne peut deviner à quoy ils les peuvent destiner quand même ils en viendroient à bout, n'ayant aucun port depuis la Manche où ils puissent se réfugier lors de la moindre tempeste. Nos armateurs de St-Malo, Dunquerque, Ostende et Nieuport ne leur préparent pas poires molles. Jean Bart (1) se donne desja des grands préparatifs. C'est ce qui perdit leur commerce pendant la dernière guerre et les força de chercher la paix. Adieu monsieur, etc.

L'Evesque de Viviers.

Lettre du même au même.

A Paris, le 9 août 1702.

....Le prince de Soubise et moy vivons en bons amis ; nous nous voyons souvent l'un chez l'autre. Il prit la peine de me porter il y a quelques jours le beau factum qu'il a fait sur l'affaire qu'il a à démesler avec M. le duc de Rohan. C'est la plus belle pièce que j'aye vu en ce genre. Il est persuadé que Fayon est un mal honnête homme et qu'il a esté trop viste à mon égard..... Je feray vostre compliment à ma sœur qui est à Sceaux avec madame la duchesse Dumeyne (2) ; elle est désja bien persuadée de vos bons sentiments pour elle et pour nous. Je les feray aussi à mon frère. Les longues marches et tous les travaux de nostre armée de Flandre

(1) Jean Bart, célèbre marin, né à Dunkerque en 1651, y mourut en 1702. Après lui son lieutenant et compagnon, le chevalier de Saint-Pol, continua ses exploits. Voir *Le chevalier de Saint Pol-Hécourt*, 1665-1705, par M. F. Mallet, membre titulaire de la Société d'Emulation d'Abbeville. Abbeville, imp. Paillart, 1901. Voir aussi *Le chevalier de Saint-Pol*, par M. Mancel, commissaire général de la marine, Dunkerque, imp. Chiroutre, 1905.

(2) Anne-Louise de Bourbon-Condé, morte à Sceaux en 1753.

ne le laissent guères en repos, mais les ennemis ne veulent pas se battre.

L'entreprise des fanatiques du Givaudan et leur terrible assassinat de l'abbé Du Cheyla (1) est inconcevable. Ils ont trouvé le moyen de faire de luy un martir. M. de Rochepierre (2) me mande que vous vous estes avancé du côté de Vals sur le mouvement de ces malheureux. Dieu veuille que pareille fureur ne vienne pas troubler mon diocèse. Adieu monsieur, J'ay beaucoup de repos de vous sçavoir en ce pays là.

L'Evesque de Viviers.

Année 1703.

Sommaire : Suite d'incidents concernant la révolte des Camisards.

Lettre du comte de Broglie à M. de Jovyac.

A St-Jean de Gardonenques, ce 5 janvier 1703.

..... S'y des scélérats avoient passé des Cévennes en Vivarais s'y proche de vostre quartier, il n'est pas possible que vous n'en fussiés informé, cependant il est bon de vous tenir dans une attention continuelle et m'informer régulièrement de ce qui se passera...

Broglie.

Lettre du comte de Broglie au même.

2 février 1703.

J'ay reçu, Monsieur, vostre lettre du 30 par laquelle je voy que vous êtes en estat d'observer les démarches de la trouppe des scélérats qui a bruslé à St Jean et qui tournoit la teste vers le Vivarais. Je ne puis croire encore quelle veuille y entrer, malgré toutes ses démarches qui ne tend qu'à nous attirer de ces costés là afin de pouvoir surprendre quelques uns des postes que nous avons en Cévennes et y faire

(1) La guerre des Camisards commença le 23 juillet 1702 par l'assassinat de l'abbé du Chayla, prieur de Laval.

(2) M. de Rochepierre, syndic général du Vivarais.

quelque établissement. Dès que je sçauray leur véritable dessin et s'ils persistent à entrer en Vivarais, j'y feray marcher des troupes le plus dilligement qu'il me sera possible ; en attendant je compte sur vos soins.....

BROGLIE.

Lettre du comte de Chambonas au même.

Paris, ce 28 février 1703.

Je me suis chargé, Monsieur, avec beaucoup de plaisir de vous faire tenir cette lettre de la part de M. le duc Dumaine. Je veux en même temps vous témoigner la joye que j'ay eu de toute la gloire que vous vous estes acquise dans la déffence du passage de l'Ardèche contre les fanatiques, et dans l'attaque que vous leur fîtes, qui quoy que désavantageuse pour vostre troupe par la perte de plusieurs braves gens, n'en a pas moins tourné à votre gloire en fesant dire à tout le monde que vous vous y estiés conduit en vaillant homme et en bon capitaine ; je vous en félicite de tout mon cœur.....

LE COMTE DE CHAMBONAS.

Lettre de M. de Lamoignon au même

A Montpellier, ce 1er mars 1703

J'ay reçu, Monsieur, votre lettre du 29 de ce mois ; dès que vous aurez avis que l'on voudra pencher en Vivarez, ne manquez pas d'envoyer un courier à M. le Maréchal qui est résolu d'y faire courir le régiment de Fimarcon et peut-être d'y marcher luy mesme.....

DELAMOIGNON.

Lettre du maréchal de Noailles (1) au même.

A Marly, ce 6 mars 1703.

J'avois desja sceu, Monsieur, ce qui vous estoit arrivué, et je n'avois pas besoin des circonstances dont vous me faites

(1) Anne-Jules, duc de Noailles, né en 1650, mort en 1708, maréchal de France (1693) (une lettre A. d. F. et d. J.).

part pour croire qu'il n'a pas tenu à vous que vostre petite troupe n'ait le dessus sur celle des fanatiques ; mais dans le malheur que vous avez eu d'estre abandonné, c'est toujours un bien que d'avoir donné lieu à M. Jullien (1) de les battre. Je vous souhaite plus de bonheur et que vous veniés bientôt à bout de remettre la tranquilité dans le pays. J'escris à M. le Maréchal de Montrevel (2) et luy mande la confiance qu'il doit avoir en vous.....

LE MARÉCHAL DUC DE NOAILLES.

Lettre du comte de Broglie au même.

A Montpellier, le 23 mars 1703.

..... J'ay enfin eu mon congé de la cour pour quitter ce beau paiis ou j'ay perdu quatorse des plus belles anées de ma vie. Le Roy m'a donné douse mille livres de pension et me fait espérer qu'il me mettra dans un employ qui me poura convenir. Je me feray toujours un plaisir, en quel lieu où je puisse estre, de vous rendre les services qui dépendront de moy, estant, Monsieur, très parfaitement vostre très humble et très obéissant serviteur.

BROGLIE.

Lettre de M. Julien au même.

Au Pont de Mont vert, le 8 juin 1703.

..... Je suis ravy que vostre Vivarès soit tranquille. Les Cévenes le sont tant moins, et je ne voy pas que M. le Mareschal puisse y mettre la paix que par des exécutions vives, dures et violentes, et plus on retardera, plus il faudra détruire de communautés pour tenir les autres..... Je suis par voye et par chemin depuis le 20 du passé sans avoir veu un camisar en armes ; pour d'autres, presque tout ce que je voy dans ma tournée en sont, et c'est en quoy la nature de la

(1) Jacques de Julien, commandant en Vivarais, m^al de camp, ancien protestant d'Orange (Arnaud, *Histoire des protestants en Vivarais*).

(2) Nicolas-Auguste de La Baume, marquis de Montrevel, maréchal de France (1703).

révolte est détestable, bisarre et dificile à guérir sans des remèdes très violens.....

JULIEN.

Lettre de M. de Lamoignon au même.

A Montpellier, ce 20 juillet 1703.

J'ay receu, Monsieur, votre dernière lettre ; je crois votre projet bon ; j'en écriray à M. le Maréchal ; il est certain qu'on ne peut prendre ces gens là qu'en dressant des ambuscades. Je suis, etc.

DELAMOIGNON.

Lettre du duc de Ventadour au même.

A La Voulte, le 17 aoust 1703.

Dans l'estat où les choses me paroissent, Monsieur, je croy que vous feriez fort mal de quitter vostre poste pour qu'elle raison que ce feut, car lors que l'on prent des employs il faut les faire bien et avec toute rigueur. Je vous tiens quitte de votre vizitte et vous sens même gré que sy vous me l'aviés rendue. S'y je souhaitte quelque chose de vous dans ce pais cy, je prendray la liberté de vous l'escrire. En attendant je puis vous assurer que s'y je va à Rochemaure, je prendray vostre maison préférablement à toutte autre. Je suis incertain jusques a presant s'y giray ou non, d'autant plus que l'accablement où je suis de mes vapeurs me rendent très paresseux de sortir de chés moy, quy ne sera que pour gagner la bonne ville de Paris tout le plus promptement et le plus gayment que je pourray, où là comme partout ailleurs je seray toujours parfaitement tout à vous.

LE DUC DE VANTADOUR (1).

(1) Le duc de Ventadour (vingt lettres A. d. F. et d. J.).

Journal de M. de Marichard (1), *ancien capitaine dans Dumaine, lieutenant de la compagnie franche de M. de Jovyac* (1694-1708).

1694. Fin l'année mil six cent nonante quatre je me retiroy du service et me mariay cette susdite année. Il heut une grande disette de bled dans la montaigne et dans l'Auvergne. Le bled vallut 50 livres la salmée de froment. Dans le mois de may et de juin, nous heumes cette mesme année une très bonne récolte ; nous étions presque à la fin de may qu'on croyoit de l'avoir fort mauvaise.

Dans la susdite année je fie les réparations suivantes : pret, les planchers du vestibule et de la sallette, toutes les portes du plain pied, la cheminée de la sallette et la muraille de séparation du vestibule et de la sallette.

Relation du combat de Vagnas où M. de Jovyac fut battu par Jean Cavalier, chef des Camisards.

1702. ... Dans la susdite année et mesme dans la précédente, les phanatiques s'assembloit presque toutes les nuits, ce qui donna lieu d'envoyer un détachement du régiment de bourgeoisie de M. de Jovyac commandé par luy et son frère le chevalier, qu'on logea à la Bastide de Virou. Ensuitte l'on forma les compagnies franches de fusiliers au nombre de huit, scavoir quatre en Vivarés et quatre en Languedoc ; celles du Vivarés étoit Mrs de Monteil de Banas, Masiliane, Jovyac et Vocance. Le chevalier de Jovyac fut le lieutenant de son frère ; il mouru à Vallon le mois de juin 1702. Ensuite M. Dusollier fut pourvu de la lieutenance. Les fanatiques s'atroupèrent de plus fort avec armes, brulant de villages tuant des pretres et entien catholique.

Au commencement de l'année 1703, sur la fin du mois de

(1) Nous avons cru devoir placer à la fin de l'année 1703 le Journal de M. de Marichard car il renferme principalement des renseignements sur la guerre des Camisards comme en ayant été témoin. Cette pièce se compose de 13 pages grand in-folio, elle commence en 1694 et se termine en 1708. Nous ne donnerons copie que des années 1694, 1702, 1703 et 1704, les autres années étant sans intérêt.

janvier, les fanatiques passèrent la rivière de Cèze, vinrent à la Bastide de Virou ; ils tuèrent plusieurs entien catholiques, brulèrent l'église, attaquèrent le château, brulèrent le grenier à foin et tuèrent le sr Coustier, curé de Vagnas, qui y étoit refugié, pour vouloir regarder du haut du château. De là, ils vinrent coucher à Salavas ; M. de Jovyac et de Vallon y étoit lors qu'on vint advertir qu'ils étoit à la Bastide. Alors M. de Jovyac s'en retourna incessamment à Vallon, et fut convenu que s'il venoit à Salavas, M. le Baron de La Gorce allumeroit un grand feu au plus haut du château, ce qu'il fit vers le dix à six heures du soir. Dans ce moment M. de Jovyac fit battre la générale ; il n'avoit à Vallon que sa compagnie et celle de M. Despignou avec un détachement de celle de Montmayran. Ils tomberent la croix qui est au bas du lieu et allèrent se loger au Mas de Channière, maison d'Alizon. Cette troupe étoit commandée par Cavalier (1). J'étois allors

(1) Jean Cavalier, chef des Camisards, né à Ribaute (Gard) vers 1689, prédicant dans les Cévennes, se mit ensuite à la tête d'un parti d'insurgés. Tour à tour vainqueur ou vaincu, il déploya de grands talents militaires. Le Ma' de Villars négocia avec lui et, moyennant un brevet de colonel et une pension de 1.200 livres, Cavalier mit bas les armes. Il s'attacha au service de l'Angleterre, devint major général et gouverneur de Jersey. Il mourut en 1740.

Copie de la lettre écrite le 13 may 1704 par Cavailler, général des fanatiques, à M. le Mareschal de Villars (a) :

Monseigneur,

Quoique je me sois donné hiere l'honneur de vous escrire, je ne saurois m'enpecher de racourir encor par celuy à votre grandeur, pour vous suplier très humblement de m'acorder la grace de votre protection pour moy et pour mes troupe qui brulons tous d'un zele ardant de réparer la faute que nous avons comise de prandre les armes non point contre S. M., come nos ennemis nous ont voulu imputer, mais pour desfandre nos vies contre nos ennemis quy les ont attaquées avec une si grande animosité que nous n'avons pas cru que ce fus par ordre de S. M.. S'y malgré ces protestations très sincères, le Roy nous demande notre sang, nous serons prets dans très peu de temps de remetre nos vies à sa justice ou à sa clémence ; nous nous estimerons très heureux, Monseigneur, sy S. M. touchée de notre repantir, à l'exemple de la divinité dont il est l'image vivante sur la terre, veut nous faire la grace de nous pardonner et de nous recevoir à son service ; nous espérons que par notre fidellité et notre zele nous aquerons l'honneur de votre protection, et sous un illustre et clement général comme vous, Monseigneur, nous ferons notre plus grande gloire d'hasarder notre sang et notre vie pour le service de S. M. et pouvoir par là me rendre digne de me dire avec un profond respect, Monseigneur, votre très humble et très obligé serviteur.

Signé : CAVALIER.

(a) Bien que cette lettre ne soit qu'une copie nous avons cru devoir la reproduire (A. d. F. et d. J.).

à Marichar fort tranquille, ne scachant pas ce qu'il se passoit, que ce lendemain que je fus à Vallon où nous vîmes qu'ils se défiloit du coté de Sanlou, le quel ils brulèrent et tuèrent tous ceux qu'ils atrapèrent. Ils en firent la mesme chose du costé de Groupière, et ce jour là il s'en retournèrent coucher à Avejan, fort fatigués de cette cource malheureuse. On ne sçue pourtant l'endroit où ils avoit couché que le lendemain fort tard, car le matin l'on fut adverty qu'il passoit l'Ardèche à Ruon. Ce qui me donna occasion de m'en retourner à Marichar pour envoyer ma femme à Villeneuve avec mes enfans et quelques charges d'ardes, accompagnée de Dannevis de Tabias. Il faut notter qu'elle étoit fort incommodé et qu'il ny avoit pas trois semaines qu'elle avoit fait une fausse couche de deux garçons ; elle avoit les jambes et le corps fort enflé ; en ce pitoiable état, elle se réfugia chez M. de Monbel et après chès le nonmé Blanc en attandant que l'on heut debarassé une chambre de la maison pour pouvoir s'y mettre dedans. Pour moy je me randis à Vallon auprès de M. de Jovyac, et de là je fus prié par M. le Baron de La Gorce de me randre dans son château, que je luy ferois grand plaisir, ce que je fis. Il est à remarquer que le jour que cette troupe coucha à Salavas au mas, elle étoit au nombre de 7 à 8 cent; qu'outre cela il se forma dans nostre canton deux troupe de 2 ou 3 cent, dont il en eut la moitié qui s'en allèrent du coté du pont d'Arc et l'autre du costé de Ru..... (1) et Vala de la Coubière pour se joindre à eux au cas [où] ils heusent passé ; mais elle s'en retourna du costé du bois Mejanes ou ils restèrent quelques jours, et ayant advis que M. de Julien marchoit à eux, ils repassèrent la rivière de Cèze et vinrent coucher à Vagnas. On fut adverty qu'il avoit passé et non autre chose, ce qui donna occasion à M. de Jovyac, qui commandoit, de s'avancer pour pouvoir les metre entre deux feux, celui de M. de Julien et le sien. Il party le nufve de février de grand matin avec environ cent cinquante hommes des compagnie de Despignoux, Vocance et de la sienne, ensemble de la compagnie bourgeoise de Villeneuve et de celle de Vissau qui étoit dans le château de Salavas. Etant dont à Salavas, M. le baron de La Gorce voulut l'accompagner ; y avoit encore Mrs de Mirabel, Canas, Verdier le major, Cham-

(1) Déchiré sur le manuscrit.

beson le capitaine, de Beluge ; le sieur de Fabrias y étoit à la place du sr Sousine lieutenant de d'Espinioux. Lorsqu'ils furent au delà du moulin de Rieusset, ont fut adverty que les Camisars avoit couché à Vagnas et qu'il y étoint encore. Alors on délibéra de s'arrêter et de marcher à eux. M. de La Gorce et de Despignoux furent le plus de cette opinion ; ils soutenoit qu'on les batteroit, qu'il les avoit battu une autre fois en Cévenes, où il prit le chef qui s'apeloit le colonel Laporte. L'avant garde fut formée de Mrs D'Espinious, La Gorce, et Fargier, lieutenant de Vocance, qui marcha à eux de bonne grace ; le reste suivoit dans le chemin, tirant droit à la maison de Belleville pour pouvoir la prendre en flanc, l'avant-garde leur faisant tête dans le champ qui est à main gauche de cette maison où étoit ces sélérats. Ils firent d'abord une décharge de laquelle M. d'Espinious tomba mort et M. de La Gorce d'une blessure à la jambe. Cette avantgarde ce voyant sans personne à leur têtte, prit l'épouvante et donna lieu à tous les autres de se retirer. Ils furent poursuivis (1) jusque au moulin de Rieusset, et mesme quelque cavaliers allèrent jusque presque dans Salavas et tuèrent plusieurs soldats qui n'avoit pas pu suivre les autres. Nous perdimes plusieurs braves geans, savoir, M. Despignous, La Gorce, du Sollier (2), mon [cousin], beau frère et lieutenant de M. de Jovyac, Fargier, Beluge, Argenvilier, La Ville et M. de Vocance qui fut blessé au bras. Il n'y heut d'oficier des leur que le nommé La Plume de tué et une dousaine de Camisarts.

Je fus à la vérité fort étonné et chagrin lorsque je vis

(1) Nous avons trouvé une note informe de cette époque qui dit que les trois principaux des fanatiques suivirent le colonel de Jovyac qui n'eut que le temps d'entrer dans le château de Salavas.

(2) M. du Solier avait épousé Marie-Anne de Jovyac, sœur du colonel. Voici son acte de décès :

« Noble Rainé du Solier est mort le dixième janvier mille sept cent trois à Vanias dans le combat qui s'est donné entre nos troupes et les Chemisards. Valentin curé. Extrait fidelle des registres de cette paroisse ».

Au dos a été écrit vers le milieu du XVIIIe siècle : « Mortuere de M. du Solier tué à Vagnas le 10 janvier 1703. Certificat du curé de St-Vincens en Barès, maison ou château où restoit M. du Solier, beau-frère de feu M. de Jovyac colonel. Cette maison ou château s'apelle Le Solier tout près du vilage de Saint-Vincent. »

Note. M. de Marichard dit que M. du Solier fut tué à Vagnas le 9 février 1703. Le curé de Saint-Vincens, dans l'acte mortuaire, dit qu'il fut tué à Vanias le 10 janvier.

arriver Mrs de Jovyac et de Vocance, dont le premier étoit au désespoir du malheur qui venoit de luy arriver ; il risqua beaucoup puisqu'il donna occasion de dire à ces scélérat qu'il charmoit (*sic*). J'étois resté dans le château de Salavas ; M. le baron de La Gorce m'avoit recommandé en partant d'avoir soin de toute sa maison, ce qui m'obligea d'y rester et de ne point abandonner les dames. Cependant peu de temps après que M. de Jovyac se fut retiré et brulé le batteau à Fons, je rescu advis que cette troupe devoit me venir attaquer le mesme jour. Je donnay le mesme advis à M. de Jovyac qui me répondit de me bien défandre, qu'il ne me pouvoit mander aucun secours. Je lui renvoyoys qu'il pouvoit en estre assuré, et pour cet effet je taschay d'attirer tous les soldats qui passoit à Salavas venant du combat, je les fis bien rafraichir ayant fait allumer des gros feu dans toutes les cheminés, et après je les exortay a bien faire leur devoir, qu'il faloit vanger la perte de leurs camarades et qu'ainsi il faloit vaincre ou mourir. Dans ce moment il me parurent de bonne volonté. Sur un bruit de caisse qu'on m'assura être ces scéléras, je leur fit prendre les armes, je disposay ma petite troupe par quelques petits cors de garde et le restant au milieu de la cour du château, pour pouvoir m'en servir où j'en aurois eut besoin. Je fus dans cette situation jusque au landemain, à dix heures du matin, que l'on me manda de Vallon que cette canaille n'avoit pas jouy fort longtemps des fruits de leur conquête, puisqu'il avoit estait battu et mis en fuite le jour mesme par M. de Julien qui avoit apris le malheur qui étoit arrivé à Baviac et marcha dans le moment à eux avec deux battallions du régiment Dajnau (1). Les Camisars repassèrent Cèze dans cette nuit et gagnèrent les bois de Mejanes et la Tuffaninque. On trouva le nommé Rastellet un des chefs blessé à Rochegude, qui fut ensuite roué à Alaix. Dans la mesme nuit du neuf au dix du dit mois, M. de Jullien manda à M. de Jovyac de se randre à Baviac ce qu'il fit dans le moment, où l'on proposa pour remplir la compagnie d'Espinious M^r d'Hillaire etc.

..... Je fus obligé d'aller à St-Vincent pour l'inventaire de mon cousin du Sollier, et à mon retour, au commencement de mars de la susdite année 1703, je fus resçu lieutenant par

(1) De Hainaut ?

M. de Jovyac qui me la donna le plus honnêtement du monde.

.... J'eus pendant tout le reste de cette année tous les agréments du monde, faisant la fonction de major dans Vallon, et, en l'absence de M. de Jovyac, je recevois toutes ces lettres et les communiquois au commandant du bataillon si je le trouvois à propos. M. de Jovyac pendant tout ce temps a tenu table ouverte et a resçu tous les honneurs. Les lettres qu'il a heut de Mrs les maréchaux de Montreuvel, Nouailles, le duc Dumaine et autres geans (1) de considération que j'ay à mon pouvoir le justifient....

Récit d'un combat contre les Camisards près de Nimes (2).
Du Pont St-Esprit, du 22 *février* 1703 (*sic*).

Avant-hier 20 du courant, M. le Maréchal de Montrevel estant à Nimes eut advis par un capitaine de dragons qui estoit de piquet avec 50 dragons et 50 fantassins qu'il estoit à portée d'une bande d'environ 400 de ces malheureux phanatiques qui prêchet à la Comette à une lieu de Nimes, qu'il n'avet pas cru devoir les attaquer, la partie n'estant pas égale, mais qu'il le prioit de luy envoyer incessament quelques troupes pour pouvoir le fère avec sucés, et qu'il y répondet ; cependant qu'en attandant leur arivée, il ne perdret point de veue cette bande de séléras et qu'il sauret ce qu'elle deviendroit. A cette nouvelle M. le Maréchal fit d'abort batre la générale, assemblé le régiment de Fimarcon, et ce mit à la tête avec tout ce qui se trouvea de noblesse qui estoit venue à Nimes pour faire sa cour et quy n'avoit pas conté d'aller à la guerre ce jour là, et en mêmes tems donné ordre à un bataillon de la marine de suivre. Il arriva bientôt au dit lieu de Calmette et y joignit l'officier quy estoit de piquet. D'abort que cette troupe de rebelles vit nos troupes, elle fit trois pelotons de la leur, M. le Maréchal en fit autant de ses dragons, et on commença de marcher à eux le sabre à la main. Ses malheureux attendirent nos dragons de pié ferme et tirent leur décharge a portée du pistolet avec une contenance surprenante. Nos

(1) Voir les lettres en question au commencement de l'année 1703.
(2) Ce récit ne porte pas de signature.

dragons les enfonsèrent d'abord à coup de sabre, mais comme le terrain qui n'et que granique n'étoit pas propre pour le mouvement de la cavallerie, ils eurent le tans de se retirer au haut d'une montagne, en réunissant avec beaucoup de vitesse leurs trois pelotons, et il se mirent en bataille. On alloit encore à eux pour les charger, lorsqu'ils apersurent notre infanterie quy commensoit d'arriver, ce qui les obligea de déloger et de gravir le haut d'une autre montagne voisine. La nuit qui aprochet empecha de les poursuivre, et le matin 21 on assembloit pour les aller chercher. On en a tué 60 ou 70 de ses malheureux, parmy lesquels s'et trouvé trois ou quatre de ses commandants, une femme et une fille ; nous n'y avons perdu que trois ou quatre dragons, trois officiers de blessés dont l'un dangeuresement.

On escrit de Valon en Vivarés, du 21 du dit, qu'une autre troupe de ces malheureux a tanté de passer une seconde fois la rivière de Cèze et qu'ils ont brullé Chamberigua et tués tous les catholiques.

Lettre de M. de Lamoignon au commandant de la compagnie d'Espinious à Valon (1).

A Montpellier, le 17 fèvrier 1703.

Je vous donne avis, Monsieur, que le Roy a nommé M. de Préfos, capitaine du régiment de Navarre, pour inspecteur des compagnies des fusilliers. Il fera dans peu de jours la reveue pour en rendre compte au Roy afin que vous teniés vostre compagnie complette et en bon estat. Je l'ay prié de casser touts les soldats qu'il trouvera mauvais ; estant payez à six sols vous en devés avoir de bons et des meilleurs du royaume....

DELAMOIGNON.

(1) Cette lettre a dû être envoyée comme suite de la bataille de Vagnas, où ces compagnies avaient pris « l'épouvante ».

Année 1704.

Sommaire : La révolte des Camisards, et incidents divers.

Lettre de M. de Lamoignon à M. de Jovyac, colonnel d'infanterie à Vallon.

A Nismes, ce 23 mars 1704.

J'ai receu, Monsieur, la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire du 19e de ce mois. On n'a point encore eu de réponse de M. Chamillard (1) sur votre chapitre ; j'écriray encore et je prieray mon frère d'en parler. Je suis etc.

DELAMOIGNON.

Lettre du même au même.

A Alais, ce 30 avril 1704.

.... Je vous ay rendu toute sorte de bons offices auprès de M. le Maréchal de Villars, qui a beaucoup d'estime pour vous. Comptez, je vous prie, que personne ne désire plus votre avancement que moy et n'a plus envie d'y contribuer...

DELAMOIGNON.

Lettre du Maréchal de Villars à M. de Jovyac.

A Nismes, le 28 juin 1704.

Je ne puis, Monsieur, en répondant à votre lettre du 23, qu'approuver votre application, tous les soins que vous vous donnés et les mesures que vous prenés pour le bien du service. Je connois tout vostre zèle que je feray valoir dans l'occasion et suis d'ailleurs, Monsieur, tout à vous.

VILLARS (2).

(1) Michel de Chamillard, homme d'Etat, ministre de la guerre (1703), né en 1651, mort en 1720.

(2) Claude-Louis-Hector, duc de Villars, maréchal de France (1702), pacificateur des Cévennes insurgées, né en 1653, mort en 1734 (une lettre A. d. F. et d. J.)

Vous avés très bien fait de faire areter ceux que vous nommés ; que l'on n'en relache aucun que bien reconnu innocent par M. Dumolard ou ceux que M. de Julien y commetra.

Lettres de M. de Lamoignon au même.

A Nismes, le 29 juin 1704.

J'ay receu, Monsieur, la lettre que vous m'avez écrite du 23 de ce mois, par laquelle je vois que les Cadets continuent dans vos cantons à voler des bestiaux ; je mande au s^r Dumolard qu'il faut faire le procez a ceux qui sont arrestez, afin d'en pendre quelques uns ; c'est en effet tout ce qu'il y a à faire pour arrester ce désordre qui ne peut finir que par quelque exemple de cette nature ; du surplus je vous prie de bien veiller à tout en Vivarest, principalement à cette heure que nous sommes attentifs à une descente que l'on doit faire sur la coste. Je suis etc.

A Alais, le 3 septembre 1704.

J'ay receu, Monsieur, la lettre que vous avez pris la peine de m'escrire le 1er de ce mois. La perte que nous avons faite en Allemagne ne se trouvera pas grande ; à la fin notre armée a recouvré trois mille hommes qui sont revenus et nous avons des prisonniers des ennemis pour retirer les nostres suivant le traitté qui en a esté fait avec M. de Marsin (1), qui ramène sur le Rhin 90 bataillons et toute la cavalerie.

Nous travaillons de toutes nos forces icy à finir nos malheureuses affaires, et j'espère que nous en viendrons à bout. Il se rend tous ces jours beaucoup de Camisarts, même des principaux, et il vint hier deux ou trois des plus accréditez se remettre, qui nous assurent que les autres suivront bientost. Je suis etc.

DELAMOIGNON.

(1) Ferdinand, comte de Marsin ou Marchin, maréchal de France (1703), né en 1656, tué à Turin en 1706.

Lettre du duc de Ventadour à M. de Jovyac.

A Paris, ce 2 novembre 1704.

Je receu hier, Monsieur, un pacquet où y ly avoit un espèce de factum des mauvaises raisons de M. l'évesque de Vivier, touchant l'entrée à l'Assiette (1) pour son grand vicaire. La responce que l'on a faite aux demandes de M^rs^ les barons est aussy mal consüe qu'il ce puisse faire ; je m'estonne comme on a voulu prendre la peine d'imprimer cela, et encore plus de ce que l'on a eu la malice de me l'envoyer, sans que je sache d'où cela me vient par ce qu'il n'y avoit pas de lettre dedans. En cela comme en toutes autres choses, je prend sy peu d'intérest à tout ce qui arive en Vivarest et dans le Languedoc, qu'on devroit bien m'espargner le port de vingt quatre sols que ce torche-o-cu là m'a cousté. Tous les torts et désordres et toutes les injustices qui arriveront dans tous ces pays là ne me regarderont que fort indirectement et encore plus foiblement, parce que [je] me suis fait un esprit de philosophie à souffrir passiemment et tranquilement tout ce qui arive dans ce monde, puisque je me suis despouillé tout vivant de tout ce que je possédois en faveur de ma fille et de la maison de Rohan, vous voyé bien par là que l'on aura pas de plézir à me faire aucun tort et chagrin. Nostre charmant esveque que je vit il n'y a que deux jours m'assura qu'il ceroit bientots en vos cantons et aprouva fort le dessein que j'avois de n'y plus retourner, ce qui ne me surprit pas, car il a les mesmes raisons qu'ont beaucoup d'autre dans vos provinces, pour qu'un homme de la calité et de l'humeur dont je suis, ne soit point spectateur de tout ce qu'il cy passe. Malheur à la province de ce que le Roy et ma mauvaise estoille m'ont éloigné de pouvoir estre en poste de remédier à la misère des peuples, le tout pour le bien seulement du service de Dieu et du Roy...

LE DUC DE VANTADOUR.

(1) Assiettes. On nommait ainsi, en Languedoc, les assemblées particulières de chaque diocèse.

Suite du journal de M. de Marichard pour l'année 1704.

En l'année 1704, M. de Julien eut ordre de venir en Vivarés pour dissiper les Camisars qui sy étoit assemblé et avoit fait plusieurs désordres ; il les trouva à Franchalin au nombre de deux ou trois cents, qu'il batty et mis en fuitte après en avoir tué plusieurs. Il y en avoit une trantaine du costé de Vallon. Pierre Villard Miquenty y fut tué ; Guillaume Sabatier, dit Langau, aussy ; après quoy la tranquillité fut en Vivarés, et M. de Jovyac se retira chez luy et M. de Julien resta en Vivarés. Le quartier de Vallon a été commandé par M. d'Hilaire ou par moy, les uns ni les autres n'y ayant fait un long séjour, il a etté toujours tranquille depuis. Cette mesme année je fis faire des réparations à nostre maison de Villeneuve étant entièrement délabrée et inabitable. Je fis vitrer les fenêtres et fis paver, blanchir la première chambre ; je fis faire toutes les portes et fenêtres tant de la maison etc....

Année 1705.

Sommaire : Lettre du duc de Ventadour sur l'état où se trouve la province du Languedoc.

Lettre du duc de Ventadour au même.

A Paris, ce 4 janvier 1705.

..... J'envoye une lettre au s^r Bast écrite par une femme qui n'a pas signé son nom, voyé la dite lettre affin d'y mettre l'ordre que vous jugeré à propos, par ce que cela concerne un Phanatique. Que dite vous de tous les changements de commandant dans la province ? Pour moy, ce que j'en croy, c'est qu'à avant qu'il soit six ans d'icit, il ne restera plus dans la province n'y argent n'y peuple et qu'il faudra que les femmes qui resteront en vie laboure la terre.

Vous devriez avoir l'œil que ce petit drôle de Lauzeus n'abusasse pas de la protection que le Sr du Maulart lui donne, pour enrosller de force des gens dans mes terres ; je

vous assure que j'ay bien peine à gaigner sur moy de me faire de nécessité vertu, de ne dire mot de tout ce que je voy et ce que je sçay qui ce passe dans la province. Je devrois pourtant par plus d'une raison scavoir me taire, veu que jusques à présent le Roy et ces ministres m'ont tousjours jugé indigne et incapable d'aucunes fonctions pour leurs services ; je me rend justice là-dessus, je trouve qu'ils ont raison. O la mal heure pour moy, et encore plus pour les peuples et honnestes gens de la province de Vivarest, qui auroient trouvé en moy toute sorte de protection et de bonne justice. Pour tous les petits tyrans, ils sont très heureux que les choses ce trouvent en l'état où elles sont....

LE DUC DE VANTADOUR.

Année 1706.

Sommaire : Certificat pour M. de Jovyac.

Lettre de M. de Lamoignon, intendant, à M. de Jovyac.

A Montpellier, ce 22 juin 1706.

J'ay receu la lettre que vous avez prise, Monsieur, la peine de m'écrire du 19 de ce mois. J'attendray de vos nouvelles pour scavoir l'état des milices de votre canton. Je ne suis pas surpris que vous soyez content de M. Courten ; c'est un homme qui a toujours fait parfaitement bien partout, et M. le duc de Roquelaure ne pouvoit certainement remettre le commandement du Vivaretz en de meilleures mains pendant l'absence de M. Julien. Je suis etc.

DELAMOIGNON DE BASVILLE.

Certificat.

Nous, conseiller d'Etat ordinaire, intendant de la province de Languedoc, certifions que M. de Joviac, gentilhomme du Vivaretz, a parfaitement bien servy pendant la dernière guerre en qualité de colonel d'un régiment d'infanterie qu'il avoit levé, et qu'il sert depuis ce temps là avec distinction et très utilement dans le dit païs de Vivaretz, dans l'employ

d'inspecteur de milice bourgeoise, ses soins et sa vigilance aiant beaucoup contribué à empescher que le Païs ne soit entré dans la révolte des Cévennes. En foy de quoy nous lui avons accordé le présent certificat pour luy servir ainsy quil appartiendra.

Fait à Monpellier le xx Juillet 1706.

DELAMOIGNON DE BASVILLE.

Année 1708.

Sommaire : Lettre concernant les mesures à prendre en Vivarais.

Lettre du duc de Roquelaure à M. de Jovyac, inspecteur de la garde du Rhône.

A Montpellier, le 13 avril 1708.

J'ay reçu, Monsieur, la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 8 de ce mois. Sur les assurances que vous me donnez que six ou sept compagnies suffiront pour contenir le Vivarais, j'ai pris le party de n'y envoyer que six du régiment de du Boullay et je les fais mettre à Privas, à Vernoux, à Villeneuve de Berg et à Vals, en attendant que M. de Courten (1) qui doit estre le 15 à Tournon, en fasse la disposition qu'il jugera à propos, sur les avis que vous luy donnerez, persuadé que vous voudrez bien concourir avec luy dans tout ce qu'il y aura à faire pour conserver la tranquillité du Vivaretz. Je suis etc.

LE DUC DE ROQUELAURE (2).

Lettre du même au même.

A Montpellier, le 2 octobre 1708.

....Je vous rends mille grâces des offres que vous me faittes au sujet de madame de Roquelaure, et je suis très sensible aux témoignages que vous me donnez en cette occasion de

(1) Le comte de Courten, commandant en Vivarais. (20 lettres A. d. F. et d. J.)

(2) Antoine-Gaston-Jean-Baptiste de Biran, duc de Roquelaure, maréchal de France (1724), mort en 1738. (40 lettres A. d. F. et d. J.)

vostre amityé ; mais comme j'avois déjà prié M. de Capon d'aller audevant d'elle jusqu'à Lion, et qu'il en est plus a portée que vous, il ne sera pas nécessaire que vous vous donniés la peine d'y aller ; je ne vous suis cependant pas moins obligé de vostre bonne volonté....

LE DUC DE ROQUELAURE.

Année 1709.

Sommaire : Détails sur les préparatifs d'un combat contre les Camisards.

Lettre de M. de Jovyac à M. de Marichard, lieutenant des fusiliers, à Villeneuve de Berc.

Je vous envoye, mon cher Monsieur, tout ce qui me reste des soldats dans ce canton ; ils sont tous payés pour tout ce mois ; je vous envoye un biliet de Mr Flugergues ; marqué moy ce que pourront faire ces colléteurs pour faire susister notre troupe. A l'avenir, quand ce biliet sera fini, je vous en fourniray sur le colecteur, que vous me marquerés de Mr Flaugergues. Puisque vous ne trouvés point de cornues qui puissent aporter nos dames janes, envoyés les moy par deux hommes ; et s'il ce peut, qu'ils viennent coucher icy demain au soir. J'ordone à La Déroute d'être bon matin à Villeneuve ; les soldats de Mr d'Illaire (1) ariveront tous à Valon le mardi avec un de ses sargens et un tambour. Il faudra mettre vottre troupe en caserne comme je vous l'ai marquée. Mr de Roquelaure et Mr de Bavile arivent mercredi prochain au St-Esprit et viennent droit où son les Camisar, avec quatre compagnies de dragon et trois batalions, et moy je pars après demain pour Privas, où je dois trouver des ordres de M. de Couste. S'il arivoit quelque choses dans vos cantons (2), de vos nouvelles en droiture à Privas ; si je n'y suis pas, ont aura soin de me les faire tenir.

Je suis, mon cher Monsieur, à vous de tout mon cœur.

JOVYAC.

(1) Lire d'Hilaire.
(2) Sous-entendu ou omis : *mandez-moi.*

De Jovyac, ce dimanche au soir, 16me du couran ; il vous faut mener tout ce que vous aurés de soldats dans ce canton là.

Les autres documents concernant l'année 1709 nous faisant défaut, il nous a paru intéressant de donner la narration de la dernière bataille entre les troupes royales et les Camisards. Cette pièce a été copiée par Dom François Bourotte, savant bénédictin, vers la moitié du XVIIIe siècle ; le lecteur trouvera dans les pages suivantes un certain nombre de lettres de cet érudit.

Extrait de l'Histoire du Fanatisme par Brueys. Tome IV, pages 259 et suiv.

Au commencement du mois de juillet 1709, le Duc de Roquelaure, étant arrivé à Saint-Pierre-Ville, y apprit que, sur le bruit de sa venue, les Fanatiques s'étoient retirés du côté de Vernoux sur la montagne d'Isserlets... Il prit aussitôt la résolution d'aller les attaquer sur cette montagne par trois endroits. M. le chevalier de Miroménil avec deux bataillons du régiment de Querci, dont il étoit colonel, eut ordre de marcher à Vernoux ; le régiment de Dragons de Languedoc marcha à St-Julien, et le Duc de Roquelaure avec les autres troupes se porta du côté du Cheilar et de Gluiras ; ces détachements partirent des environs de Saint-Pierre-Ville le 8 juillet à deux heures après minuit, et arrivèrent à neuf heures du matin aux lieux où il leur avoit été ordonné de se rendre, mais quand on voulut commencer l'attaque on fut bien surpris d'apprendre que les Révoltés s'étoient retirés pendant la nuit. On se mit aussitôt à fouiller la montagne, les bois et tous les lieux des environs pour tacher de les trouver ; mais ce fut inutilement, et l'on ne découvrit qu'à quatre heures du soir qu'ils avoient tenu la route de Crussol.

Sur le champ, le Duc de Roquelaure ordonna au chevalier de Miromenil de les suivre à la piste avec ses deux bataillons de Querci, et comme il y avoit apparence au chemin qu'ils avoient pris que leur dessein étoit de se jetter dans les Boutières par Saint-Fortunat, il marcha lui-même de ce côté là avec les autres troupes, et passa au dessus de Vernoux pour les couper et les mettre entre deux feux. Le chevalier de Mi-

romenil ne discontinua point de suivre les révoltés jusqu'à ce qu'il les eut découverts. Il les joignit enfin à six heures du soir près d'un lieu appellé Barjac. Ils étoient postés sur la montagne de Leiris, qui est fort haute et de très difficile accès, et au pied de la quelle coule la petite rivière de Bresson. Dans la saison où l'on étoit alors, il y avoit encore assez de jour pour les combattre. Il passa ce ruisseau à leur vûe, et commença à monter par leur droite pour les attaquer.

Dès qu'ils s'apperçurent qu'on marchoit à eux, ils firent un mouvement qui fit croire qu'ils alloient se jetter dans un bois qui est de l'autre côté de la montagne ; mais un moment après, on les vit revenir dans leur premier poste. Il s'y rangèrent en bataille, préparèrent leurs armes et se mirent à chanter des Psaumes. On étoit assez près d'eux pour juger qu'ils étoient environ deux cents : Cependant, quoi qu'ils fussent en si petit nombre, ils ne voulurent pas se servir de l'avantage de la hauteur que nous n'avions pû encore gagner sur eux. Ils vinrent fièrement à nous, s'approchèrent à dix pas des bataillons et firent leur décharge un genouil à terre avec cette audace que le fanatisme donne à ceux à qui il a fait perdre la raison.

Nos soldats essuyèrent leur feu sans se rompre, et quoi qu'ils eussent encore à monter ils allèrent sur eux d'une manière si vive et si prompte qu'ils ne leur donnèrent pas le tems de recharger, mais les enfoncèrent de tous côtés, la bayonette au bout du fusil, tuant tous ceux qu'ils pouvoient joindre. Les révoltés ne laissèrent pas encore, quoiqu'accablés de toutes parts, de se défendre jusqu'à la dernière extrémité et de combattre en désespérés, les uns à coups d'épée, les autres avec des faux emmanchées à rebours, et ceux qui n'avoient pas d'autres armes se servoient de pierres que le champ du combat leur fournissoit abondamment.

Il y en eut plus de six-vingts de tués sur la place. Par les dépouilles des morts, dont les soldats profitèrent, on ne douta point que les principaux des rebelles n'eussent été tués. Le champ de bataille se trouva couvert de leurs armes. Pour le nombre des blessés, il ne fut pas possible de le savoir ; la plûpart se trainèrent comme ils purent d'un côté et d'autre dans les bois ; et ceux qui ne purent pas fuir ne voulurent point de quartier. On poursuivit les fuyards jusque bien avant dans la nuit.

Cependant cette action, toute complette qu'elle fut, ne laissa pas de nous couter assez par la résistance opiniatre que firent des gens à qui la faim, le désespoir et le fanatisme inspiroient l'audace, la fureur et le mépris de la mort. Le chevalier de Miromenil, qui combatit à la tête de ses bataillons avec toute la conduite et la valeur possibles, y fut blessé d'un coup de pierre à la tête et eut le bras cassé d'un coup de fusil. Les deux capitaines de grenadiers de son régiment y furent tués. Il y eut encore deux autres capitaines et trois lieutenants blessés, dix soldats tués et une quarantaine blessés.

Le sieur du Molard, qui connoissoit parfaitement le pays, et que M. de Basville avoit donné au chevalier de Miromenil pour le conduire, contribua beaucoup à cet heureux succès par les bons avis qu'il lui donna et par la route qu'il fit tenir aux deux bataillons de Querci, qui se signalèrent dans cette occasion et par la diligence qu'il firent dans leurs marches et par la valeur avec la quelle ils combattirent.

Ce fut dans cette action qu'on vit faire à un nommé Justet de Vals un coup qu'on aurait de la peine à croire, si plusieurs n'en avoient été les témoins. Cet homme féroce n'ayant plus d'armes à la main et se voyant pressé par deux grenadiers qui ne lui donnoient pas le tems de lever des pierres, les saisit tous deux par les cheveux, et comme il étoit extrêmement fort, il se mit à les secouer l'un contre l'autre avec tant de violence qu'il les auroit peut être assommés, si un de leurs officiers n'étoit survenu qui le perça de plusieurs coups d'épée au travers du corps, sans lui pouvoir faire lacher prise, qu'après qu'il les eut entrainés tous deux par terre avec lui et qu'il eut expiré sur eux.

Les misérables restes de cette troupe de révoltés eurent toute la nuit pour s'éloigner et s'aller cacher dans les cavernes des montagnes et dans le fond des bois dont ce pays est couvert. Aussi le lendemain et le jour suivant, quelque recherche qu'on en fit de tous côtés, on ne put trouver qu'une vingtaine de ces malheureux qui quelques jours après furent condamnés à la mort et exécutés à Vals, à Privas et à Vernoux.

Lettre de M. de Lamoignon de Basville à M. de Jovyac, colonel d'infanterie.

A Montpellier, ce 15 octobre 1709.

J'ay reçu, Monsieur, votre lettre du 8 de ce mois ; je suis bien faché que vous n'aiés pas vû mon fils en passant, il auroit été ravi du plaisir que vous lui auriés fait, mais nous ne laissons pas que de vous être fort obligés de la bonté que vous avés bien voulu nous témoigner en cette ocasion ; nous voudrions pouvoir vous en marquer notre reconnoissance...

DELAMOIGNON DE BASVILLE.

Année 1710.

Sommaire : Evasion d'un pasteur protestant.

Lettre du duc de Roquelaure à M. de Jovyac, commandant en Vivaretz.

A Montpellier, le 10 octobre 1710.

C'est, monsieur, pour vous donnés avis que le nommé Bernard (1), fameux prédicant du Vivaretz, s'est sauvé des prisons de la citadelle du St-Esprit avec trois autres prisonniers déserteurs, dont un du régiment de Courten et les deux autres du régiment de Quercy.

Comme il est très important de les faire reprendre et particulièrement le dt Bernard, donnez ordre dans tous les postes de vostre inspection qu'on ait une nouvelle attention sur tous ceux qui y passeront pour tacher de découvrir et arester le dt Bernard, duquel M. Dumolard doit vous envoyé le portrait par mon ordre ; vous enverrez des copies du dt portrait dans tous vos postes.

Par l'examen que j'ay fait des déserteurs du régiment de Portes qui ont esté arrestéz en passant le Rhosne, et conduit icy, j'ay apris que les ennemis avoient détaché des sergents

(1) Probablement Jacques Bernard, calviniste érudit, né à Nyons en 1658, mort à Leyde en 1718.

et des grenadiers des régimens a dessin de les faire passés en cette province ; vous trouverez cy joint le portrait de 4 de ceux qui ont esté détachez,.....

LE DUC DE ROQUELAURE.

Ces quatre hommes sont des Cévènes et sergent dans le régiment de Portes au service du duc de Savoye ; ils ont esté envoyés en cette province depuis deux mois.

Année 1711.

Sommaire : Précautions prises contre le duc de Savoie.

Lettre de M. de Courten à M. de Jovyac.

A Tournon, le 10 avril 1711.

J'approuve fort, Monsieur, que vous ayés envoyé dans les prisons de Privas les deux Mignons qui ont blessé l'officier menant une recrue. Quand je serai plus particulièrement informé de cette affaire, je manderai au s^r Pradattes ce qu'il y aura à faire...

COURTEN.

Lettre de M. de Lamoignon au même.

A Montpellier, le 13 juillet 1711.

Toutes les précautions que vous prenés, Monsieur, sont fort bonnes, on n'en sçaurois trop prendre meintenant, car voici le temps qu'il faut penser plus que jamais à redoubler de soins et d'attention, étant certain que M. le duc de Savoye tourne ses dessins du côté du Dauphiné...

DELAMOIGNON DE BASVILLE.

Année 1712.

Sommaire : Relation des violences commises par un officier.

Lettre de M. de Courten à M. de Jovyac.

A Tournon, le 3 février 1712.

Je viens de recevoir, Monsieur, vos deux lettres du 29 du mois dernier et du premier de celluy cy avec celle de M. de Cheylus. Je suis bien faché qu'elle soit arrivée trop tard pour faire rendre au chevalier de St Jean le soldat enlevé à Freyssentt en Coyrou, quand la revue de cet officier a passé à Tain. Bien loing de souffrir des pareilles violances, je ne cherche que l'occasion de faire arrester le premier officier prévenu des pareilles violances pour en faire un exemple. C'est pour cella que je vous avé adressé l'ordre pour arrester le Sr Melet, que M. l'Evesque de Viviers me paroist, par les lettres qu'il m'a escrittes, avoir pris sous sa protection seulement pour contrecarrer M. de Rochepierre, qui m'a envoyé les plaintes et les informations faites contre luy. Par les lettres de M. l'Evesque de Viviers il ne paroist pas que le Sr Melet soit party encore de ce pays cy, puisqu'il me mande, et le Sr Melet aussy, qu'il se rendra auprès de moy pour se justifier des accusations formés contre luy. Mais comme il y a huit ou dix jours que M. l'Evesque et luy m'ont mandé qu'il se rendroit icy incessament, et qu'il n'y est point venû, je vous prie de nouveau de faire mettre mon ordre en exécution, si le Sr Melet est encore en ce pays cy, comme je le dois juger par une dernière lettre que j'ay reçue avant hier de M. l'Evesque sur ce sujet. Si il se trouvoit party avant la datte de la lettre de M. de Viviers, j'aurois lieu de ne pas doutter que ce prélat n'a voulu que m'amuser pour donner le temps au sieur Melet de s'en aller. En ce cas, ce qui est différé ne sera pas perdu, car si il revient dans ce pays cy, je n'oubliray pas ses violances n'y son mépris de l'autorité qui m'est confiée en me mandant qu'il viendroit se justifier auprès de moy et d'y avoir manqué. Il peut bien compter que, dès que je le sçauray dans le pays, je prendray de si justes mesures que je le fairay arrester, et qu'il ne m'écha-

pera pas, malgré toute la protection que M. l'Evesque de Viviers paroit donner à l'impugnité des violances commises par cet officier.....

COURTEN.

Lettre du même au même.

A Tournon, le 25 novembre 1712.

.....M. Dumolard m'avoit mandé du Bourg que M. de Viviers estoit mieux, mais je vois par vostre lettre qu'il est plus mal. Si il en mal arrivoit, je crois qu'il ne seroit pas infiniment regretté..... On m'assure que M. le Maréchal de Barvik (1) est aujourd'hui à Lyon qu'il s'en va en Roussilion pour tenter avec un renfort de trouppes de dégager Girone, à quoy, comme vous sçavez, M. le comte de Fiennes n'a pu réussir.....

COURTEN.

Année 1713.

Sommaire : Même sujet que l'année précédente.

Lettre du duc de Roquelaure à M. de Jovyac.

A Montpellier, 27 janvier 1713.

J'ay reçu, Monsieur, la lettre que vous avés pris la peine de m'écrire le 24 de ce mois ; je suis très fâché qu'il n'y ait pas eu moyen de faire arrester le sieur Melet, persuadé comme vous qu'il n'estoit plus à Viviers, puisque le Sr Makana ne l'y a point trouvé. Ayés attention je vous prie, à ce qu'on ne le manque pas s'il est assés hardy de revenir dans païs.

LE DUC DE ROQUELAURE.

(1) Jacques Fitz-James, duc de Berwick, maréchal de France (1706).

Année 1720.

Sommaire : Détails sur le brigandage en Dauphiné et la fuite de Paris du financier Law.

Lettre de M. Rambion brigadier des armées du Roi à M. de Jovyac.

A Tournon ce 24 septembre 1720.

J'ay vu, Monsieur, avec bien du plaisir..... que la tranquilité règne toujours dans vos cantons..... Suivant la lettre que je viens de recevoir de M. le duc de Roquelaure, par laquelle il me fait l'honneur de me mander qu'il y a un nombre de scellerats répandus en Provence et Dauphiné qui cherchent à jouir de leur butin qu'ils ont fait dans la ville de Marseille (1), dont les deux forçâts échapés du Montelimart sont du nombre, et comme il me fait celuy de me recommander de redoubler d'attention pour que ces brigands ne nous arrivent dans ce pays, j'escris à ce sujet à M^rs^ les officiers qui commendent sur les bords du Rône.... Les dernières nouvelles que nous avons de Marseille nous assurent que la maladie a baissé considérablement, mais le fâcheux est qu'elle a gaigné la campagne allant du costé de Toulon.....

RAMBION (2).

Lettre de M. de Courten au même.

Paris, 29 décembre 1720.

..... Vous aures sçeu tous les changements qui se sont fait icy dans les affaires depuis le départ de M. Law (3) qui, selon les bruits qui courent icy, doit estre présentement en Hollande. Sa femme et sa fille sont encore icy occupées à y vendre leurs meubles pour payer leurs dettes, ce qui fait juger qu'il ne reviendra pas dans ce royaume, ce que le publique craignoit et que la plus part des Mississipiens espéroient. Il

(1) Pendant la fameuse peste probablement.
(2) M. de Rambion, brigadier des armées du Roi (A. d. F. et d. J. 10 lettres).
(3) Jean Law, célèbre financier, né en 1671, mort à Venise en 1729.

y a lieu de croire que le changement du ministère dans les finances en produira la circulation par la supression totalle du papier dont les actionnaires courent risque de perdre entièrement leurs actions. Je ne vous feray point icy le détail de tout ce qui s'est fait à ce sujet, mais je me félicite pour ainsy dire de la perte que j'ay faite de toutes les miennes par les inquiétudes et les chagrins où se trouvent tous ceux qui en sont porteurs ! Quand à ce qui me regarde par raport au sujet de mon voyage en cette ville, la Régence est tellement occupée à trouver des remèdes aux maux et aux désordres que le sistème a causé, que je n'ay pû encore obtenir de S. A. R. l'audiance qui m'a été promise. On me flatte cependant qu'avec un peu de patience et d'assiduité à la cour, je pourrois en obtenir quelque satisfaction, d'autant plus que je ne demande que des honneurs que je crois avoir mériteez.....

COURTEN.

Année 1721.

Sommaire : Mesures préventives contre la peste.

Lettre du duc de Roquelaure à M. de Rambion à Tournon.

A Montpellier, ce 22 aoust 1721.

Ayant reçeu, Monsieur, les ordres du Roy pour faire faire des feux de joye dans l'étendue de cette province au sujet de la convalescence de Sa Majesté, je vous prie d'ordonner qu'on fasse les réjouissances accoutumées en pareil cas le jour que l'on chantera le Te Deum à Tournon.

LE DUC DE ROQUELAURE.

Lettre du duc de Roquelaure à M. de Jovyac.

A Montpellier, le 8 septembre 1721

Vous trouverés cy joint, Monsieur, des exemplaires de l'ordonnance que je viens de rendre pour défendre sous peine de la vie aux habitants de cette province qui sont en deça des lignes formées sur les rivières du Tarn et de l'Allier, de recevoir chés eux aucunes personnes n'y marchandises du

Gévaudan et de leur donner aucune retraite sous quelque prétexte que ce puisse être ; tenés, je vous prie, la main à ce qu'elle soit exécutée ponctuelement dans tous les lieux de votre département....

LE DUC DE ROQUELAURE.

Année 1722.

Sommaire : Même sujet que l'année précédente.

Lettre de M. Leblanc à M. de Jovyac.

A Paris, le 30 mars 1722.

J'ay reçu, Monsieur, la lettre que vous avés pris la peine de m'escrire le 13 de ce mois ; je vous remercie de vostre attention à m'informer des nouvelles du Gévaudan, du Vivaretz et du Comtat par raport à l'estat présent des maladies.....

LEBLANC (1).

Lettre du duc de Roquelaure à M. de Jovyac, commandant en Vivaretz.

Montpellier, le 12 avril 1722.

..... Je vous prie, en même temps, de faire sçavoir aux commandans particuliers, et aux consuls des lieux dont les habitants sont accoutumé de faire la pêche aux alauzes, que je veux bien la leur permettre, à condition que ce sera avec des lignes ou des filets, qui seront tenus et jettés par les personnes qui auront toujours le pied à terre.....

LE DUC DE ROQUELAURE.

(1) Claude Leblanc, homme d'Etat, né en 1669, mort en 1728 (A. d. F. et d. J., deux lettres).

Année 1723.

Sommaire : Mort de M. de Jovyac.

Au commencement de 1723, le colonel de Jovyac étant mort, le comte de la Fare, le prince de Rohan, M. Duché fermier général, le duc d'Uzès, etc. etc., adressèrent à la famille leurs condoléances.

Voici, mais à titre de document simplement, l'article que La Chesnaye-des-Bois consacre à M. de Jovyac dans le *Dictionnaire de la Noblesse*, tome XIII, pages 457 et suivantes :

« Le marquis de Jovyac commandoit encore en Vivarais pendant la peste de 1723, lorsque la mort vint anéantir l'espérance des graces bien méritées qui lui étoient annoncées de toutes parts, et terminer une carrière de cinquante-six ans de services non interrompus et honorés des éloges les plus glorieux. Ces éloges sont consignés dans une multitude de lettres du duc du Maine, gouverneur du Languedoc, des maréchaux de Broglie, de Montrevel, de Villars, de Berwick, de Roquelaure, qui ont successivement commandé en chef dans cette province ; du maréchal de Médavy, du comte de Grignan, commandant en chef en Dauphiné et en Provence, du cardinal Gualterio, vice-légat d'Avignon, de M. de Basville, intendant de Languedoc, et d'un grand nombre de personnes de distinction de la cour qu'il seroit trop long de nommer, mais dont les lettres sont conservées, comme autant de témoignages de son mérite ».

Lettre de l'abbé de La Fare au marquis de Jovyac fils.

A Compiègne, ce 12 may [1723].

J'ay reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire au sujet de ma nomination avec toute la reconnoissance possible ; je voudrois trouver les occasions de vous prouver le sincère.....

De Lafare, évêque de Viviers. (1)

(1) Etienne-Joseph de Lafare, évêque de Viviers, de février 1723 à novembre 1723 (A. d. F. et d. J., une lettre).

Année 1724.

Sommaire : Lettre de la Marquise de Gramont.

Lettre de madame la Marquise de Gramont au Marquis de Jovyac.

Grenoble, le 16 décembre 1724.

Je vous rens mille grâces, Monsieur, de la lettre pleine de politesse que m'avez écrite ; j'y suis parfaitement sensible, et à l'espérance que vous me donnez que j'auray un peu de part à l'honneur de votre amitié que je désire fort ; je vous prie d'avance d'être bien persuadé de la mienne ; on ne peut vous la refuser, Monsieur, veu toutes les louanges que le public vous donne. J'ay toujours souhaité passionnément le mariage de ma nièce de Chabrillan avec vous, ne doutant pas de son bonheur ; elle peut vous dire que je vous ay toujours donné la préférence sur tous les autres partys qui se sont présentés pour elle. J'ay grande opinion de la douceur de votre mariage, veu celle de l'humeur de ma nièce, de sa vertu, de son esprit et de son mérite...

VIRIVILLE GRAMONT. (1)

Année 1725.

Sommaire : Mariage de M. de Jovyac.

Le 15 janvier 1725 (2), messire Jacques IV d'Hilaire de Jovyac, fils de feu messire Jacques, colonel d'infanterie, commandant pour le Roy en Vivarais, et de dame de La Nielle, (3) épousa dans la chapelle du château de Saint Gervais Anne-Françoise-Josèphe de Moreton de Chabrillan, fille d'Antoine, marquis de Chabrillan, lieutenant de Roy en Dauphiné, et de défunte Antoinette de Groslée-Vivirille (4).

(1) (A. d. F. et d. J. deux lettres).
(2) Dans le Dictionnaire de la Noblesse, La Chesnaye-des-Bois donne la date du 25 janvier.
(3) Le même dit Laignel.
(4) Le même oublie d'indiquer la date du décès d'Antoinette de Groslée.

(Extrait des registres de la paroisse de Saint Gervais ; Brugière curé).

A l'occasion de cette union, madame de Senozan née Groslée-Viriville, le maréchal de Tallard (1), etc. adressèrent leurs compliments.

Année 1728.

Sommaire : Signalement d'un banquier en fuite.

Signalement du nommé d'Arrau, bourgeois et banquier de Réalmont dans le haut Languedoc ; c'est un assez grand homme, très gros, visage rond, et fort plein.

Il est party du dit Réalmont le 18 ou le 19 de ce mois, et s'en va à Genève par la routte de Lyon, accompagné de sa femme et d'une petite fille agée d'environ 11 à 12 ans, et emporte à ce qu'on dit avec luy 60,000 livres en espèces.

Je prie Monsieur le marquis de Jovyac et en son absence M. d'Hilaire de faire veiller sur l'homme dont le signalement est cy dessus et d'arrêter les personnes y énoncées.

A Tournon, 27 mars 1728.

La Devèze. (2)

Année 1730

Sommaire : Préparatifs pour la guerre en Italie.

Lettre de M. de La Devèze au marquis de Jovyac

Tournon, le 11 avril 1730.

Je suis toujours sensible, mon cher Jovyac, à l'honneur de votre souvenir, M. le marquis de La Fare a passé à Thein le vendredy saint et j'eus l'honneur de luy donner un souper du jour ; il alla disner le samedy à Vienne avec M. l'archevêque (3). Vous sçavés que le régiment de Guerre et celui de Soissonnois doivent venir en Vivarez... L'embarquement

(1) Camille d'Hostun, marquis de la Beaume, duc et maréchal de France (A. d. F. et d. J. quatre lettres).

(2) Pierre Paul de Clerc de La Devèze. commandant en Languedoc. lieutenant général des armées du Roy (1745) (A. d. F. et d. J. 46 lettres),

(3) Henry Oswald, cardinal de La Tour d'Auvergne.

est assuré ; c'est M. de Mizon qui commendera l'infanterie françoise qui doit passer en Italie ; il faut que tout soit d'accord, puisqu'il n'y va qu'une brigade. M. le prince de Pons en est ; M. le commendeur de Laubépin commande les troupes marines qui débarqueront ; voilà, mon cher Jovyac, comme vont les affaires du tems...

La Devèze.

Année 1738

Sommaire : Faits divers.

Lettre de M. de La Devèze au marquis de Jovyac

Tournon, le 8 novembre 1738.

... Je n'ay pas eu des nouvelles de M. le duc de Richelieu depuis le 17 du mois dernier qu'il me faisoit l'honneur de me mander de sa main qu'ayant conféré avec M. le marquis de La Fare et quelques évêques du Languedoc, ils avoint trouvé que ne voulant pas faire des grandes journées il conviendroit de partir tard de Lyon, ou après avoir parcouru la ville et fait quelques emplètes, de là aller coucher chés le cardinal d'Auvergne à Vienne, le landemain à Valence, ou M. l'evêque (1) l'a fort pressé de s'arrêter, ensuite au Pont-Saint-Esprit, Uzès et Montpelier. Il me marque que si dans cet arrengement, il me convenoit de venir à Valence, il seroit charmé d'y souper et causer avec moy...

La Devèze.

Année 1739

Sommaire : Faits divers.

Lettre de M. de La Devèze au marquis de Jovyac

Tournon, 4 septembre 1739.

... Je vous remercie des nouvelles que vous m'avés envoyé. Si les Turcs font le siège de Bellegrade, il vous paroitra comme à moy que le second avantage qu'on dit que les Impé-

(1) Alexandre Milon, évêque de Valence (A. d. F. et d. J. une lettre).

riaux ont eu à la seconde bataille n'est pas aussy grand qu'on a voulu le faire... (1)

La Devèze.

Lettre du duc de Tallard au même

Fontainebleau, 4 novembre 1739.

Je suis bien sensible Monsieur (*déchiré*)... que vous me faites l'honneur de prendre à mes malheurs, et c'est avec toute la reconoissance possible que je reçois les nouvelles preuves de vostre amitié dans la triste occasion qui s'en présente. Soyés...

Le duc de Tallard (2).

Année 1741

Sommaire : Une lettre de remerciements.

Lettre du maréchal de Maillebois au marquis de Jovyac

A Bastia, le 9 mars 1741.

On ne peut estre plus sensible que je le suis, Monsieur, à la part que vous me marquez prendre à la grace que le Roy vient de me faire ; je saisiray avec plaisir les occasions qui se présenteront de vous en marquer ma reconnoissance.

Le maréchal Demaillebois (3).

(1) L'Autriche fut forcée, cette année 1739, de conclure le traité de Belgrade qui replaça momentanément la Turquie au rang d'où le traité de Carlowitz l'avait fait déchoir.

(2) Marie-Joseph d'Hostun, duc de Tallard, fils du maréchal de ce nom (A. d. F. et d. J. une lettre). Il venait de perdre son fils unique, Louis-Charles, duc d'Hostun, mort le 19 septembre 1739, un mois après sa femme, et sans postérité.

(3) Jean-Baptiste-François Desmarets, marquis de Maillebois, créé maréchal de France en 1741 (A. d. F. et d. J. huit lettres).

Année 1742

Sommaire : Indication des avantages faits aux pages de la chambre du Roi.

Lettre de M. de La Devèze au marquis de Jovyac

Tournon, le 11 septembre 1742.

..... Avés-vous quelqu'enfant en état d'être page de la chambre du Roy ? Sçavés-vous quelque gentilhomme de vos cantons qui voulût y envoyer quelqu'un ? M. le duc de Richelieu m'a écrit que M. le duc de Gesvres l'a prié de luy en chercher ; c'est pour le premier janvier prochain qu'il le faut. Il en coûte véritablement mil écus aux parents, mais ils sont seurs d'être bien élevés et d'avoir au bout de leur terme des employs dans la cavalerie, dragons ou autres troupes à leur choix et gratis...

La Devèze.

Lettre du même au même

A Tournon, 14 novembre 1742.

... Monteils-Saint-Quentin a perdu un de ses fils qui est mort de maladie à l'armée de Maillebois ; nous le regretons parceque il étoit un fort joli enfant. Dieu veuille conserver les nôtres et nos amis, car je vous avoue que c'est une bien triste guerre...

La Devèze (1).

(1) En 1742 la marquise de Jovyac, mère du marquis, étant décédée, le comte de Marsane, Madame de Rochefort abbesse de Bagnols, le comte de Rochefort, M. de La Devèze, le duc de Richelieu, le comte d'Entraigues, etc., dont les lettres sont conservées aux archives de Jovyac, adressèrent leurs condoléances.

Année 1743

Sommaire : Avis concernant la charge de Lieutenant des maréchaux de France.

Lettre de M. de La Devèze au marquis de Jovyac

7 octobre 1743, Montpellier.

..... Vous me demandez mon conseil sur la charge de lieutenant des maréchaux de France (1) qu'on vous propose d'acheter ; je ne vous conseille pas d'y mettre votre argent car c'est dans cette province comme ailleurs un apoticaire sans sucre ; je suis persuadé que M. le marquis de Chabrillan sera de mon avis.....

La Devèze.

Année 1744

Sommaire : Nouvelles concernant la guerre.

Lettre du maréchal de Maillebois au marquis de Jovyac

Marly, ce 21 janvier 1744.

..... Je suis bien fâché de ne pouvoir faire ce que vous désirés pour le jeune homme dont vous me parlez, mais tous les

(1) Voici à titre de document un jugement de Lieutenant des Maréchaux de France (A. d. F. et d. J., quatre pièces) :

Nous Louis de Clermont, comte de Thoury, lieutenant de Nos Seigneurs les Maréchaux de France [à Amiens], sur le démellé d'entre le sieur de Mézicourt et le sieur marquis de St-Blimont, veu la requête du dit sieur de Mézicourt du vingt deux avril dernier, tendante à se faire rendre par le sieur de St-Blimont les papiers qu'il a retiré en son absance, et en vertu du pouvoir qu'il luy a envoié, notre ordonnance. ... le tout bien considéré et examiné, et attendu qu'il s'agit du point d'honneur, le dit sieur de St-Blimont n'aiant point comparu ; Nous ordonnons qu'il sera tenu de remettre au sieur de Mézicourt, huit jours après la signification des présentes, les papiers qu'il luy demande, à quoi il sera contraint par saisies de ses effets mobiliaires, et par emprisonnement de sa personne ; le condamnons aux dépens que nous avons fixé à sept livres dix sols pour l'archer qui a donné les dites assignations ; deffendons aux parties les voies de fait directes ou indirectes sous les peines portées par les édits, déclarations du Roy et règlement de nos dits seigneurs les Maréchaux de France. Fait ce vingt huit may mil sept cent vingt trois.

Louis de Clermont, comte de Thoury.

emplois au régiment Dauphin sont remplis il y a longtems ; je souhaite trouver d'autres occasions de vous prouver les sentimens avec lesquels je fais profession d'être, Monsieur.....

Le maréchal DEMAILLEBOIS.

Lettre du marquis de La Fare au même

Strasbourg, 15 aoust 1744.

..... M. le maréchal de Noailles nous a joint icy les deux jours passés ; toute la cavalerie et l'infanterie qu'il a amené de Flandre y sont arrivées avant-hier. La maison du Roy et son artillerie y arrivent aujourd'huy. Nous avons construit deux ponts sur le Rhin au-dessus de Kell ; ainsi il paroist qu'il ne manque plus pour faire de bonne besogne que l'arrivée du Roy, qui par malheur est retenu à Metz par une indisposition qui dure plus longtems que l'on n'auroit cru d'abord... Le Roy de Prusse s'est déclaré pour l'Empereur (1) ; ses troupes sont en marche au nombre de 115.000 hommes, et il doit entrer en mesme temps en Bohême et en Moravie le 26 de ce mois ; le manifeste qu'il a fait est déjà publié à Francfort et nous en avons reçu icy des exemplaires ; je suis fâché de n'en avoir pas assez pour vous en envoyer.....

LA FARE LAUGERRE (2).

Lettre de M. de La Devèze au même

A Montpellier, le 6 octobre 1744.

..... Je vous dirai succintement que le Roi de Sardaigne, qui nous avoit attaqué, a été repoussé par trois fois et qu'il a été obligé de se retirer ; nous attendons d'un moment à l'autre un plus grand détail.....

LA DEVÈZE.

(1) C'est-à-dire pour l'Électeur de Bavière, dont la France appuyait les prétentions à l'Empire.

(2) Philippe-Charles, marquis de La Fare, célèbre général du règne de Louis XV, maréchal de France (1746) (A. d. F. et d. J., soixante deux lettres).

Année 1745

Sommaire : Détails concernant la guerre sur les bords du Rhin et narration de la victoire du roi de Prusse en Bohême.

Lettre du marquis de La Fare au marquis de Jovyac

Au camp de Fleirsheim, le 28 may 1745.

..... Me voilà enfin tout à fait chargé personnellement d'une partie de la besogne, M. le prince de Conty m'ayant laissé de ces côtés cy avec 43 bataillons et 48 escadrons, moyennant quoy je suis devenu tout à fait général ; j'espère que par nos manœuvres qui sont bien concertées, nostre situation sera bonne, quoyque je sois persuadé que le Roy voudra que je fasse partir un détachement pour la Flandre, dont il est question depuis longtemps. Jusqu'à présent nous ne voyons pas bien clair dans les projets de Messieurs d'Aremberg et de Traun, mais cela ne pourra pas estre longtemps sans se développer ; quand il y aura quelque chose qui en vaudra la peine je vous en feray informer.....

La Fare.

Lettre du même au même

Au camp de Welmiltheim, le 7 juillet 1745.

..... Quoyque le Grand-Duc soit arrivé à l'armée des ennemys, je n'en ay point d'autres à vous mander, si non que sur le mouvement qu'elle fit avant-hier pour s'aprocher d'Hanau, M. le prince de Conty (1) a jugé à propos de me faire raprocher de luy de près d'une lieue et demie, mais cela n'empêche pas que je soutienne et ne communique toujours avec Aschaffembourg, en mesme temps que je garde en force tous les gués qui sont d'icy à Stochstatt, où je conserve des détachements de cavalerie qui vont et viennent du moins jusqu'à présent au dit Aschaffembourg en toute sûreté.

La Fare.

(1) Louis-François de Bourbon, prince de Conti.

Lettre du même au même

Au camp d'Oggersheim, le 27 juillet 1745.

..... Je vous ay mandé ce qui s'est passé lorsque nous avons repassé le Rhin ; il n'y a rien eu depuis, et ce n'est que d'hier que l'armée des ennemys s'est portée tout à fait sur le Necker à Ladenbourg et à Heidelberg, et nous sommes venus icy pour estre à mesme hauteur qu'eux ; s'ils remontent, nous remonterons, et si, comme cela pourroit bien estre, leur intention étoit seulement de fatiguer dans le moment présent l'Électeur Palatin, pour le faire venir à ce qu'ils désirent de luy, nous resterons à portée de le rassurer et de le secourir, car ce prince se trouveroit dans une position bien critique si nous ne luy donnions plus la main.. ..

La Fare.

Lettre du même au même

Au camp de Mutterstatt, le 9 aoust 1745.

J'ai reçu ce matin les deux lettres que vous m'avés fait l'honneur de m'escrire du 29 et du 31 du mois dernier, avec les relations et nouvelles qui y estoient jointes, dont je vous remercie. Pour nous, sur les mouvements que les ennemys ont fait depuis deux jours, M. le prince de Conty en a fait faire un aujourd'hui à son camp, et nous sommes rapprochés de Spire, S. A. S^me^ voulant estre plus à portée de son principal objet et ne pas se trouver comme l'année dernière dans le cas d'estre séparé de l'Alsace n'y d'estre inquiété par ses derrières ....

La Fare.

Lettre du même au même

Au camp de Mutterstatt, le 9 septembre 1745.

..... Nous sommes icy à la veille de voir élire un empereur contre nostre gré, et nous ne pouvons pas sçavoir quelles seront les suites de la démarche que font en cette occasion les principaux princes de l'Empire ; en attendant, nous sommes toujours à peu près dans la mesme position, et la saison me paroist bien avancée pour que les ennemys fassent aucune entreprise de conséquence.....

La Fare.

Lettre du même au même

Au camp de Mutterstatt, le 13 septembre 1745.

..... Nous sommes toujours à peu près dans la mesme position et touchons au moment de l'élection qui doit se faire aujourdhuy, et pourrons l'apprendre ce soir ou demain matin par une grande réjouissance que l'armée de la reine d'Hongrie (1) prépare et pour laquelle depuis trois jours elle est occupée à ranger son artillerie dans un lieu convenable pour qu'aucun coup ne nous échape...

La Fare.

Lettre du même au même

Au camp de Mutterstatt, le 20 septembre 1745.

..... Vous aurés sans doute déjà appris l'élection du Grand-Duc (2) qui fut faite le 13. Il partit hier de son armée pour aller à Aschaffembourg attendre la reine de Hongrie, et est je crois très occupé de son couronnement, que l'on annonce pour le plus tard pour le 4 d'octobre, jour de sa feste. Si M. de Traun, sur qui roule à présent le commandement de l'armée, veut entreprendre quelque chose, il fera apparement bientost un mouvement qui nous indiquera ses projets, qui ne me paroissent pas pouvoir être considérables, la saison estant déjà bien avancée, et d'ailleurs croyant que la fin de nostre campagne dépendra plus de ce qui se passe dans les cabinets des différens princes, que des opérations militaires.....

La Fare.

Lettre du même au même

Au camp de Mutterstatt, le 23 septembre 1745.

..... Pour nous, il ne nous paroist pas encore que l'élection ait déterminé les ennemys à faire aucun mouvement militaire ; ils sont occupés de l'arrivée de la reine d'Hongrie et des préparatifs du courronnement qu'ils voudroient bien faire ce

(1) Marie-Thérèse, reine de Hongrie, épouse de François, duc de Lorraine.

(2) François, duc de Lorraine, empereur d'Allemagne sous le nom de François I.

mois cy si ils pouvoient, mais qui sera peut-estre remis jusqu'au 4 d'octobre, jour de la feste du Grand-Duc ; ainsi, si nous rentrons dans nostre coquille à peu près dans ce tems-là, ce sera le deffaut de subsistances qui nous y conduira, et il y a apparence que nous y serons fort tranquiles jusqu'au tems qu'il conviendra de séparer l'armée.....

La Fare.

Lettre du même au même

Au camp de Mutterstatt, le 27 septembre 1745.

..... Toutes celles (les nouvelles) qui nous viennent de l'armée ennemie depuis deux ou trois jours, ne parlent que de l'arrivée de la reine d'Hongrie, qu'elle a dû coucher à Hanau le 23 et arrivée de bonne heure le 24 à Francfort pour estre témoin le 25 de l'entrée du Grand-Duc en qualité de Roy des Romains ; mais on m'assura hier qu'elle avoit été obligée de s'arrester à Würtzbourg, se trouvant très fatiguée du voyage et mesme un peu incommodée, vu l'estat de grossesse où elle se trouve.....

La Fare.

Lettre du même au même

Au camp de Mutterstatt, le 4 octobre 1745.

J'ay receu ce matin, Monsieur, et en mesme tems les deux lettres que vous m'avés fait l'honneur de m'escrire le 23 et le 25 du mois passé avec les nouvelles qui y estoient jointes dont je vous suis très obligé, mais je suis étonné que, le 25, vous ne sçussiés aucune particularité d'une bataille que l'on prétend qu'il y a eu sur le Pô, où une lettre de Milan du 21 dit que les ennemys ont perdû 7.000 hommes au passage de cette rivière, et nous environ 4.000 ; vous sçavés sans doute maintenant ce qui en est, mais nous n'en avons point eu de confirmation depuis trois jours que nous avons eu cette nouvelle par la Suisse.

Pour ce côté cy, il n'y a rien de nouveau, sinon qu'il passe pour constant depuis quelques jours que la reine d'Hongrie, après le courronnement qui a dû se faire aujourd'huy, doit revenir à Heidelberg et prendre par Heilbron le chemin du Danube et s'y embarquer, vû qu'elle est grosse de plus de

7 mois, parce qu'elle évitera par là de très mauvais chemins qu'elle auroit eû jusqu'à Lintz. Elle a fait donner un florin à tous les soldats de son armée et quatre francs, argent d'Allemagne, aux bas officiers.

La Fare.

Lettre du même au même

Au camp de Mutterstatt, le 11 octobre 1745.

..... Pour ce côté cy, nous sommes toujours dans l'inaction et attendons quelles suites aura la bataille que le Roy de Prusse a encore gagné en Bohême le 30 du mois passé ; j'en joins icy le détail que nous avons receû il y a 4 jours.

Détail de la bataille gagnée par le Roy de Prusse (1) à Braunitz, le 30 septembre 1745.

« Le 29, le Roy de Prusse ayant appris que le prince Charles (2) estoit marché avec toute son armée au nombre de près de 60.000 hommes pour s'approcher de Trautenau, avoit résolu de marcher le 30 pour couvrir les forces qui lui restoient dans la dite place ; ce prince apprit pendant la nuit la nouvelle que les ennemys marchoient à luy ; il fit battre la générale et se mit en mouvement, ayant envoyé reconnoistre l'ennemy par quelques escadrons d'hussars et de cavalerie qui le rencontrèrent à la portée du canon et commencèrent à se charger avec l'ennemy. Le Roy apprit alors que toute l'armée autrichienne estoit là ; il s'avança et voyant que son aisle droite prestoit en quelque façon le flanc aux ennemys, il luy fit faire une espèce de rond et marcha avec son aisle gauche sur la droite des ennemys qui commença d'abord à la canoner ; mais elle n'en fut pas plustost aux mains avec cette droite qu'elle la culbuta entièrement, l'obligeant de se retirer avec grande confusion derrière la gauche, pendant que cette gauche s'avançoit sur nostre droite qui n'estoit pas encore toute arrangée. Le Roy fit avancer trois bataillons de grenadiers qui soutinrent pendant une demi-heure toutes les forces des ennemys, ce qui donna le tems à nostre droite de se mettre en ordre et de battre entièrement la gauche des ennemys ; on les poursuivit plus de trois quarts de lieue, ils

(1) Frédéric II, roi de Prusse surnommé le Grand.
(2) Charles, prince de Lorraine, général des troupes impériales.

voulurent tenir ferme près du village de Nimerstadt, mais le régiment de Bornstadt tomba si à propos sur ce gros des ennemys qu'il en sabra une grande quantité, et prit les régiments de Damnits et de Bareith prisonniers; ont leur prit aussy beaucoup d'estendars et toute leur artillerie. Ce fut à quatre heures du soir que le Roy dépêcha du camp M. de Mollendorff, un de ses adjudans; alors le détachement Leuald qui ne s'estoit point trouvé à la bataille non plus que celuy de Damnitz et Winterfeld arrivant, le Roy s'en servit pour suivre l'ennemy.

Il y a eu 3.000 morts de leur part et autant de prisonniers; du costé des Prussiens on compte 500 morts parmy lesquels est le prince Albert, frère de la reine régnante; personne autre de distinction, 1.200 blessés dont les plus considérables sont le général Blankensée, et les colonels Blankenburg et Dohna. Le prince Ferdinand et le comte de Schmettau le sont tous deux légèrement. On attend les suites où il ne peut manquer d'y avoir encore nombre de prisonniers, on prétend que le Roy n'avoit pas plus de 24 à 25.000 hommes contre cette nombreuse armée autrichienne. En un mot, c'est une bataille des plus complète et des plus glorieuse pour ce prince.

« La bataille s'est donnée à Braunitz, près de Studentz, et l'ennemy s'est retiré en grande confusion à Arnau ; on est à sa poursuite. Le major Vedel des gardes et les colonels Forckad et Volcke sont blessés. »

Suite de la lettre du 11 octobre 1745.

La Reine d'Hongrie doit rester à Francfort jusqu'au 17, à ce que l'on dit, pour tacher apparement de déterminer la diette et les cercles à se déclarer en sa faveur dans les circonstances où elle se trouve; on prétend aussy que les Hollandois et les Hanovriens doivent reprendre dans quelques jours le chemin de chés eux, et il y a toute apparence que nous ne serons pas longtemps sans en estre instruis.....

La Fare.

Lettre du même au même

Au camp de Mutterstatt, le 14 octobre 1745.

..... Nous sommes toujours dans la même position; les ennemys ont fait partir hier deux régimens de cavalerie et

quatre d'infanterie pour aller en Bohême ; ils ont pris la route de la vallée du Necker ; on dit que les Hollandois doivent se metre en marche vers le 18 au plus tard pour retourner dans leur païs...

LA FARE.

Lettre du même au même

Au camp de Mutterstatt, le 18 octobre 1745.

..... Pour ce côté cy, le Grand-Duc et la reine d'Hongrie revinrent avant-hier à Heidelberg et ont continué hier leur route pour Ulm, où ils doivent s'embarquer le 20, pour retourner à Vienne ; ils ont fait avant leur départ un détachement pour la Bohême sous les ordres du général Grünn, composé de 14 escadrons et de 9 bataillons.....

LA FARE.

Lettre du même au même

Au camp de Spire, le 3 novembre 1745,

C'est uniquement, Monsieur, pour avoir l'honneur de vous marquer que, y ayant tout lieu de compter que l'armée se séparera incessamment et que je pourray me rendre à Paris du 15 au 20 de ce mois, je vous prie de ne plus prendre la peine de m'envoyer les nouvelles, parceque je seray à la source... Il faudra m'adresser vos lettres à la Cour où je fais actuellement ma résidence. Les Hollandois sont depuis dimanche en mouvement pour retourner chés eux, mais les Hanovriens se sont de nouveau aprovisionné de fourages jusqu'au 10 ; ainsi il ne s'agit que de 24 heures de plus ou de moins, et on peut regarder nostre campagne comme totalement finie. J'ay, etc.

LA FARE.

Lettre du maréchal de Biron au marquis de Jovyac

A Paris, ce 17e aoust 1745.

Rien de plus honnête, Monsieur, que les marques éclatantes que vous me donné de la joye que vous avé eut en

faisant retentir dans les montagnes du Vivarès le bruit du canon de Joviac. Je voudrois pouvoir vous en remercier à Paris où je serois très aise de vous voir et de vous dire moy même que je désireray tant que je vivray, vous prouver que personne n'a l'honneur d'être plus parfaitement que je le suis, Monsieur, etc.

Le Maréchal duc de Biron (1).

Lettre du maréchal de Maillebois au marquis de Jovyac

Au camp de S.-Salvador, ce 17 octobre 1745.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avé fait l'honneur de m'écrire de Montélimart, le 8 du courant. On ne peut être plus sensible que je le suis à la part que vous voulés bien prendre à mon succès (2) et au compliment que vous me faite. Je vous prie de m'accorder la continuation de ces sentimens.....

Le Maréchal de Maillebois.

Lettre de M. l'abbé d'Aurelle au marquis de Jovyac

A Valence, le 22 octobre 1745.

Vous êtes si bien informé de tout ce qui se passe, que nous ne sçaurions rien vous rendre. Vous avés à vos gages tous les nouvelistes du monde ; et pas un évènement qui vous échape. Je suis de votre avis au sujet du Roi de Prusse, la perte de sa cassete ne lui coûtera pas un soupir ; et je dirois de lui tout le contraire d'un poète qui vouloit que la gloire ne vînt qu'après force écus. *Virtus ante nummos.* Votre relation est, d'après la gasete de Paris. Rien n'est plus beau que cette victoire. Dans les mains des héros, le petit nombre n'y fait rien. Ils trouvent en eux-mêmes des ressources de conseil, d'arrangement, d'ordre, de valeur, qui valent mieux que ces grands corps dont la multitude fait la force. Croiés vous que la Reine de Hongrie se hazarde a envoier son armée partie en Bohême et partie en Italie ; et qu'elle ait fait assés de progrès

(1) Charles-Armand de Gontaut, marquis, puis duc de Biron, maréchal de France (1734) (A. d. F. et d. J., deux lettres).

(2) Le maréchal de Maillebois avait, le 27 septembre, gagné la bataille de Bassignana contre le duc de Savoie.

dans l'esprit des cercles, pour espérer qu'ils défendent l'Empire, tandis qu'elle portera la guerre ailleurs? Aura-t-elle de l'argent de l'Angleterre au milieu des troubles de ce royaume, et sans ce secours est-elle bien en état d'avoir sur pied en tant d'endroits de puissantes armées? Toute la face de l'Europe offre un vaste champ aux idées des politiques; et il semble qu'on puisse disputer pour et contre avec autant de fondement d'un côté que de l'autre..... Vous a-t-on parlé d'un tableau historique que M. de Valence (1) vient de faire faire? C'est une suite des médailles de tous nos Rois au bas desquels est la figure de Louis XV qui en est le soixante-cinquième, avec ce vers :

Omnis in hunc cumulata fuit tot gloria Regum

qui veut dire que toute la gloire des Rois ses prédécesseurs rejaillit sur lui, et qu'elle y est comme à son comble. Le tout est du dessin et du goût de M. de Valence, et paroit très bien exécuté. J'ai, etc.

DAURELLE (2).

Année 1746.

Sommaire : Détails concernant la guerre en Flandre.

Lettre de M. d'Inguimbert, jésuite, au marquis de Jovyac.

Paris, 28 janvier 1746.

..... J'ai remis le mémoire de M. le marquis de Chabrillant au père d'Orival qui écrit l'histoire de Louis XIII et de Louis XIV; ces deux règnes seront à la suite de l'histoire du père Daniel et ne feront pas un ouvrage séparé..... L'embarquement n'est ny fait ni prez à faire; les nouvelles les plus fraîches de Flandre sont celles-ci, on les mande de Versailles au père Pérusseau, confesseur du Roy. Le 28, sur trois colonnes, marchèrent quarante mille hommes : la 1e colonne

1) Alexandre Millon, évêque de Valence.

(2) Antoine d'Aurelle, abbé de Saint-Félix (1745), puis vicaire général et doyen du chapitre de Valence, vivait encore en 1791. Cette note est due à Monsieur le chanoine Jules Chevalier, professeur à Romans (Drôme) (A. d. F. et d. J., cinquante-trois lettres).

sous les ordres de M. de Saxe, la 2e sous ceux de M. de Clermont-Gallerande, et la 3e sous ceux de M. de Phelippe. On passa la Dendre heureusement, et le 29 on fit l'investissement de Bruxelles dont la garnison est de 14 mille hommes qu'on compte avoir prisonniers de guerre....; on compte être maître de cette place avant le 3 février, les marches et contre marches de nos troupes ont tellement fatigué les Hollandois que 5 mille homme sont désertés.....

D'Inguimbert (1).

Lettre du marquis de La Fare au même.

Versailles, 14 février.

..... Nous n'avons rien icy de nouveau que la victoire remportée en Ecosse par le prince Edouard (2) sur les Anglois, et l'arrivée de M. de Wassnar que l'on dit fort prochaine, les états généraux ayant demandé des passeports pour luy il y a déjà plusieurs jours.....

La Fare.

Lettre du comte de Saint-Florentin au marquis de Jovyac.

Versailles, 26 février 1746.

J'ay, Monsieur, rendu compte au Roy de la manière dont vous vous êtes conduit dans l'affaire de Vernoux. Sa Majesté m'en a paru très satisfaite et elle me charge de vous le témoigner.

Saint Florentin (3).

Lettre de l'abbé d'Aurelle au même.

Valence, 11 avril 1746.

..... Vous avez dû recevoir son mandement (4) au sujet de la prise de Bruxelles. Celle d'Asty est venue bien mal à pro-

(1) Jésuite et professeur au collège de Louis-le-Grand à Paris (A. d. F. et d. J., quatre lettres).

(2) Charles-Edouard Stuart. La bataille dont il est ici question est celle de Falkirk (21 janvier 1746).

(3) Louis Phelypeaux, comte de St-Florentin, ministre (A. d. F. et d. J. deux lettres).

(4) De l'évêque de Valence.

pos pour contrebalancer la joie de ce premier avantage. Qu'en dites-vous, Monsieur ? croiés vous que ce soit là un jeu ? Et ne trouvés-vous pas, si c'en est un, qu'il passe le badinage ? J'entends sur tout cela des raisonnements si crochus, que j'en suis dans un véritable dépit. Ceux qu'on tient à Paris sont bien différens ; et nos généraux ne seroient pas trop aises de se le voir répétés. Tel pouroit paroître aux spectacles qui n'y exciteroit pas des acclamations fort agréables, et n'y feroit seurement pas le second tome du maréchal de Saxe (1).

Vous avés sçu tout ce qui s'est passé à son occasion. Les grâces l'ont couronné de leurs propres mains, et se sont vu applaudies de tous les spectateurs. Il étoit bien juste qu'elles traitassent au mieux leur héros. Il ne lui manque plus que de nous procurer une bonne paix, et il ne tiendra seurement pas à lui qu'il n'y force les puissances belligérantes. On assure que la Reine d'Espagne est furieuse contre nous ; et que c'est bien tout ce que poura faire la douce éloquence du maréchal de Noailles, que de la ramener ; nous verrons à quoi tout ceci aboutira.....

DAURELLE, vicaire général.

Lettres du marquis de La Fare au même.

Versailles, ce 29 avril 1746.

..... Le Roy part le deux may de grand matin ; je seray régulier à vous donner de mes nouvelles pendant la campagne dès qu'il se passera quelque chose de nostre costé qui en pourra valoir la peine.....

Maubeuge, le 15 juin 1746.

..... M. de Brison me joignit hier icy, et demain nous devons nous rendre tous au camp devant Mons. La pluye continuelle qu'il fait depuis le jour de Saint Médard a retardé l'arrivée des convoys d'artillerie, moyennant quoy, si nous pouvons ouvrir la tranchée le 18 ou même le 19, nous n'aurons pas perdû nostre tems ; je seray exact à vous faire part du détail du siège.....

(1) Hermann-Maurice, comte de Saxe, maréchal de France (1744).

Au camp sous Mons, le 11 juillet 1746 (au matin).

Depuis la lettre que je vous écrivis hier, la capitulation a été signée ; la garnison consistante en 6 bataillons autrichiens, 6 hollandois, un régiment de dragons hollandois et cent hussards, est prisonnière de guerre : M. le prince de Hesse et M. de Nava ne le sont pas, et tous les officiers et soldats conservent leurs équipages ; la garnison doit sortir après-demain, 13 de ce mois.

Charleroy sera investy demain d'un costé par M. de Ségur et de l'autre par M. de Lautrec ; le reste de l'armée y marchera apparement au plus tard le 14 et ira coucher le premier jour au camp des Estines.

Il sera décidé aujourd'huy si on entreprendra le siège de Saint-Guislain ; si il a lieu, je crois que j'en seray chargé.

Au camp devant St-Guislain, le 22 juillet 1746.

La tranchée a esté ouverte la nuit du 21 au 22 sur la rive droite de la Haisne ; on en a fait 6 à 700 toises et la teste a est portée environ à 120 toises de l'ouvrage qui est au bord de la rivière ; les ennemis ont tiré une cinquantaine de coups de fusil, qui n'ont blessé personne.

Cette tranchée, malgré le mauvais temps, ne laisse pas d'estre assez praticable.

Nuit du 22 au 23.

On a fait la nuit dernière 150 toises de sape ; la teste est sur le boud de la flaque, à 45 à 50 toises de l'ouvrage avancé nommé fort de France. On n'a eu pendant ce travail que cinq hommes blessés, et hier un lieutenant de Mailly qui estoit aux travailleurs de jour, a eu le poignet fracassé par un biscayen ; on transporte actuellement deux petits mortiers tout près de la teste de sape.

Ce qui est le plus difficile est de conduire le canon dans un terrain aussy étroit et environné d'inondations de toutes parts.

Au camp devant St-Guislain, le 25 juillet 1746.
Nuit du 24 au 25.

On a fait cette nuit une communication en branches tournantes sur la digue qui aboutit à l'ouvrage dont on s'est emparé hier ; le logement dans cet ouvrage et celuy sur sa berme

ont esté perfectionnés, et on a rasé la redoute à machycoulis dont les décombres nous incommodoient lorsque le canon de l'ennemy y donnoit.

On a aussi commencé à travailler à deux batteries de canon et à une de mortiers dans l'épaisseur du pearapet de l'ouvrage. Il n'y a eû qu'un homme tué et quatre blessés.

Au camp devant St Guislain, le 25 juillet 1746.

M. le comte de Faudoas s'empara hier à 10 heures du matin de l'ouvrage qu'on ne comptoit attaquer que la nuit suivante ; il y avoit dedans un sergent et 20 hommes dont neuf furent pris, 2 tués ; les autres se sauvèrent ; on se logea sur la berme de l'ouvrage, et on fit un nid de pie dans la corne gauche, ayant la redoute à machycoulis dans son centre : on n'a eût à cette attaque ou au logement que 5 hommes tués et 14 blessés.

Au camp devant Charleroy, le 30 juillet 1746.

Je suis party de Saint-Guislain assés brusquement, Monsieur, et estant arrivé icy le 28 vers midy, je fus tout de suite à la tranchée qui s'ouvroit ce jour-là ; je n'en suis revenû qu'hier au soir assés tard et....

La Fare.

Lettre de M. de La Devèze, commandant en Languedoc, au même.

Montpellier, le 22 aoust 1746.

Je suis très sensible, mon cher de Jovyac, à toutes vos attentions. J'ay reçu votre dernière relation sur ce qui s'est passé en Italie ; j'y ai vu avec grand plaisir tout ce que M. le maréchal de Maillebois a fait dans cette occasion ; rien ne me surprend de la part d'un général aussi brave que lui ; j'ai été ravis encore d'avoir apris que M. son fils s'y est aussi distingué.....

La Devèze.

Lettre de M. d'Inguimbert, Jésuite, au même.

A Paris, le 23 aoust 1746.

..... Vous sçavés le retour de M. le prince de Conty, les différentes marches de M. de Saxe en Flandre ; on ne doute

pas qu'il n'en veuille à Namur qu'il seroit beau de surprendre ; nous sommes à Gemblours, bon camp, appelé par ceux du pays le camp des poltrons, mais Mazi, où sont les ennemys et où nous aurions pu être, vaut encore mieux. Nous avons des troupes à Hui dans le pays de Liège, à 7 lieues de Namur. Les dernières nouvelles de ce pays-là disent qu'on va faire faire un mouvement général à toute nostre armée, que tout marchera jusqu'à M. de Lovendal (1), et que les postes pourroient bien être interrompues pour ménager un secret inviolable. On dit que le prince Édouard n'est plus en Écosse, les Anglois l'ont manqué de quelques heures ; la dame chez qui il s'estoit caché fut prise 20 (*déchiré*) après le départ du prince ; elle est à Londres. Le secrétaire Murrey a, dit-on, donné la liste de tous les partisans de la maison de Suart en Écosse et en Angleterre ; on dit qu'il y avoit quatre cens seigneurs anglois. Sur cette découverte, on a arrêté quantité de gens qui ne s'attendoient nullement à l'être, entre autres un seigneur de la maison de Stuart qui vivoit à Londres. Voilà les choses presque désespérées de ce côté là ; Dieu y mette la main.

D'Inguimbert.

Lettre du maréchal marquis de La Fare au même.

A Paris, le 1er novembre 1746.

Je suis infiniment sensible, Monsieur, à la part que vous voulés bien prendre à la grâce que le Roy vient de me faire en m'honnorant du bâton de maréchal de France.....

Le Maréchal de La Fare.

Lettre de M. d'Inguimbert, Jésuite, à la marquise de Jovyac.

A Paris, au collège Louis-Le-Grand, 30 décembre 1746.

..... J'ai mis plus haut dans cette lettre ce qui peut regarder le dessin que vous avés de faire tonsurer [votre fils] le ca-

(1) Ulric-Frédéric-Woldemar, comte de Lowendal, maréchal de France (1747).

det ; je luy en ai parlé, toujours en luy disant que vous le laissiés libre de faire ce qu'il voudroit, et que, comme il convient, vous ne prétendiez point le gêner.... Je luy ai donné jusqu'aux Rois à me dire son sentiment ; j'ai voulu luy laisser ce temps pour faire une neuvaine au bon ange, et pour consulter son directeur.... Le premier habit neuf qu'on lui fera.... il faudra le luy faire violet avec un bouton d'or doublé de soye ; ainsi sont mis les abbés de Castellane, de Cussé, de La Galaisière, de Broglie, etc., qui sont dans ce collège.....

D'INGUIMBERT.

Certificat pour le marquis de Jovyac.

Pierre-Paul de Clerc de La Devèze, lieutenant général, commandant en Languedoc, certifions... que M. le marquis de Jovyac a donné des preuves de son zèle pour le service du Roy.... à maintenir l'ordre et la tranquilité, particulièrement dans les troubles excités en 1728 par Jacques Courty dit Bimbarade et autres bandits..., comme aussy dans l'émeute causée à Vernoux en 1745 par les religionnaires à l'occasion de la capture du nommé des Hubats, prédicant, où il nous a pareillement suivy.....

Donné à Nîmes, le 25 décembre 1746.

LA DEVÈZE.

Année 1748.

Sommaire : Lettre concernant les protestants. — Recherches généalogiques pour l'entrée au Chapitre de Poussay.

Lettre de M. d'Aurelle, vicaire général, au marquis de Jovyac.

Valence, le 23 juillet.

..... On s'attend à apprendre bientôt des banqueroutes ; et on dit que ce ne peut être autrement, dès que la paix laissera voir le fond des choses. On vient de prendre de ces côtés-cy le sr du Perron (1), proposant (2), qu'on tient étroitement

(1) Arnaud dit La Plaine et Duperron, natif du Vivarais, proposant, fut alternativement catholique et protestant suivant les circonstances de sa vie qui fut très mouvementée. Il mourut le 4 mai 1750.

(2) Proposant, jeune théologien de la religion protestante qui étudie pour être pasteur.

resserré. C'est une autre espèce de guerre qui va recommencer de plus belle lorsque l'autre aura cessé. Il est étonnant que rien ne puisse contenir nos Religionaires, et bien triste de les faire poursuivre. Ce qu'il y a parmi eux de riches ne court point après les assemblées ; c'est un tas d'ignorans, instruits par des hommes qui ne sont guères moins ignorans qu'eux. Ce proposant qu'on vient d'arrêter en est la preuve ; et on assure que Des Noyers, que l'on cherchoit au lieu de lui, n'est pas plus éclairé. Mgr de Valence se porte à merveille ; il est encore à Paris pour quelque temps. Dès que les chaleurs seront un peu relâchées, il compte d'aller passer quelques jours à Saint-Benoît, d'où il rentrera dans son diocèse.....

DAURELLE, vicaire général.

Lettre de la marquise de Mézières (1) *à Philippe des Essars* (2) *à Montreuil-sur-Mer.*

Mirecourt en Lorraine, 3 août 1748.

Voylas un moy que je vous avés écris, Monsieur, et riens nest plus avancés que sy la chose ne vous intéressez pas ny votre nom. Vos anfans et neveux aurons grand resons un jour de vous reprocher tamps de negligance pour des chose sy precieuse pour les familles, car enfiens la bontés et lansientés des nesance sont souvant hutilles pour la fortune,

(1) La marquise de Mézières, d'une vieille famille lorraine, mère de la princesse de Montauban, sollicitait l'entrée dans le chapitre noble de Poussay, près Mirecourt, de l'une de ses nièces, dont j'ignore le nom, mais qui descendait par les femmes des des Essars. Il fallait prouver les seize quartiers de noblesse de cette jeune personne, et madame de Mézières dut faire quantité de démarches auprès de la famille des Essars à ce sujet. (A. d. F. et d. J., deux lettres). Voir *Les Gouverneurs de Montreuil-sur-mer de la maison des Essars, 1581-1620*, par M. Roger Rodière. Abbeville, imp. Lafosse, 1900.

(2) Philippe des Essars comptait parmi ses ancêtres : Pépin des Essars, qui contribua en 1358 avec Jean Maillard à débarrasser Paris d'Etienne Marcel et de ses partisans ; Pierre des Essars, chevalier, tué en 1346 à la bataille de Crécy ; Pierre des Essars, grand bouteiller de France, décapité en 1421. André Louis Edouard, marquis des Essars, mort en son château de Francières le 4 septembre 1871, fut le dernier représentant mâle de cette maison. Voir *Correspondance de la famille des Essars, contribution à l'histoire de la Révolution*, par le comte de Saint-Pol. Abbeville, imp. Paillart, 1903.

et ne se demontre rehellement et sant ecivoque que par les titre auriginos ; tout le reste nest regardés que comme des fables. Voylas vos titre retrouvés ; saisissez vous en : illes plesant que ce soit une étrangères qui ne vous est ny parante ny alliés ny de votre conésance qui ce démènes depuis six an pour trouver cest titre, et qui na encore reçue nulles satisfactions que des injures souvant. Ma niesse ma bien de lobligations, car je ne suy pas née endurante ny acoutumés à estre négligés. Enfiens tachons à finir les preuves des des Essars ; six années de recherche est une beilles pasiance.....

OGLETHORPE Marquise de MÉZIÈRES.

Année 1749

Sommaire : Mesures prises contre un officier.

Lettre du maréchal de la Fare au marquis de Jovyac

A Versailles le 3 mars 1749.

..... A l'égard de M. le chevalier de Pampelone vostre parent, j'en ay parlé sur le champ à M. le maréchal de Belleisle, qui m'a dit sur son compte des choses si graves que je ne serois point étonné qu'il luy arrivât non seulement d'estre cassé, mais que ce fut sans ressources, si on n'y adjoint pas mesme des punitions plus fortes, car M. le maréchal de Belleislle m'a assuré que les officiers de son corps, instruits de ses mauvaises manœuvres à plusieurs reprises, avoient résolu de le chasser, en cas qu'il ne fût pas cassé...

Le maréchal DE LA FARE.

Année 1750

Sommaire : Nomination d'une abbesse à Avesnes (Artois).

Lettre du prince de Soubise au marquis André de Monchy (1)

Compiègne, ce vendredy 10 [juillet 1750].

Le Roy vient de nommer madame de Monchy à l'abbaye

(1) André, marquis de Monchy, seigneur de Francières, né en 1705, mort en 1782, fut le dernier descendant mâle de sa maison. Une partie de

d'Avesnes. Je me presse, Monsieur, de vous annoncer cette bonne nouvelle ; Sa Majesté a eu la bonté de me la dire en sortant de son travail avec M. de Mirepoix (1). Madame votre sœur (2) doit cette grâce à son mérite, et à l'amitié des dames qui composent ce chapitre. Permettez-moi, Monsieur, de partager votre satisfaction, et de vous prier de rendre justice aux sentiments distingués avec lesquels je suis...

Le prince DE SOUBISE (3).

Année 1751

Sommaire : Lettre d'un jeune militaire.

Lettre d'un enfant de Jovyac à la marquise de Jovyac

Au camp d'Albestat, 14 octobre 1751.

MA TRÈS CHÈRE MÈRE,

On nous a fait baraqué ; nous nous ennuyons bien, car nous y gelons de froit ; il faut que nous allions chercher le bois à une lieu et demi et le fourrage à cinq lieux ; ils crèvent beaucoup de chevaux de froit et j'ai bien peur pour les nôtres. Il y a deux jours qu'il est parti 20 batalions et 14 escadrons pour aller joindre le prince de Soubise, et M. de Monbrun en est ; pour nous autres nous ne sçavons ce que nous deviendrons ; les princes partirent hier pour Paris.....

DESPLAN DE JOVIAC.

la correspondance qu'il eut avec plusieurs personnages marquants à été publiée. Voir *Les seigneurs de Francières*, par le comte de Saint-Pol, Abbeville, imp. Paillart, 1913.

(1) Jean-François Boyer, évêque de Mirepoix, directeur de la feuille des bénéfices, membre de l'Académie française, né en 1665, mort en 1755.

(2) Marie-Jeanne de Monchy, fille du seigneur de Francières, abbesse d'Avesnes (1750).

(3) Charles de Rohan, prince de Soubise et d'Epinoy, maréchal de France (1758), le vaincu de Rosbach. (A. d. F. et d. J., 24 lettres).

Année 1753

Sommaire : Renseignements sur les querelles du Clergé avec le Parlement.

Lettres de M. d'Aurelle au marquis de Jovyac

A Valence, le 11 janvier 1753.

..... Je n'espère pas que nous puissions avoir notre prélat avant Pâques. Il est à Paris dans un grand tourbillon ; et il a besoin de toute sa sagesse pour se soutenir sur un terrain si glissant. Nous serons bien sa caution, vous et moi, qu'il n'y fera pas un faux pas. La réponse du Roi à la grande députation a été assez ferme. La voici telle que je l'ai reçue : « La connoissance que j'ai voulu prendre par moi-même de l'affaire pour laquelle mon Parlement a cru que les Pairs doivent être convoqués, est une preuve de l'attention que j'ai et aurai toujours de conserver dans leur intégrité les privilèges de la Pairie et des Pairs. L'évocation que j'ai faite n'a pas besoin de nouveaux ordres pour se conformer à mes volontés. Mon Parlement en est suffisament instruit par les ordres que je lui ai donnés tant verbalement que par écrit. Quant aux ordres particuliers que je trouve à propos de donner, je ne croiois pas, Monsieur, que vous eussiez osé m'en parler. » Il s'agit dans ce dernier article du transport de la Sœur Perpétue à Port-Royal, et de l'annéantissement de la communauté de filles libres. Je ne vous envoie pas le discours de M. le premier président ; je suppose que vous l'avés déjà reçu. L'arrêté du Parlement en conséquence de cette réponse a été qu'il seroit fait des remontrances, et il a nommé pour y travailler plusieurs commissaires. Ils commenceront à s'assembler le lundi 8 janvier. Vous voiés, Monsieur, que le feu ne s'éteint point.....

A Valence, le 20 janvier 1753.

..... Les remontrances n'ont point encore eu lieu ; s'en tiendra-t-on à l'esquisse ? Le feu paroit moins grand ; mais il ne faut qu'un rien pour le ranimer. Les esprits sont montés sur la contradiction, et dans un temps où la foi n'est pas bien forte il faut peu de chose pour détruire la charité.

Valence, le 16 mars 1753.

..... Mes nouvelles d'hier portent qu'à la sollicitation de MM. les cardinaux de la Rochefoucaud (1) et de Soubise, le Roi a rappelé M. l'Archevêque de Paris (2) de Lagny à Conflans. L'avis des évêques assemblés avoit été qu'on surceoiroit jusqu'à la prochaine assemblée générale de demander des billets de confession, et ce prélat a bien voulu déférer à leur avis. Il n'en a cependant rien rabbatu de son zèle, car on me marque qu'il a fait signifier *a divinis* au sieur Cerveau (3) ; ce qui excite une nouvelle guerre. L'huissier qui a été chargé de cette signification, sur la dénonciation que le dit sieur Cerveau en a faite aux gens du Roi, a été décrété d'ajournement personnel et cependant interdit de toutes fonctions. Députation d'ailleurs de M. le premier Président du Parlement pour représenter au Roi que l'impunité de l'archevêque ne fait que le rendre plus audacieux et qu'il est enfin nécessaire de réprimer toutes ses entreprises. On ne m'a point encore appris le succès de cette ambassade, pendant laquelle le Parlement, toujours plus acharné, a jugé par contumace le curé de Sainte-Marguerite et l'a condamné comme les autres prêtres jugés avant lui, à un bannissement perpétuel hors du royaume, confiscation de biens et tout ce que vous avés déjà vu. J'en ai reçu l'arrêt avec celui que le Parlement a encore rendu contre la lettre de l'archevêque d'Auch (4) au Roi. Le préambule de ce dernier arrêt n'est pas digne de ce corps, c'est l'essai d'un sophiste déclamateur qui écrit de passion. On pouvoit dire les mêmes choses avec plus de modération, et ne pousser pas si loin des prétentions insoutenables. On n'a jamais douté que les règles de discipline que l'Eglise fait, n'aient besoin d'être autorisées par le Prince pour pouvoir sévir contre les réfractaires, et qu'elles ne doivent avoir lieu que jusqu'au point où elles sont reçües ; mais une fois acceptés, dépend-t-il des tribunaux d'en empêcher l'exécution, c'est

(1) Frédéric-Jérôme de Roye de La Rochefoucauld, cardinal (1738).

(2) Christophe de Beaumont du Repaire, archevêque de Paris (1746 à 1781), célèbre par ses luttes contre les Jansénistes, le Parlement et la Cour (A. d. F. et d. J., une lettre).

(3) René Cerveau, écrivain janséniste, né à Paris en 1700, mort en 1780.

(4) Jean-François de Châtillard de Montillet-Grenaud, archevêque d'Auch, 1742-1775.

la question présente qu'on élude, et qu'il faudroit cependant approfondir. Je ne dis rien des dispositions de la plus part de ceux qui disputent ; mais qu'ils mettent la main sur la conscience, est-ce bien l'amour de la religion et du bien public qui anime leur zèle ? J'en laisse juge qui voudra.

J'en étois là lorsque j'ai reçu votre lettre où il me paroit que je suis plus avancé que vous pour les nouvelles. On ne m'en donne pas de bonnes de M. le duc de Richelieu (1) ; son mal a fait les plus grands progrès et donne tout lieu de craindre. On ne semble plus redouter les Mandrins (2), mais on agit avec les mêmes précautions que si on les redoutoit. Après les fêtes on pourra bien expédier ce qu'on en tient encore dans nos prisons. On juge maintenant les petites affaires.....

A Valence, le 27 may 1753.

..... Le coup porté contre le Parlement étoit devenu nécessaire. Puisse-t-il devenir aussi avantageux à l'Eglise. Les choses en iroient certainement mieux si chacun se tenoit dans les bornes prescrites, modération qui n'est pas du siècle présent où chaque laïque s'érige en docteur. On n'a rien sçu du Parlement depuis l'enregistrement de la déclaration qui l'envoie à Pontoise. On dit que M. le prince de Conty et M. le maréchal de Noailles se portent pour médiateurs de cette affaire. Dieu veuille ramener la paix, personne ne gagne rien dans le trouble.....

A Valence, le 29 juin 1753.

..... On me marquoit de Paris qu'on espéroit un accomodement ; mais s'il est vrai, comme une personne me l'écrit, que le Parlement vienne de décréter tout le chapitre d'Orléans au sujet de la sépulture refusée à un des chanoines, les cartes vont se brouiller plus que jamais. On m'ajoute que le Roi en a paru couroucé.....

M. de Marseille (3) vient d'éclaircir par une lettre circulaire

(1) Louis-François-Armand du Plessis, duc de Richelieu, maréchal de France (1748) (A. d. F. et d. J., deux lettres).

(2) On nommait ainsi les compagnons de Louis Mandrin dont il est parlé plus loin, année 1755.

(3) Henri-François-Xavier de Belzunce, évêque de Marseille de 1709 à 1755, connu pour son courage et son dévoûment lors de la grande peste de 1721. Ancien jésuite, il était très hostile au jansénisme et eut de longues querelles avec le Parlement d'Aix.

un fait important qui lui étoit reproché par les remontrances. Ce n'est pas le seul contre lequel on puisse s'élever. Tout y est outré ou déguisé.

M. de Valence est toujours à son abbaïe, sage spectateur de tout ce qui se passe auprès de lui, et toujours plein d'un vrai désir d'en voir la fin. La religion ne gagne rien à tous ces débats.....

DAURELLE, vicaire général.

Année 1754

Sommaire : Même sujet que l'année précédente.

Lettre de M. d'Aurelle au marquis de Jovyac

A Valence, le 15 juin 1754.

..... J'avois reçu du H^r (1) les nouvelles que vous me donnez, avec cette différence qu'on doit à M. le prince de Conty tout l'honneur de cette négotiation. On me marquoit que dans l'espace de huit jours ce prince avoit eu trois longues conférences avec le Roi, et que la suite on avoit été de faire venir M. le premier Président. Je n'ai rien appris de nouveau depuis, malgré l'espérance qu'on me donnoit de m'en mander l'issüe.....

DAURELLE, vicaire général.

Année 1755

Sommaire : La première partie de la présente année concerne Louis Mandrin (2), célèbre contrebandier ; la seconde contient la continuation des querelles du Clergé avec le Parlement.

Lettre de..... au marquis de Jovyac

Janvier 1755.

..... Vous me demandés des nouvelles des contrebandiers ; vous sçavés les grandes relations qu'en ont publié les nou-

(1) *Sic.* Nom abrégé, sans doute parce que l'auteur ne voulait pas qu'il fût connu, en cas d'indiscrétion postale.

(2) Louis Mandrin, né en 1725, mort sur la roue en 1755, chef de bande

velles publiques. Voicy ce que je tiens d'un maréchal de logis de La Morlière qui a toujours été à leur poursuitte : d'abord les trois corps de La Morlière, Goutu (?) et Ficher furent à leur poursuitte entre Baune et Autun. Ils les attaquèrent ; ils se deffendirent comme des enragés et se retirèrent [sans] aucun mort ny blessé; ils tu.... [*déchiré*], capitaine de grenadiers de Ficher, et un maréchal de logis ; ils les ont poursuivis entre la Loire et l'Allier le long des montagnes limitrofes du Velay et du Vivarès. Ces troupes arrivèrent le 30 à 2 heures à Pradelles, s'y logèrent, croyant que les contrebandiers avoient deux jours devant eux. Mandrin avec sa troupe arriva à Pradelles dans une nuit obscure, entre 10 à 11 heures du soir, ne sçachant pas que les troupes y fussent ; ils allèrent droit aux écuries des cabarets, ils les trouvèrent remplies des chevaux des houzards ; ils firent feu sur ceux qui estoient..... et ils ne cessèrent de tirer que lorsqu'ils entendirent les trompetes qui sonoient pour assembler les troupes ; ils prirent la fuite et sortirent de Pradelles. Dans ce bacanal il y a eu seulement un contrebandier blessé à la cuisse et pris avec trois de leurs chevaux. Les troupes ont eu deux ou trois hommes blessés légèrement. Là-dessus toutes les troupes se sont retirées en publiant que les contrebandiers estoient dispersés ; une partie est arrivée à Valence le 3, le reste le 5, escortant en triomphe le seul contrebandier blessé... Les gardes ont mesné à Valence six contrebandiers qu'ils avoient arresté sans armes aux frontières du Dauphiné...

Lettre de l'abbé d'Aurelle au marquis de Jovyac.

A Valence, le 7 janvier 1755.

..... La crainte de Mandrin n'est pas particulière à votre ville, elle a gagné par tout ; mais le train que les choses ont pris va bientôt la faire cesser. Cette bande nombreuse d'abord avoit formé plusieurs divisions après le combat du 20 ; la partie qui avoit gagné le Beaujolois est presque toute rentrée

de contrebandiers, célèbre par son audace et la terreur qu'il inspira aux fermiers généraux. Voir *Louis Mandrin, capitaine général des contrebandiers de France*, par M. Funck-Brentano, Paris, imp. Hachette et Cie, 1907.

en Savoie depuis le 28. Quoique Ficher n'eût pas eu l'avantage sur ces bandits, il avoit beaucoup fait en les partageant.

L'autre partie qui avoit gagné l'Auvergne s'étoit maintenue jusqu'à la Chaise-Dieu, où les volontaires de Flandre et de Dauphiné, qui couroient après elle, l'avoient coupée et devancée à La Sauvetas en Vellay, après une légère escarmouche où il y a eu un homme tué de part et d'autre. Ils l'ont si fort déconcertée qu'elle s'est absolument rompue, chacun aiant abandonné armes et chevaux et s'étant caché ou sauvé où il a pu. Il y en a eu un qui avoit été blessé dans cette dernière affaire, qui a été trouvé deux jours après dans la maison où il s'étoit retiré, caché dans une cheminée. Il a été conduit ici par ces mêmes volontaires, dont trente ont demeuré en arrière avec M. de Lare, leur commandant, fouillant en Vivarès et Vellay les châteaux et les maisons qui peuvent avoir servi de retraite à ces coquins. Le 31 on en avoit amené deux autres nommés Bertier et Bachelars dit le Printemps, arrêtés au port de Roux entre Sarra et Tournon. On en avoit aussi arrêté quatre après l'affaire du 20 passée au village de Gunan. En voilà assez pour découvrir toutes les menées de la troupe, faire le procès aux coupables, et parvenir à faire enlever ceux qui sont hors du royaume ; nous avons eu encore d'autres nouvelles à cet égard ; mais elles sont trop incertaines et paroissent même si contraires à ce que nous sçavons de positif que je n'oserois les hazarder.

Je ne vous mande que ce qui est bien constaté. Nous regardons ceci comme les derniers efforts et les derniers soupirs de cette malheureuse troupe.....

DAURELLE.

Lettre de M. Rigaud au même.

A Villeneuve, 11 janvier 1755.

..... Vous avés apris [sans] doutte que dans le mois dernier un corps de cent cinquante hommes du régiment de La Morlière, étant à la poursuite d'une bande de Mandrains, fut au village de la Sauveta qui est entre le Puy et Pradelles, et que comptant y trouver les Mandrins firent la fouille dans toutes les maisons, qu'ils si logèrent ensuite et mirent des sentinelles

aux portes du lieu ; que les Mandrins au nombre de trente sept qui avoient été laissés deux lieues derière au village de Castarot, vinrent dans la nuit à la Sauveta, ne comptant pas d'y trouver les La Morlière, que s'étant présantés, la sentinelle qui estoit aux portes leur tira dessus, que la garde étant arrivée leur fit une décharge (*déchiré*) et tué aux Mandrains un cheval, et qu'un maréchal de logis ayant voulu courir à la proye, il lui fut tiré un coup de fusil qui le jetta par terre. Alors les Mandrins se divisèrent en trois corps : l'un gagna du cotté du pont de Saint-Jean, l'autre passa à la coste de Mayres, et deux jours après on vit ce corps, au nombre de huit ou neuf hommes, qui traversa le lieu de Thueits, leurs fusils armés, et le troisième corps gagna du cotté de Mésillac en passant à Entraigues, où par parentèze on dit qu'une personne que je ne vous nomme pas eut l'alarme au quartier.....

RIGAUD.

Lettres de M. d'Aurelle, vicaire général, au marquis de Jovyac.

Valence, le 23 février 1755.

..... La même nouvelle que vous marqués au sujet des contrebandiers nous est venue de Grenoble ; c'est M. Ficher qui l'a mandée de Genève avec un plan de leur route qui ne s'accorde point avec la carte, et qui paroit d'un homme peu instruit de la position des lieux. J'ai vu là-dessus des résflections d'un secrétaire de l'intendance qui détruit ce projet jusqu'au fondement, et je m'en tiens bien à son récit sur la connoissance qu'il a du moindre buisson.

Les Mandrins touchent à leur fin. Une partie est déjà jugée, et l'autre le sera chaque jour. La semaine ne passera pas qu'il n'y en eût plusieurs de rompus. Dieu leur fasse miséricorde, et leur inspire dans ces derniers moments les sentiments d'un vrai repentir.....

Valence, le 12 may 1755.

..... Il [M. Levet] a fait exécuter la semaine dernière deux jeunes gens de la compagnie de Mandrin, l'un de 17 ans qui a été pendu, et l'autre de 22, qui a été roué. Deux autres seront roués au premier jour avant le départ de nos milices. On ne

croit pouvoir mieux inspirer la terreur qu'en les faisant périr en nombreuse compagnie ; on en réserve encore pour d'autres tems.

Cette tragédie aura différens actes, et ne finira qu'avec ces misérables que la faim chasse de la Savoye, et qui se font prendre les uns après les autres..... Dans le moment on annonce la prise de Mandrin et d'un autre chef enlevés en Savoye. J'ouvre ma lettre pour vous le dire.

DAURELLE.

Prise de Mandrin.

Valence, ce 13 may 1755.

Cent dragons du régiment de La Morlière, déguisés en gardes, commandés par des aufficiers, passèrent en Savoye le samedy et le dimanche onsième may. Ce detachemant se randit au chateau de Thourris en Savoye à douze (*sic*) lieux de la frontière de France. La maison fut investie vers les dix heures du soir. Mandrin estoit couché avec sa maîtresse qui avoit été gasgniée ; il dormoit dans une chambre au second étage. Les portes furent enfoncées, et trois ou quatre de ses gens furent tués à cout d'épée. On monta prendre Mandrin à costé de sa belle, avec lui un jeune homme qu'on dit estre son lieutenant couché dans un cabinet à costé. Toujour en chemise sur une charette, l'escorte de cent dragons fouetant sans cesse les chevaux, ils sont arivés dimanche au soir aux fort Bareau, lundy à Voiron, et mardy vers les dix heures à Valence. Le lieutenant s'appelle maître Jean Saint Pierre dit Jambon, frère du magor.

Il arriva lundy à Grenoble, à M. de Marrieux, un officier de la part du gouverneur de Chambéry, qu'il est venus sçavoir si l'acte d'hostilité qu'on venoit de commettre en Savoye étoit une déclaration de guerre que le Roy de France faisoit au Roy son maître. La réponce fut que c'estoit une troupe de gardes échaufés qui, après s'être batuts, suivirent leurs gibiers et qui s'étoient égarrés jusqu'au château de Thourry.

Le courier vous apprendra le reste à son retours.

Lettre de M. de Jovyac au marquis de Vogüé, maréchal de camp, à Aubenas.

..... On me mande que Mandrin a fait une belle mort entre les mains du père Gasparini ; par ce qu'on me marque du

Montelimar, il n'est pas bien clair s'il a été étranglé avant d'estre roué ; on prétendoit que M. l'Evêque avoit obtenu quelque chose à ce sujet....

JOVYAC.

Lettres de M. d'Aurelle, vicaire-général, au marquis de Jovyac.

4 juillet 1755.

..... La mémoire de Mandrin n'est pas morte avec lui. On en a fait une oraison funèbre, et on l'a chanté en vers comme en prose. On a fait deux portraits de lui, l'un dans sa prison, et l'autre sur la roüe. Le premier, dit-on, vendu par son auteur, vient d'être arrêté à Crest, et l'autre a été envoyé à M. le contrôleur général. Pour l'immortaliser encore, il faut que le Roi de Sardaigne prenne son enlèvement au tragique. Il vient de rappeler son ambassadeur ; et pour l'appaiser sans doute, le Roi lui envoie en qualité d'embassadeur extraordinaire M. le duc de Nivernois. Auroit-on pu l'imaginer qu'un chef de bandits dû (t) jamais mettre en campagne des personnes de cette importance ?..... J'oubliois de vous dire qu'on ramena hier en Savoie avec grande pompe deux misérables arrêtés à Rochefort avec Mandrin. Ce sont deux réfugiés françois, sur lesquels il n'y a aucun grief de contrebande, mais un soupçon de désertion ; espèce de satisfaction plus publique que réelle.

[Décembre 1755].

... .. On a ammené ici depuis trois jours le nommé Manosc, rendu par le Roi de Sardaigne. C'est le second qui ait été remis, Chalcal l'aiant déjà précédé. La Savoye ne sera plus un lieu de retraite pour ces coquins dès qu'ils seront François. Il n'y a que les sujets du prince qui y seront en sûreté....

DAURELLE.

Année 1755, seconde partie.

Lettres de M. d'Aurelle, vicaire général, au marquis de Jovyac.

A Valence, le 7 janvier 1755.

..... Je ne vous dis rien de Paris. Nous sommes à attendre ce que le Parlement décidera contre le Chapitre d'Orléans, car l'évêque (1) est à l'abri de ses coups par l'exil auquel il a été condamné....

23 février 1755.

Votre correspondance, Monsieur, est bien établie, et vos nouvelles valent la meilleure gasete. Vous avez dû sçavoir que la réponse du Roi a été que les procédures du Parlement rouloient sur des objets trop importants pour prendre si vîte son parti, qu'il a demandé du temps pour y resfléchir encore ; et qu'il avoit renvoié à vendredy dernier pour donner sa décision. Dans cet intervalle, M. le cardinal de La Rochefoucault a été mandé à Versailles, et après une audience secrète de Sa Majesté, il s'est rendu à Conflans pour parler, dit-on, a M. l'archevêque. Le public, toujours curieux et précipité dans ses jugements, a fait bien des commentaires là-dessus, que je ne vous répéterois pas ; j'aime mieux attendre l'événement que de hasarder des conjectures souvent fausses, mais toujours incertaines ; à vous permis de faire les vôtres, qui peuvent aussi bien rencontrer que celles qu'on débite. Tout ce qui paroît bien évidemment du délai du Roi, c'est qu'il veut la paix et qu'il seroit bien charmé qu'elle vînt de M. l'archevêque....

Nous n'avons jamais douté que les canons de discipline n'aient besoin de l'attache du Roi pour avoir vigeur dans ce royaume ; c'est à l'église à les faire, et c'est à Sa Majesté à en autoriser l'exécution. Mais quand l'usage les a une fois établis, et que l'autorité du prince les a confirmés, est-il permis de les détruire sans la participation des Evêques ?

(1) Louis-Joseph de Montmorency-Laval, évêque d'Orléans (1753-1757).

Et la question n'est-elle pas encore plus difficile à décider, lorsque ces canons de discipline ont quelque rapport aux choses de la foi, et que l'exercice est comme la pierre de touche qui distingue le catholique de celui qui ne l'est pas ? J'ai peine à croire qu'en ce cas l'autorité du Parlement doive prévaloir à celle des Evêques, juges naturels de ces matières. Pourquoi ne pas penser que des Evêques faits pour prêcher la paix ne la veuillent pas autant que des magistrats ; et qu'ils ne fussent portés à la donner si le bien de la religion et de l'Etat s'y trouvoit ? Ne conviendroit-il pas, du moins, de s'expliquer avec eux et de voir sans passion et sans violence les raisons qui les ont fait agir ? C'est cet esprit de modération qu'on a d'abord perdu de vue, et, les premiers pas faits, on a mieux aimé s'enfoncer dans l'abime que de revenir en arrière..... On peut très bien sur un bon fondement bâtir un mauvais édifice, en outrant ou en ne gardant pas les justes proportions.....

Valence, 12 may 1755.

..... Nos Prélats arrivent à Paris de tous les côtés, et la plus grande partie y est déjà. Le Parlement ne cesse cependant d'agir ; et à l'occasion de certaines thèses soutenües en Sorbonne, où il a cru voir des expressions équivoques qui semblent attaquer le silence ordonné par la déclaration du 2 septembre, il a mandé le sindic de la faculté et l'a sommé de faire enregistrer la dite déclaration, à quoi il a promis de se conformer.

On parle d'un nouveau refus de sacremens fait à Meaux à des religieuses transférées de leur couvent dans un autre. Je ne sais pas bien le fond de la chose, mais si elle étoit comme on me l'a contée, je trouverois ce refus bien hazardé, et plutôt un effet d'humeur que de zèle. Je veux être mieux instruit avant que de décider. Celui qui m'écrit ajoute que le Parlement a nommé deux conseillers de chaque chambre pour examiner les affaires ecclésiastiques. Je laisse ces arrangemens à vos réflexions ; est-ce bien à des magistrats à être les sentinelles d'Israël et à s'asseoir dans la chaire de Moyse ? On dit M. le prince de Conty fort irrité contre ce corps, depuis qu'il a osé toucher à la constitution.....

4 juillet 1755.

.... M. de Mirepoix a prévenu toutes les soliscitations, et s'est pressé de profiter de sa convalescence pour donner la

dépouille de M. de Marseille. L'évêque de Glandève (1) a eu son évêché, et M. l'abbé de Bernis l'abbaïe de Saint Arnoux; je ne sçai si ce n'est pas un breton qui a eu celle que ce respectable évêque avoit encore en Vivarez. M. l'abbé de Coriolis pourra être placé si on en veut faire un évêque. Dijon et Glandève sont vacans.....

N'auriez-vous donc rien sçu de la nouvelle affaire de Montpellier arrivée sur la paroisse de Saint-Anne ? Elle a occasionné deux arrêts consécutifs à deux jours d'intervalle, l'un contre le curé qui lui enjoint d'administrer, et l'autre contre les quatre grands vicaires qui leur enjoint de faire administrer, sous peine les uns et les autres de mil écus d'amande et de la saisie de leurs effets, avec ordre d'informer sur le transport si ces effets ont été déplacés. Le curé s'est enfuî, la malade s'est mieux trouvée, et tout a demeuré en suspens. Les grands vicaires cependant, pour pourvoir au service de cette paroisse, ont rendu une ordonnance semblable à celle de leur évêque, qui permet à tout prêtre approuvé d'administrer les malades qu'il aura confessés. Je ne sais si ce palliatif évitera la censure du Parlement.....

[Décembre 1755].

..... On travaille à force à remonter notre marine, et M. le garde des sceaux, écrit-on, a cinq millions par mois jusqu'au printemps pour la remettre. Avec cela nous allons faire des vœux pour écarter l'orage ; et Mgr notre évêque, toujours pacifique dans sa façon de penser comme dans celle de se conduire, vient de mettre sous la presse un mandement en actions de grâces de la naissance du comte de Provence (2), où il invite ses diocésains à demander au Seigneur d'effacer et de détruire toute idée de dissensions tant domestiques qu'étrangères. On vous a bien sans doute marqué que tout Paris est inondé de libelles contre les prélats de l'assemblée. Il n'en est presque aucun dont on n'ait fait l'histoire, et peint les mœurs avec les couleurs les plus noires. Pas une anecdote susceptible d'une mauvaise interprétation qu'on n'ait mise au grand jour dans le sens le plus odieux. On suppose des querelles dans l'assemblée qui ne furent jamais ; et le peu qu'il y

(1) Jean-Baptiste de Belloy, évêque de Marseille (22 juin 1755 à 1790).
(2) Louis-Stanislas-Xavier, comte de Provence, roi de France sous le nom de Louis XVIII.

a de vrai dans certains faits qu'on relève, est si fort défiguré et exagéré que les acteurs ne s'y reconnoissent plus. Les moindres bagatelles sont tournées en raillerie, si on ne peut rien en réaliser. Par exemple, M. le Cardinal, depuis l'assemblée, a pris la perruque, et les pasquins disent là-dessus que ses confrères l'ont si maltraité dans leurs séances, qu'ils ne lui ont pas laissé un cheveu à la tête. N'est-ce pas, si j'ose le dire, prendre l'occasion aux cheveux, et ne vouloir rien laisser à terre de ce qu'on en peut relever ? Au milieu de tous ces indécens badinages, la religion se perd ; et on ne veut pas y penser. Vous avés sçu que le vicaire de Conflans a administré le St Cousin (1) et comment ? La crainte de se voir arrêter lui a fait faire tout ce qu'on a voulu. Le repentir a suivi de près la faute et l'a conduit aux pieds de son archevêque pour lui en demander pardon. Le prélat l'a interdit, et envoié au séminaire où il s'est rendu sans se plaindre. Ne sommes-nous pas heureux de ne voir point parmi nous de pareilles scènes?...

DAURELLE.

Lettre de M. de Gouve (2) au marquis de Monchy

Paris, 7 mars 1755.

... Madame d'Escombar (3), cette jolie femme d'un fameux architecte de cette ville, qui a fait assassiner son mari par son

(1) Celui qui voudrait connaître la curieuse affaire à laquelle il est fait allusion ici, en trouverait le détail dans un récit que possède la Bibliothèque Mazarine, sous le numéro 26766. En voici la notice bibliographique : *Relation exacte et circonstanciée de ce qui s'est passé au sujet du refus des Sacrements fait au sieur Cousin, Marchand Mercier, demeurant à l'Aigle d'Or, grande rue du Fauxbourg Saint-Antoine, paroisse Sainte Marguerite, par le sieur Bonzé, Desservant de cette paroisse, et par les deux Porte-Dieu de la même Eglise, lequel fut administré deux heures avant sa mort par le St Jean Elie Puisiez, Prêtre, Vicaire de la Paroisse de Conflans l'Archevêque. A la Haye MDCC LV. pp. I-32, in-12.*

(Note due à M. Ravaisson-Mollien, bibliothécaire à la Mazarine).

(2) Charles-Antoine de Gouve, seigneur de Vitry, procureur du Roi en la ville d'Arras, etc. (A. d. F. et d. J. Vingt lettres de 1754 à 1782).

Quoique les lettres de M. de Gouve au marquis de Monchy eussent été publiées dans *Les Seigneurs de Francières*, pages 183 à 198, nous avons estimé qu'il serait intéressant de reproduire l'extrait suivant.

(3) Lisez Lescombat. Née à Paris en 1725, Marie-Catherine Taperet avait épousé l'architecte Lescombat dont elle a déshonoré le nom ; elle est célèbre dans les annales de la galanterie et du crime.

amant, lequel a été roué vif il y a six semaines, et qui devoit estre pendue avant-hier, a eu le secret de faire différer de dix mois l'exécution de sa sentence ; le poteau étoit planté mercredy au matin à dix heures ; madame d'Escombar a fait avoir un pied de nez aux juges ; elle devoit estre exécutée sur les quatre heures ; on alloit lui donner la question ordinaire et extraordinaire sur les dix heures du matin ; elle se présenta tranquillement dans la chambre destinée à cette opération ; elle badina en disant que les loix ne permettoient point de donner la question à une femme qui n'étoit accouchée que depuis six semaines (et ce fait est vrai, elle étoit grosse des œuvres de son amant) ; quand elle vit que c'étoit tout de bon et qu'on alloit lui faire avaller l'eau, elle déclara qu'elle étoit encore une fois grosse ; on fit venir les matrones qui la visittèrent et qui dirent qu'elles la croioient grosse, sans pourtant pouvoir l'assurer. On en rendit compte au Parlement, qui ordonna qu'il seroit sursis à l'exécution et qu'elle seroit visittée de quinsaine en quinsaine ; c'est un des geôliers qui a travaillé à faire prolonger sa vie. On dit que c'est une des plus belles femmes qu'on puisse voir, elle est jeune par dessus le marché.

Les femmes ont eu leur revanche il y a 10 à 12 jours ; on a roué un commis des vivres qui a assassiné sa femme. Un homme avec une jeune dame se fit mener il y a quelques jours du côté de Vincennes sur les 7 heures du soir ; quand il fut dans les allées de Vincennes, il fit arrêter le fiacre, et après lui avoir donné une prise de tabac, il lui dit qu'il vouloit lâcher de l'eau, qu'il n'avoit qu'à aller doucement et que lui iroit un peu à pied pour se réchauffer. Le fiacre, après avoir fait encore une demie lieu et ne voyant pas le monsieur revenir, arrêta, ouvrit la portière du carrosse et dit à la dame qu'il étoit surpris que ce monsieur ne paraissoit point. La dame ne répondit rien ; elle étoit morte. Le fiacre revint à toutes jambes à Paris, avec le cadavre dans sa voiture, arrêta chez le premier commissaire, lui raconta l'aventure et tomba mort en la racontant ; on prétend que le tabac étoit empoisonné.

Un marchand connu de tout le monde dans l'isle St Louis, lequel avoit une jolie fille de boutique nommée Babet, avec laquelle il vivoit, s'est empoisonné avec cette fille. On a trouvé chez lui un billet par lequel il marque qu'on ne doit inquiéter personne à ce sujet, que ce sont eux qui se sont

empoisonnés de plein gré, et qu'il a été au loin acheter deux onces d'arsenic ; ses affaires étoient dérangées.

Une femme qui vouloit se défaire de son mari qui étoit malade, mais qui ne l'étoit pas assés pour quitter tout à fait ce bas monde, lui donna un lavement d'eau forte au lieu d'un lavement d'eau de rivière que le médecin avoit ordonné.

Voilà toutes les nouvelles qu'on débite à Paris ; elles ne sont point gentilles, mais on aime à sçavoir ces horreurs. Elles firent hier pendant tout le dîner la conversation chez M. Chauvelin (1) ....

De Gouve.

Année 1756.

Sommaire : Incidents concernant les querelles du Parlement, du Clergé et narration des faits divers.

Lettres de M. d'Aurelle, vicaire général, au marquis de Jovyac

Valence, le 15 février 1756.

Je ne sçaurois encore vous dire, Monsieur, le séjour que M. de Valence compte de faire à Lion. Il me parle de son départ comme de quelque chose qui est très prochain ; mais il ne m'a pas dit son dernier mot, et ses gens et ses chevaux ne démareront pas sans un ordre bien exprès... Une galanterie à lui faire ce seroit de l'aller surprendre à St Benoît (son abbaïe) (2) et visiter avec lui ses nouveaux batimens. S'il vous prenoit fantaisie de rêver, vous pouriez le faire à votre aise dans son beau jardin. Il vous présenteroit un bocage épais, bien tenu et agréablement couvert, où vous ne seriez interrompu que par le chant des oiseaux.

Vous avez sçu que l'arrêt du Parlement contre le Chapitre d'Orléans a été exactement exécuté, et qu'on a mis sur le tombeau du s^r Coigneux (3) cette ridicule plaque où il est

(1) Jacques-Bernard Chauvelin, intendant de Picardie et d'Artois (A. d. F. et d. J. 50 lettres).

(2) Saint-Benoît-sur-Loire, célèbre abbaye au diocèse d'Orléans.

(3) De Cougniou était chanoine de Sainte-Croix, cathédrale d'Orléans. La piété, les vertus de ce vieillard, mort à 88 ans, étaient exemplaires, mais il avait fait appel contre la bulle *Unigenitus*. C'est pourquoi le chapitre lui refusa les sacrements qu'il demandait et redemandait avec ins-

inséré, laquelle quoiqu'en prétende le Parlement sera moins dans la postérité, si elle y passe, un monument de sa justice qu'une marque ignominieuse de sa fureur. L'évêque (1) en a été scandalisé avec raison, et a demandé conseil à quelques évêques qui sont à Paris. Leur réponse a été assez succinte, Ils ont décidé qu'il pouvoit interdire l'église. C'étoit lui apprendre ce qu'il sçavoit déjà, et peut-être auroit-il souhaité qu'ils lui eussent dit qu'il le devoit. On est à attendre ce qu'il fera. Toutes les bateries du Parlement sont dressées pour agir contre lui s'il prend ce parti.

On mande de Montpellier que le curé commis de Ste Anne, aiant appris qu'une de ses paroissiennes suspectes étoit tombé dangereusement malade et craignant d'être appellé pour administrer, il avoit été marquer à M. l'évêque (2) ses craintes et sa répugnance ; que M. l'évêque lui avoit dit d'administrer ; mais que ce prêtre au lieu de se rendre, avoit au contraire beaucoup contesté, et qu'affermi dans la résolution de n'en rien faire, il avoit été conter cette conversation à d'autres évêques, qui, charmés de son zèle, lui avaient offert de l'emploi dans leurs diocèses. On ajoute que cette altercation devenue publique a fait du bruit, et en vérité je ne sçaurois louer cet ecclésiastique de l'avoir divulguée.....

[La nouvelle] du jour est la place que le Roi vient de donner à la Marquise (3) de dame du Palais de la Reine. Quelle fortune ! Mais est-il de distinction qu'on ne puisse se permettre quand on règne sur le cœur du maître ?

tance à son lit de mort. Il les aurait obtenus s'il avait commencé par rétracter son appel, mais il ne voulut pas y consentir. Ni les ordres formels du Parlement, ni ceux du Roi, ni les amendes imposées pour leur résistance, ni les saisies opérées sur leurs meubles, car le moribond avait eu recours aux moyens juridiques pour obtenir ce qu'il demandait, ne purent fléchir les chanoines. Ce fut un gros scandale à en juger d'après le récit détaillé que nous en avons à la Mazarine.

« A son enterrement la place étoit remplie d'un peuple si nombreux qu'on ne se souvient point d'en avoir tant vu rassemblé pour feux d'artifice, ni même pour entrée d'Evêques. Le dedans de l'Eglise n'étoit pas moins rempli que le dehors, et le Chœur seul pouvoit contenir quinze à dix-huit cens personnes, peut-être même deux mille. »

(*Relation circonstanciée de ce qui s'est passé au sujet du refus des Sacremens, fait par le chapitre de la Cathédrale d'Orléans à M. de Cougniou, chanoine de la même Eglise*, 1 vol. in-8° s. l. 1754. Ce volume porte le n° 41187. — Note due à M. Ravaisson-Mollien).

(1) Louis-Joseph de Montmorency-Laval.

(2) François-Joseph Morel de Villeneuve, évêqu de Montpellier.

(3) Jeanne-Antoinette Poisson, marquise de Pompadour.

M. le président Hainaut (1) a succédé à M. l'évêque de Mirepoix dans la place que ce dernier avoit à l'Académie des sciences. Madame la duchesse de Luines lui en faisant compliment dans une lettre, la Reine voulut y mettre ce mot ; *Devinez*. Le président y a répondu par ce quatrain :

Ce mot tracé par une main divine
Ne peut me causer que trouble et qu'embarras :
C'est trop oser, si mon cœur le devine ;
C'est être ingrat, s'il ne devine pas.

La matière a cru sous ma plume. Laissez, je vous prie, ce que vous trouverez de trop, et ne retenez que les assurances de mon respect.

Valence, le 16 avril.

... Notre flote, depuis votre dernière lettre, a fait bien du chemin, et nous la croyons devant le Port-Mahon depuis le 14 pour le plus tard. Elle est partie de Toulon le 10 à 10 heures du matin, et elle ne s'est rendue qu'aux isles d'Hières d'où elle est partie le 12 à cinq heures du matin. On mande du 14, de Marseille, qu'un bâtiment hollandois qui y est arrivé l'a rencontré le douze à 12 lieux d'Hières, du moins l'arrière-garde, et qu'on ne voioit déjà plus le premier corps, que l'escadre faisoit route le vent arrière, et qu'elle alloit si bon train que sans miracle elle pouvoit être le 13 devant Port-Mahon. Nous n'en avons point ici de carte, mais M. de Veyne qui y a été nous assure que la prise n'arrêtera pas longtemps si, comme on le dit, il n'y a que 1.800 hommes de garnison.

DAURELLE.

Lettre du comte de Marsane, premier maître d'hôtel du roi Stanislas (2), *au même*

Lunéville, le 5 juillet 1756.

. . Nous venons de perdre M. le duc Dossolenski (3), grand maître de la Maison du Roy de Pologne ; il avoit épousé sa

(1) Charles-Jean-François Hénault (1685-1770), président de la première chambre des enquêtes au Parlement de Paris, surintendant de la maison de la Reine, érudit et littérateur distingué, membre de l'Académie Française en 1723, et de celle des Inscriptions en 1755.

(2) Stanislas Leszczynski, ex-roi de Pologne, duc de Lorraine.

(3) d'Ossolenski.

cousine germaine ; il n'a survécut que six mois à sa femme. J'en suis d'autant plus touché que s'étoit un fort honnête homme, et qui m'honnoroit de son amitié. Le comte Dossolenski, son petit-fils, et son légataire universel, s'en prévaudra au moins d'un million, sans compter ses meubles et les biens qu'il laisse en Pologne.

Je vay vous apprendre une nouvelle qui m'intéresse et à laquelle j'espère que vous prendrés un peu de part ; c'est la promotion de mon fils aîné à la charge de grand-maître de la maison de Son Altesse Royale Madame la Margrave de Bareith, vaquente par la mort de M. le Marquis de Monperni ; Dans la lettre qu'il m'écrivit pour m'en informer, il ne me parle pas des apointemens qui y sont attachés, mais une personne qui revient de cette cour, il y a environ trois mois, me dit qu'ils sont de douze mille cinq cent livres.

Par les dernières lettres du Port-Mahon, qui sont du 20 du mois passé, il paroit bien que le feu de la place est extrêmement diminué et que le nostre est fort supérieur, mais il ne paroit pas cependant que la poire soit encore mure...

MARSANE.

Lettre de M. d'Aurelle, vicaire général au même

Valence, 6 juillet 1756.

... Le voilà [M. de Valence] maintenant à Paris, avec une assés mauvaise santé Son rhumatisme s'est réveillé à son abbaïe, et lui a donné plusieurs accès de fièvre qui l'ont fort affoibli, mais il espère qu'ils lui auront ôté ses douleurs, et que le repos et l'air de Paris lui rendront son appétit et ses forces... La guerre intestine ne cesse point. Le Parlement exige de la Sorbonne qu'elle lui rende compte de tout ce qui s'est passé dans ses assemblées depuis 1714 au sujet de la Constitution. C'est s'engager en des disputes interminables. Ainsi se conduit-on quand on passe les bornes de son état, et qu'au lieu d'être des enfants dociles de la religion, on veut s'en rendre les juges impérieux...

DAURELLE.

Lettre de M. l'abbé de Bernis au marquis de Jovyac

A Paris, ce 29 août 1756.

Je me reproche, Monsieur, de n'avoir pas encore répondu à la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire le 6 du mois dernier. Une multitude d'affaires m'en a empêché et fait mon excuse. Je vous rends bien des grâces du compliment que vous me faites sur la place de Conseiller d'Etat que le Roi m'a accordée et de tout ce que vous me dites d'obligeant à cette occasion. Je sais, Monsieur, la liaison qu'il y a eû entre M. votre père et le mien ; et j'espère à ce titre que vous ne douterez pas du sincère attachement, etc.

L'ABBÉ DE BERNIS (1).

Lettre de M. d'Aurelle au même

Valence, le 10 octobre 1756.

... Rien n'est plus seur que le secours que nous envoions à la Reine de Hongrie. C'est toujours M. le prince de Soubise qui doit le commander. MM. de Chever (2) et de St Germain (3) ne sont plus de son armée ; mais à leur place marche l'élite de la noblesse. Un autre vous demanderoit si c'est la monnoie de ces deux pièces ; mais je me connois trop peu en généraux, pour m'aviser d'apprécier le mérite d'aucuns. On a encore joint deux régimens de cavalerie et le régiment de Touraine infanterie aux vingt cinq mille hommes promis par le traité d'alliance... L'affaire de M. l'archevêque de Paris est toujours au même point, et y demeurera sans doute jusqu'à la rentrée du Parlement. Le repos des Féries n'aura pas calmé les têtes, et nous nous attendons bien à quelque coup des plus violens. Mais le Prélat ne diminue rien de sa sérénité, et sa fermeté se soutiendra de même.

(1) François-Joachim de Pierres de Bernis, né à Saint-Marcel-d'Ardèche en 1715, cardinal et célèbre homme d'Etat, se fit d'abord connaître dans les salons de Paris pour son esprit et ses vers, qui le firent surnommer par Voltaire *Babet la bouquetière* (A. d. F. et d. J. 17 lettres).

(2) François de Chevert, célèbre général, né en 1695, mort en 1769.

(3) Claude-Louis, comte de Saint-Germain, lieutenant général, ministre de la guerre en 1775. (A. d. F. et d. J. une lettre).

Le parlement de Grenoble vient d'avoir une lettre de cachet qui ne le réconciliera pas avec M. l'Intendant. Il lui est ordonné de se rassembler après la St Martin, et d'interrompre la coutume qu'il avoit contractée de ne se rassembler que près de trois semaines après. C'est ce que j'ai vu dans une lettre avec les réflexions que vous pouvez deviner. Le feu se met par tout ; et cette guerre intestine est bien triste dans les circonstances d'une guerre étrangère.

Toutes mes lettres d'hier ne me parlent que de l'affreuse mort d'un de mes amis écrasé par le cheval d'un courier du cabinet, et si défiguré que ses domestiques ont eu peine à le reconnoître. Je n'ai pas la force de vous faire le détail de cette triste avanture. Il n'étoit qu'à deux pas de sa maison où il avoit renvoié son carosse et ses gens. Il laisse 180 000 livres à partager entre quatre collatéraux. Je venois de le consoler de la perte de sa femme, et je ne croiois qu'il la suivit de si près. La Providence a des arrangemens bien terribles et bien capables d'en imposer aux incrédules.

DAURELLE.

Année 1757.

Sommaire : Lettre du chevalier de Chabrillan concernant ses neveux de Jovyac.

Lettre du chevalier de Chabrillan à la Marquise de Jovyac.

De Paderbone (1) le 29 novembre 1757.

J'es quités vos fils, ma cher seur, en très bonne santé, la journée avant Duderstat (2), out le régimant de Belsunce va en cartier d'hivert, pour me rendre à Paderbone dont M. le Maréchal m'a donné le commandement, qui ne me vodra pas beaucoup et me mettra en occasion de dépence... Le petit chevallier a soutenu cette campagne icy beaucoup mieux que je noret cru, ce quy me fet esperer quy se tirera bien d'affair par la suite, n'etant pas possible quy s'em puisse remcontrer d'aussy fatigante et d'aussy dure. J'ey fait mon possible pour le desgouter de ce métier, dans l'esperence de le faire abbé, sans avoir pu y parvenir, ce quy prouve qu'il a un goût décidé

(1) Paderborn.
(2) Duderstadt ville de Hanovre.

pour son état. Ce sera un très jolie sujet, de même que son frère... Quoy que je ne sois pas auprès d'eux, il se tireront bien d'affaires, avec un peut plus de dépense que cy j'avoit resté au régimant, les aidant de mes chevaux et de mes vallés et de toute les petite commaudité que je pouvet leur procurer. Ce cartier d'hivert sera cours, et il faut songés a fair ces petit arangemant pour entrer de bonheur en campagne, ayant toujours à refair à une équipage ; ce qu'il fait qu'il faut que vous leurs envoyés de bonheur six cent franc à chacun, dont surmant il ne feront pas mauvais usage. Car cy malheureusement il manquet d'argent, il périret de misère comme on fait deux ou trois de leur camarade. Il ont fort peut gagnée de rang pendant la campagne, le régiment n'ayant rien perdu ; mais il vont en gagner sept ou huit par des retraites, ce qui les avançera beaucoup pour l'anée prochaine et poura les mettre en mesure d'avoir des compagnie pour rien s'il se trouvent à queque affaire. J'ai l'honneur d'ettre avec tous l'attachemant que je vous es voüé, ma cher seur, etc.

LE CHER DE CHABRILLAN.

Année 1758

Sommaire : Détails concernant la victoire de Lutersberg.

Lettre (1) *d'un enfant de Jovyac à la Marquise sa mère.*

A Volfinbutel, ce 3 janvier 1758.

MA TRÈS CHÈRE MÈRE,

Nous avons parti le jour de la Noël à trois heures du matin pour attaquer les ennemis. Comme nous allions passé la Loir, nous avons apris qu'ils étoient parti la veille à 11 heures du soir, et nous avons été couché à leur camp, et delà nous avons été couché à Zell où nous avons vu mon cousin de Pampellonne..... et nous sommes parti pour venir à Volfinbutel dont nous en sommes charmé à cause du froid qui fait.....

DESPLAN DE JOVIAC.

(1) Cette lettre comme un grand nombre de celles reproduites porte sur l'adresse un timbre postal imprimé qui est pour la présente : ARM. D. B. RHIN.

Lettre du maréchal de Thomond (1) *au marquis de Jovyac.*

Au Pont St-Esprit, le 13 juin 1758.

Je suis faché, Monsieur, que vous aiés pris la peine de passer chés moy la veille de mon départ de Paris et de ne my estre point trouvé.

Madame de Joviac a bien voulu me faire aujourd'huy, en passant à Montélimart, les offres honnêtes et les plus obligeants. J'ay été au désespoir de n'avoir point eu le tems de l'en aller remercier et de luy présenter mon respect. J'aurois bien quelques reproches à vous faire de nous avoir annoncé à elle et de luy avoir causé des embarras. Vous pouvez demeurer à Paris le tems que vous le voudrez; je ne vois rien qui demande actuellement votre présence dans la Province.....

THOMOND.

Narration de la bataille de Lutersberg, 10 *octobre* 1758 (2).

Du champ de bataille de Lutersberg, ce 11 matin *(sic)*.

Nous venons de remporter une victoire des plus complettes sur les Hessois; nous n'étions que 15,000 contre 20,000 des ennemis postés fort avantageusement. Le régiment a fait des prodiges et a décidé l'affaire. M. de Belzunce a été blessé à mort, de même que deux capitaines des grenadiers ; en outre nous avons une douzaine d'officiers blessés, mais légèrement. Jovyac l'aîné en a été quitte pour une contusion ; toute la cavalerie qui a donné a fait des merveilles, entre autres le régiment de Chabrillan qui a perdu quatre capitaines. Le chevalier de Saint-Maurice a l'épaule cassée et le major a trois coups de bayonnette dans le ventre; il y a en outre des lieutenants et des cornettes dont je ne sais pas le nombre.

(1) Charles O'Brien de Clare, comte de Thomond, maréchal de France (A. d. F. et d. J., trois lettres).

(2) Les deux pièces suivantes ne sont point signées. Mais nous estimons qu'elles furent envoyées à M. de Jovyac sur l'ordre de M. de Chabrillan son beau-frère.

Le Colonel se porte bien, de même que le petit Morton (1); nous sommes la seule brigade françoise qui ait donné; le reste étoit des Saxons et des Palatins, ce qui nous fait espérer que nous serons bien traités.

Au camp près Cassel, le 11 octobre 1758.

Nous avons gagné hier une bataille, mon cher; je pouroy vous en faire un plus grand détail, notre gendarmerie étant revenue ce matin dans son ancien camp, l'armée est restée campée à Laufershagen.

Les ennemis abandonnèrent hier au matin les hauteurs de Sondershausen; leur armée étoit en retraite, à ce que je crois, pour repasser le défilé de Munden, mais elle fut obligée de s'arrêter et de se former en bataille sur les hauteurs, en avant de Lutersberg, parce que le duc de Broglio avec un très gros détachement avoit marché à la pointe du jour, et atteignit les ennemis à Lutersberg, tandis que M. de Voyer avec un autre détachement arrivoit sur le flanc gauche ennemi.

Comme ces détachements ne pouvoient attaquer toute l'armée ennemie, ces deux généraux restèrent en panne et continrent les ennemis jusqu'à l'arrivée de notre armée; la droite, commandée par M. de Chevert et composée de toutes les troupes qu'il avoit amené, fut obligé de faire un grand détour pour se porter sur le flanc gauche de l'ennemi. Le reste de l'armée se forma en bataille en avant de Laufershaugen. Toutes ces dispositions demandoient du tems et ne finirent qu'à trois heures après midy; M. de Chevert qui devoit commencer l'attaque ne fut prêt qu'à 3 h. 1/2. Il attaqua sur deux colonnes d'infanterie et une de cavalerie; le feu fut très vif et nos troupes dépostèrent les ennemis des bois et des hauteurs qui étoient à leur gauche; quand M. de Soubise vit les troupes de M. de Chevert sur la hauteur, il fit avancer l'infanterie du centre pour attaquer les hauteurs qui étoient en face, et la cavalerie et la gendarmerie qui étoient à la gauche marchèrent à hauteur de l'infanterie du centre. Les ennemis firent un nouvel effort pour repousser M. de Chevert, mais n'ayant pu y réussir, on les fit regagner

(1) C'est un des enfants de Chabrillan.

le village de Lutersberg en grand désordre ; le reste de leur armée se replia en même tems avec confusion.

Nos troupes marchèrent avec vivacité sur Lutersberg, mais ne purent y atteindre les ennemis qui s'étoient précipités dans le défilé de Munden ; toute la cavalerie se porta légèrement jusqu'au défilé, mais n'y arriva qu'à la fin du jour, ce qui empêcha qu'on ne peut profiter du désordre ou étoient les ennemis. Ils ont repassé toute la nuit le défilé de Munden sans avoir rencontré personne. On ne conçoit pas comment toute l'armée ennemie a pu se tirer de ce défilé. Leur armée est sûrement toute dispersée et ne se rassemblera qu'à Gottinguen.

Vous voyez, mon cher, que M. de Chevert avec ses troupes a décidé la bataille, et que notre gauche n'a pu agir à tems, elle a seulement été exposée au canon ; la gendarmerie n'a perdu qu'un gendarme et peu de blessés, point d'officiers supérieurs.

Notre perte se monte à 600 hommes tués ou blessés. Le pauvre Belzunce, colonel, blessé mortellement, M. de Voyer et Colincourt légèrement ; la cavalerie a beaucoup souffert, surtout les cuirassiers.

Les ennemis ont eu 7 à 800 hommes tués ; on leur a fait jusqu'à présent 400 prisonniers, et on leur a pris 22 pièces de canon, plusieurs drapeaux et étendarts.

Voilà, mon cher, tout ce que je puis vous mander d'une journée très brillante, et qui eût été complette si le jour eût été plus long.

Année 1759.

Sommaire : Une lettre.

Lettre du cardinal de Guéméné au marquis de Jovyac.

Paris, 17 janvier 1759.

Je suis très sensible, Monsieur, à la marque d'attention que vous voulez bien me donner à ce renouvellement d'année, et je vous remercie des quatre perdrix du Vivarais que vous m'avez envoiés. Soyez très persuadé, Monsieur le Marquis, que personne ne s'intéresse davantage à tout ce qui vous

touche et à tout ce qui vous apartient. Rendez justice, je vous prie, à la vérité de cette expression et aux sentimens de considération très distinguée avec lesquels je suis, Monsieur, votre très affectionné.

LE CARDINAL PRINCE DE GUÉMÉNÉ.

Année 1760.

Sommaire : Lettre signalant un débarquement possible des Anglais.

Lettre du duc de Chaulnes (1) *au comte des Essars* (2).

A Chaulnes, le 25 octobre 1760.

M. le Maréchal de Belleisle vient de me faire part, Monsieur, des différents avis qu'il a reçu, que la flotte angloise doit mettre incessament à la voile pour se porter sur les côtes du Royaume, où ils projettent quelqu'entreprise. Comme on ignore à quelle province ils en veullent, et que dans cette circonstance il convient de redoubler d'attentions et de précautions de notre part, je vous prie de recommander beaucoup d'exactitude aux postes qui sont sur la côte, affin qu'ils veillent à ce qui se passera, d'examiner de quel côté la flotte ennemie fera voile, et de vous en rendre compte. Je vous prie aussi de tenir votre capitainerie, à tout évènement, en état de se porter où le besoin l'exigeroit. Cependant, pour éviter l'allarme que cette nouvelle pourroit causer dans le païs, je pense que vous ferés très bien de ne communiquer cecy à personne, et de prendre ces précautions comme de vous même. Si vous aprenés quelque nouvelle de cette flotte, je vous prie de m'en faire part et d'être persuadé de la sincérité des sentiments avec lesquels etc.

LE DUC DE CHAULNES.

(1) Michel-Ferdinand d'Albert d'Ailly, duc de Chaulnes, gouverneur de Picardie et d'Artois (A. d. F. et d. J., douze lettres).

(2) Louis, comte des Essars, commandant les gardes-côtes de Cayeux-sur-Mer et du Crotoy, chevalier de Saint-Louis, seigneur du Hamelet, etc., mort en 1772.

Année 1761.

Sommaire : Lettre de Dom Bourotte concernant les jésuites et autres sujets.

Lettre du cardinal Gualterio au marquis de Jovyac.

A Rome, le 10 juin 1761.

Je vous remercie infiniment, Monsieur, de la relation que vous avés eu la bonté de m'envoyer, sur l'état ou se trouve la place de Belle-Ille ; J'avois cependant déjà appris tout cela ici, car on en avoit reçu le détail depuis le courrier passé.

Je n'écris à M. le duc de Choiseul que rarement et lorsque j'en ai l'occasion. Si elle se présente, je lui parlerai favorablement de vous, ainsi que vous me témoignez le souhaiter, et je serois charmé que l'effet de ma recommandation répondit à l'envie que j'ai de vous convaincre, Monsieur, des sentiments sincères d'affection avec lesquels je suis

LE CARDINAL GUALTERIO (1).

Lettre de M. de Joubert au même.

A Montpelier, le 2 décembre 1761.

Je n'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire le 24 du mois passé qu'au moment de la fin des Etats ; et je n'ai pu y répondre plustôt qu'aujourd'hui. M. l'Archevêque de Narbonne est bien disposé pour tout ce qui vous regarde ; il vous en donnera lui même des assurances, à son passage à Montélimart, ou il doit coucher aujourdhui. M. l'archevêque d'Alby n'est point venu aux Etats, ainsi je n'ai pu lui remettre la lettre que vous m'avés adressée pour lui...

JOUBERT (2).

(1) Ancien vice-légat du Pape à Avignon (La Chesnaye-des-Bois).

(2) René-Gaspard de Joubert, syndic des Etats de Languedoc, né en 1696, mort en 1780 (A. d. F. et d. J., 73 lettres).

Lettre de Dom Bourotte (1) *au marquis de Jovyac.*

Paris, le 25 décembre 1761.

MONSIEUR LE MARQUIS,

Je me proposois de me renouveller dans l'honneur de votre souvenir, et de vous présenter mes vœux sincères pour votre plus parfaite satisfaction dans le cours de l'année où nous allons entrer, lorsque j'ai reçu la visite de Monsieur votre fils que je quitte dans l'instant. Comme il ne compte point pouvoir vous écrire par l'ordinaire qui part demain matin, je me suis chargé de vous annoncer son arrivée, et de vous dire qu'il se porte bien, à un rhume près que le repos et quelques rafraîchissements dissiperont facilement. Il ira au premier moment se présenter à M. le duc de Choiseuil. M. le duc d'Aiguillon est parti de lundi pour la Bretagne, d'où il ne sera de retour que dans trois semaines. L'alliance avec l'Espagne est signée, et il est convenu de faire déclarer absolument les Hollandois au plutôt. M. le duc de Choiseuil a la Toison d'Or. L'Ordre du Saint-Esprit donne un vaisseau au Roi. Vous devriez bien, Monsieur le Marquis, engager M. de Chabrillan à céder son titre de Colonel des Grenadiers Royaux, puisqu'il peut actuellement le faire sans rien perdre pour son avancement en restant colonel à la suite du régiment de M. son neveu de Chabrillan. Cela feroit bien notre affaire, et abbrégeroit notre route ; car enfin il y a bien du monde sur ce chemin-là, et tant de protecteurs puissans, qui traversent ceux qui sont inscrits, aux risques d'être toujours inscrits et d'attendre pendant un tems qui est précieux, comme vous sçavez. Enfin vous êtes bon et sage : c'est la conversation de M. votre fils qui m'a rempli la tête de ce projet, parcequ'en effet il me paroist très facile et avantageux, il vous en parlera mieux que moi. M. de la Chadenèdes n'aura point la voix de M. le comte de la Tourette, parce qu'elle étoit promise à un autre avant que nous la deman-

(1) Bourotte (François-Nicolas) bénédictin de Saint-Maur, né à Paris en 1710, mort en 1784, s'occupa toute sa vie de recherches historiques. On lui doit divers ouvrages et le sixième volume de l'*Histoire générale du Languedoc*, laissée incomplète par Dom Vaissette. (A. d. F. et d. J., 94 lettres).

dassions. Mais il me paroist que malgré cela M. le comte de la Tourette verra avec plaisir que notre protégé ait la préférence sur le sien, et même qu'il l'espère ; du moins il en fait très grand cas, et rien de plus obligeant pour M. de la Chadenèdes ni de plus flatteur pour moi, que ce que M. le comte de la Tourette m'a fait l'honneur de m'écrire à ce sujet ; il me donne espérance pour le succès de cette affaire que je désire beaucoup.

Les Jésuites sont enfin sortis du silence qu'ils ont gardé longtems ; il paroist depuis quelques jours un mémoire pour la défense de leur institut, qu'on attribue au père Griffet (1), des observations sur le même objet qui paroissent être du père de la Neuville (2), et des réponses à ce sujet qu'on leur objecte, qui sont aussi de bonne main. La Commission des douze Archevêques et Evêques travaille beaucoup, et il n'en transpire encore rien. Vous voyez, Monsieur le Marquis, que je vous fais aujourd'hui beaucoup de nouvelles. Je me suis tû longtemps, parceque je n'ai eu que des propos ou des vieilles nouvelles, et n'entens pas à écrire ce qui est incertain, ou ce que vous pouvez sçavoir avant moi. Ne disoit-on pas dans tout Paris l'autre jour que M. le Cardinal de Bernis étoit mort, et que de folies se débitent tous les jours ! Je vous souhaite, Monsieur le Marquis, une santé parfaite, et tout ce que vous pouvez désirer au monde. Honorez moi de vos bontés, et si vous pouvez trouver quelques moments pour penser à mon travail, faites moi la grâce d'y donner quelque attention auprès de vos amis comme par vous-même.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect, M. le Marquis, votre très-humble et très obéissant serviteur.

F. Bourotte.

(1) Griffet (Henri), jésuite, prédicateur du Roi, né en 1678, mort à Bruxelles en 1771.

(2) Probablement l'un des frères Frey de la Neuville, jésuites et prédicateurs célèbres.

Année 1762

Sommaire : Renseignements sur le prix d'un régiment, sur la situation des Jésuites et sur les nouvelles du jour.

Lettre de M. l'évêque de Mende au marquis de Jovyac.

Mende, 14 février 1762.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 8 de ce mois, avec le mémoire y joint. Je serois charmé de pouvoir obliger un homme de votre naissance, et dont les ancêtres ont rendu des services considérables à l'Eglise et à l'Etat. Mais je vous prie de faire attention que je ne suis point du tout à portée d'appuyer votre mémoire, n'ayant aucune relation particulière avec M. le duc de Choiseul. Mais je suis persuadé que votre naissance et les services de votre famille parleront assez haut en votre faveur pour vous faire obtenir la grâce que vous demandés, sans avoir besoin de recommandation. Je souhaite d'avoir des occasions plus favorables où je puisse vous marquer mon empressement pour tout ce qui peut vous être agréable...

L'Evêque de Mende (1).

Lettres de Dom Bourotte au marquis de Jovyac.

A Paris, le 17 may 1762.

..... Sans doute que Dom Vergely aura terminé vos affaires et vous en aura rendu compte avant son départ pour Plombières ou il est allé prendre les eaux. Il n'est parti que depuis quelques jours, et je ne doute pas que s'il fût resté quelque chose à faire pour votre service, il ne m'eût chargé d'y suppléer pendant son absence... Je sens à merveilles que vous auriez eu bien des embaras de moins, s'il avoit été possible de faire passer à M. le Marquis de Jovyac le régiment de M. le commandeur de Chabrillan, et il faut convenir que M. votre fils n'a rien négligé par lui et par vos amis pour l'y amener. Mais puisqu'on n'a pas pu y réussir, et qu'il n'y a

(1) Gabriel-Florent de Choiseul-Beaupré (A. d. F. et d. J., une lettre).

de la faute de personne, ce n'est pas une raison pour abandonner votre projet au moment qu'il seroit couronné du succès ; et il seroit facheux de perdre en une minute le fruit de toutes les peines que vous avez prises, des démarches que vous avez faites, et des sollicitations puissantes que vous avez employées, sans compter le tems et l'argent qu'il vous en a coûté. Vous ne disconviendrez pas que les choses ne soient au moment présent commes elles étoient au premier moment où vous avez entamé vos sollicitations. Un régiment n'est pas plus cher aujourd'huy, qu'il l'étoit il y a deux ans. Monsieur votre fils compte que c'est l'affaire de 30.000 francs ; encore peut-il arriver que vous ne soyez pas obligé de les donner tout de suite ; tous les jours on prend des arrangements pour de pareilles affaires. Vous craignez qu'il ne fût bientôt obligé de se défaire de ce régiment, s'il en avoit un, et je vois bien que cette crainte a pour fondement la dépense excessive que vous supposez qu'il feroit. Mais il y a remède à cela, si vous vouliez bien régler sa dépense, et je suis persuadé qu'il est assez raisonnable pour entendre vos avis, et pour se régler sur vos facultés. Pardonnez-moi, M. le Marquis, la liberté que [je] prens de vous faire ces raisonnements, mais je ne puis sans regret vous voir disposé à renoncer aux espérances que vous aviez conçues, à ce que vous avez désiré avec ardeur, et à ce que tous vos amis désirent comme vous. M. de La Tour (1) peut bien attendre encore quelque tems les articles que vous voudrez lui donner ; mais ce tems ne peut pas être long. Le voilà sur le point d'imprimer ; quand l'impression est une fois commencée, il faut aller de suite, et encore faut-il qu'il ait le loisir de travailler ces articles, qu'il ne trouvera peut-être pas tels qu'il les lui faut, car chacun a son goût et sa façon de voir, de juger et de rendre.....

Recevez, s'il vous plaît, mes sincères compliments sur la perte que vous venez de faire de Madame de Rochemure (2). Si M. son fils (3), syndic du pays de Vivarais, pouvoit

(1) Denis-François Gastellier de la Tour, généalogiste, né à Montpellier le 30 mai 1709, mort à Paris le 25 janvier 1781.

(2) Françoise de Jovyac, mariée en 1708 à Jean de Fages, seigneur de Rochemure et de Cheylus. La Chesnaye-des-Bois dit à tort : seigneur de Rochemaure et de Cheylard.

(3) N... de Fages de Rochemure, syndic du Vivarais, mort en août 1762.

vous donner de quoi remplir les lacunes de la généalogie de la maison de Fages, il feroit une bonne action. J'ai déjà vu son nom mentionné à l'occasion de sa terre de Cheylus dans un des articles du premier volume du *Nobiliaire du Languedoc*. Cela fera chercher son article, et il ne sera guère beau de ne l'y pas trouver.

Indépendamment des troupes françoises destinées au siège de Gibraltar, nous aurons 15,000 hommes en Espagne, commandés par M. le prince de Beauvau (1). Il faut bien que nous visitions aussi le Portugal. Nous rassemblons aussi beaucoup de troupes auprès de Dunquerke. Les Jésuites vont toujours de mal en pis, ils sont fort à plaindre, et il y a bien de l'apparance que leur sort ne s'améliorera pas d'ici au mois d'aoust.....

A Paris, le 9 juin 1762.

..... Je sçavois déja qu'on attend dans ce mois M. le Cardinal de Bernis. On parle toujours beaucoup d'une descente en Angleterre ; on parle du prince Edouard à la tête de 40,000 hommes ; on parle d'une paix qui nous viendroit par la Sardaigne, et de quoi ne parle t'on pas? mais rien de certain. Voilà les Jésuites absolument éteints en Guyenne, en Bretagne et en Normandie ; on attend aussi un arrêt pareil du parlement de Toulouse. Tout cela est bien vif. Vous ne vous plaindrez pas cette fois ci de mon cérémonial ; par obéissance j'écris en polisson.....

A Paris, le 14 septembre.

Je suis plus touché que je ne puis vous le dire de la perte que vous venez de faire, et que je partage avec vous et avec toute la province, par la mort inopinée de M. de Rochemure. C'est un accident bien funeste et bien affligeant, et je ne puis blâmer la sensibilité que vous en avez. Il ne faudroit pas cependant qu'elle aille jusqu'à exposer votre santé..... Peut-être serez-vous utile à M. votre petit neveu puisqu'il a déjà 15 ans... Dom Vergely est pour jusqu'à la Toussaint à la campagne chez M. de Maupou. Un livre nouveau sur l'agriculture, qui, dit-on, est curieux et intéressant, est *la France*

(1) Charles-Juste de Beauvau, maréchal de France, né en 1720, mort en 1793. (A. d. F. et d. J., cinq lettres).

agricole et commerçante. Du reste, *le Gentilhomme cultivateur* se continue, et on aura bientôt la 4e partie. Dom Hervin, très sensible à l'honneur de votre souvenir, me charge de vous présenter ses très humbles respects...

A Paris, le 8 novembre.

J'étois à la campagne où j'ai été passer quelques semaines de dissipation nécessaire, lorsque la lettre dont vous avez bien voulu m'honnorer le 6 du mois dernier est arrivée à Paris, et par cette raison je n'ai pu y répondre plutôt. J'ai trouvé à mon retour un événement qui m'a beaucoup affligé, et qui vous affligera aussi par l'effet de votre bon cœur qui m'est bien connû. C'est la perte de Dom Vergely, qui a été enlevé en une nuit par une indigestion. Il avoit diné ce jour là chez M. le premier président de Maupou, dont toute la maison a pris beaucoup de part à cet accident funeste, et paroît le regretter beaucoup. Comme vous l'honoriez aussi de vos bontés, je ne doute pas que vous ne partagiez nos regrets.

Que de compétiteurs pour le syndicat du Vivarais! Parmi tous ceux que vous me nommez, il me paroîtroit raisonnable que M. de Fages d'Aubenas l'obtînt, en cas que M. votre petit neveu soit exclus par son bas âge. Il est de la même maison, quoique d'une autre branche ; il y a apparence qu'il assureroit plus volontiers que tout autre la pension que M. votre petit-neveu a droit d'attendre sur cette place ; et enfin la place même pourroit un jour revenir à cet enfant ou en survivance ou en titre. Ne pourroit-on pas même nommer ce M. de Fages syndic et en même tems M. de Rochemure son survivancier ? Ce seroit remplir toute justice, à ce qu'il me semble ; j'en juge comme un aveugle juge des couleurs, parce que je ne connois pas tous les alentours de ces opérations...

Le projet d'encaisser les rivières est certainement bien beau, mais aussi sans contredit il est plus facile à imaginer qu'à exécuter ; une lieuë seulement par an donneroit un terrible ouvrage, et exigeroit une prodigieuse dépense ; Comptons après cela combien de lieues sont arrosées par les différentes rivière du Royaume...

A Paris, le 10 novembre.

..... Si vous ou M. de la Chadenède pouvez attraper deux exemplaires d'une feuille imprimée qui a pour titre : *Con-*

trôle des logemens de Nosseigneurs des Etats de Languedoc actuellement assemblés, je ne vous prierai de vouloir bien les faire remettre à M. de Joubert sous envelope à mon adresse. Feu M. de Voigny, secrétaire du Roi et agent de la province, en donnoit un exemplaire à M. de la Tour, et j'en avois aussi un, mais la mort nous l'ayant enlevé depuis 4 ou 5 mois, nous risquons d'être privés de ce petit secours, qui a son utilité pour nous, non pas par raport aux logemens dont nous n'avons que faire, mais par raport aux noms et aux qualités des différens membres des Etats...

A Paris, le 29 novembre.

..... *Le Soldat du Vivarais*, que vous avez pris pour une distraction de ma part, est un manuscrit qui porte ce titre, qui traite la guerre de religion qui s'est faite en Vivarais sous le règne de Louis XIII depuis 1620 jusqu'en 1629, et qui appartient à M. de Saint-Pierreville, lequel a eu la complaisance de me l'envoyer par les mains de Madame la marquise de Marigny sa tante. Quoique cette guerre eût été traitée par Dom Vaissète (1), je crois trouver dans ce manuscrit quelque chose de nouveau et d'intéressant que cet exellent auteur n'a pas connu, et si je puis en faire usage, je l'employerai de mon mieux.....

Il faut pourtant que nous ayons un régiment ou du moins un brevet de colonel, et vous faites bien de ne point laisser perdre cette idée à Versailles, tant auprès de M. Dubois qu'auprès de vos amis. La demande est si juste, et vous avez tant de droits, qu'il vous est bien permis de parler. Vous arrêtez M. votre fils en Bretagne, et je sens bien vos raisons qui sont très judicieuses. Mais si vous venez à Paris cet hyver, je pense qu'il fera bien d'y venir aussi. Sa présence vaut son prix, il est bon de voir, et vous sçavez qu'*Objectum movet potentiam,* vieux proverbe, mais qui est vrai et qui se vérifie encore tous les jours.

M. du Puy-Montbrun est beau-frère de M. de Narbonne, tué cette année en Allemagne, colonel d'un régiment de Grenadiers-Royaux, et fort estimé dans le militaire. C'est cette perte qui se trouve réparée par le brevet de colonel dont vous

(1) Dominique-Joseph Vaissète, bénédictin de Saint-Maur, mort à Paris en 1756, auteur de l'*Histoire générale du Languedoc.*

parlez. M. de Narbonne étoit neveu de M. le cardinal de Bernis, et frère de Madame de Puy-Montbrun ; et voilà comme dans le service le présent frappe, plus que les belles choses qui sont passées. Le tems ronge tout, un objet en éclipce un autre.....

A Paris, le 24 décembre 1762.

Tout notre monde des Etats est arrivé. J'ai veû lundy M. de Joubert, qui m'a remis la lettre dont vous avez eu la bonté de le charger pour moi, et qui contenoit la lettre du Roi à M. l'Archevêque de Toulouse, aujourd'hui archevêque de Narbonne (1), de quoi Messieurs nos Languedociens me paroissent fort contents ; et je vous remercie de tout mon cœur de cette curiosité, qui est fort intéressante, ainsi que de la lettre aux Etats de l'année passée. Je vous dois aussi beaucoup de remerciments pour toutes les nouvelles du pays que vous avez eu la complaisance de me marquer par vos deux dernières lettres ; vous sçavez que je ne m'occupe que du Languedoc, et que tout ce qui concerne le Languedoc m'intéresse. C'est véritablement aujourd'hui ma patrie ; du moins je ne pense, ne respire, et ne rêve même que Languedoc. J'en ai reçû de fort bonnes choses de ce voyage-ci, surtout beaucoup concernant le Vivarais ; c'est actuellement la partie de toute la province, sur laquelle je suis le mieux garni pour la description géographique, quoique je n'aye pas encore tout, témoin le Teil qui vous appartient, Rochemaure qui est dans votre voisinage, et bien d'autres lieux encore dont les curés ni les officiers de justice n'ont pas encore répondu aux questions imprimées qui leur ont été envoyées.

..... J'ai compris à merveille tout ce que vous m'avez fait l'honneur de me dire sur la tenue ou présidence de vos Etats par MM. les Baillis. Mais cela ne m'en plaît pas davantage, et je ne trouve point du tout bien que votre noblesse abandonne les affaires du pays, ou du moins la part qu'elle doit y avoir et y prendre, à des officiers qui n'ont pas les mêmes intérêts. C'est encore une autre chose qui me déplaist que ces

(1) Arthur Richard Dillon, né en 1721, mort à Londres en 1806, successivement évêque d'Évreux, archevêque de Toulouse, archevêque de Narbonne, cordon bleu, etc. Nous donnerons dans les pages suivantes une note concernant ce Prélat, qui est bien connu du public lettré depuis la publication des curieux mémoires de sa nièce, la marquise de La Tour du Pin.

offices de Baillis se vendent et s'achètent. Enfin cela est, et peut-être est-ce mieux que je ne le pense.

Recevrez-vous mes compliments, Monsieur le Marquis, sur le mariage prochain de Mademoiselle votre nièce avec M. le marquis de Gras (1)? Vous ne doutez point de l'intérêt que je prens à tout ce qui vous touche. Ce Marquisat de Gras, par exemple, est encore un des articles dont je n'ai pas encore entendu parler. Il ne m'a rien été envoyé de ce canton là...

F. Bourotte.

Année 1763.

Sommaire : Renseignements concernant La Chesnaye-des-Bois et notes sur les fêtes données à Paris.

Lettre de M. de Saint-Michel (2) *au marquis de Jovyac.*

Crest, le 8 janvier 1763.

Je répons, Monsieur mon cher cousin, à votre lettre à l'instant de sa réception. M. de la Chenaye-des-Bois est le généalogiste quy fait le *Dictionnaire Généalogique, Héraldique, Historique et Cronologique*, qu'il a donné en trois volumes en 1757, dont il a donné trois austres volumes en suplément en 1760, et dont il fait encore un austre suplément quy paroittra cette année, ainsy qu'un *Calandrier des princes et de la noblesse du royaume*, quy ne dit que l'état actuel des maisons, leurs dignittés, âges, état, et âge des enfants avec les armes de chaque famille. Ce calandrier est de 1762, et ce continue tous les ans, en y marquant les changements quy advient par naisances, mariages, morts, érections et emploix... On le vend chez Duchêne, à Paris, rue Saint-Jacques, au desus de la fontaine Saint-Benoit, au Temple du goût, quy vend aussy les 6 volumes au moyen de 30 livres...

Il est parlé de vous dans le 1er come mary de Mlle de Chabrillan, mais je ne vous y ay trouvé, ny sous le nom d'Hilaire, d'Ilaire, ny de Joviac, que dans la citation à l'article des Chabrillan où il dit : « de Chabrillan, marié au m^is de Joviac ».

(1) N... de Serre, marquis de Gras.

(2) Bruyères de Saint-Michel, syndic de la noblesse en Vivarais (A. d. F. et d. J., une lettre).

Ainsy vous seriez à tamps de luy donner vos instructions; vous pourié luy marquer que c'est moy quy vous ay apris son ouvrage, et qu'ettant sindic de la noblesse de vottre département, je vérifierai, s'il l'exige, les tittres contenus au mémoire que vous luy envoyerés, pour ne pas les déplacer. Voicy son adresse : M. de la Chenaye des Bois, rue St André des Arts, au coin de la rue Contre-Escarpe à Paris. A l'égard du sindicat de la noblesse, il n'a pas moins falû que les conseils de Madame la marquise de Joviac, l'envie de rendre service à Madame Dallard sa bonne amie, et à nombre de gens de condition de vottre pays, quy me sollicittèrent de ne pas écrire au ministère comme j'y étois résolu, pour me décharger du pesant fardeau qu'on vouloit m'imposer pour me déterminer à m'en charger. Le bonheur que j'ay eu de réusir à obtenir de nostre équitable intendant grand nombre de modérations considérables sur la partie que vous habittés m'a fort indamnisé de mes peines...

BRUYÈRES DE SAINT-MICHEL.

Lettre de Monseigneur de la Roche-Aymon au marquis de Jovyac.

Versailles, ce 8 janvier 1763.

Recevés, je vous prie, mes sincères remerciemens, Monsieur, des vœux que vous me faites l'honneur de m'adresser dans ce commencement d'année, et de la part que vous avés la bonté de prendre à ma translation au siège de Reims. Je sens, Monsieur, tout le prix des regrets que vous me témoignés sur ma séparation du Languedoc, le motif qui vous les inspire me flatte infiniment et ajoute encore aux miens...

† C. A. n^é ARCH. DE REIMS. (1)

Lettre de Madame de Maupeou au marquis de Jovyac.

ce 7 février 1763.

Je vous fait mon compliment, Monsieur, et du meilleur de mon cœur. M. vostre fils vient de me mander qu'il est colonel

(1) Charles-Antoine de la Roche-Aymon, cardinal, archevêque de Narbonne (1752), nommé archevêque-duc de Reims en décembre 1762, grand aumônier de France, mort en 1777 (A. d. F. et d. J., 18 lettres).

dans les grenadiers de France, et est party sur le champ pour Versaille ; M. de Maupeou me charge de vous en témoigner la part qu'il y prend. C'est d'autant plus agréable qu'il ne vous en coûtera rien. Vous devés connoitre combien nous nous intérésons à tout ce qui vous regarde, et l'inviolable attachement avec lequel je suis etc.

DELAMOIGNON DE MAUPEOU (1).

Lettre de M. de Lamoignon, chancelier de France, au marquis de Jovyac.

Versailles, le 4 mars 1763.

J'ay été fort aise, Monsieur, de voir M. vòtre fils entrer dans le corps des Grenadiers de France. Il seroit difficile dans les circonstances présentes d'obtenir un régiment ; mais l'employ qu'il vient de recevoir luy donne le grade de colonel ; Il se trouve à portée de faire son chemin comme s'il avoit un régiment. Je vous prie, etc.

DE LAMOIGNON.

Lettres de Dom Bourotte au même.

Paris, le 9 mars 1763.

... J'ai eu hier la visite de M. le colonel qui m'a fait l'honneur de me donner les prémices de son nouvel uniforme, que j'ai trouvé très galant et riche : habit bleu, revers jaune, veste et culotte blanches ; boutons, boutonnières brodées, et aiguilletes d'argent. Le tout est très doux à l'œil et produit un effet fort agréable. Il part demain pour la Bretagne... Il compte n'être qu'une quinzaine à son voyage de Bretagne, après quoi il ira passer quelque temps à la campagne chez M. le duc d'Aiguillon avec les duchesses et ensuite partira pour Jovyac, où vous le tiendrez tout à votre aise, puisqu'il a campo jusqu'au 1er avril de l'année prochaine...

Paris, le 20 juin 1763.

... Nous sommes icy dans des fètes très bruyantes. Aujourd'huy notre ville a fait l'inauguration de la statue équestre.

(1) Anne-Victoire de Lamoignon, mariée le 7 mai 1712 à René-Charles de Maupeou, premier président, devenu chancelier de France, né le 11 juin 1688, mort le 4 avril 1775 (*A. d. F. et d. J.*, 4 lettres).

J'ai fait le badaud et j'ai été voir cette cavalcade qui étoit très riche et très éclatante. Ce soir grande illumination à la nouvelle place et aux environs, et même dans le jardin des Thuilleries, et une très jolie à l'hôtel de Madame la Marquise (1), qui a vû la cérémonie. Demain autre cavalcade pour la publication de la paix, et illumination à l'hôtel de ville avec grand repas. Après demain, *Te Deum*, illumination générale, fête toute la journée, et un magnifique feu d'artifice préparé sur l'eau, vis à vis la nouvelle place. Ce sont nos nouvelles du jour...

F. Bourotte.

Lettre de M. d'Aurelle, vicaire général, au même.

Valence, le 31 may 1762.

... L'enlèvement de cet avocat avoit donné lieu à bien des bruits, qui se sont tous évanouis. On vouloit que ce fût M. de Castillon, et ensuite M. le Président d'Aiguille, et les Jésuites (où ne les met-on pas?) étoient la cause de la détention de ce dernier. Tout s'est développé à son passage. Quelle folie d'attaquer le ministère ! C'est les Titans qui s'en prennent... (*déchiré*) et qui en sont écrasés. Deux livres faisoient beaucoup de bruit quand je suis parti de Paris. Cet avocat passe pour l'auteur du premier. Il est à souhaiter pour l'auteur du second qu'il ne soit pas découvert. Son sort ne seroit pas meilleur.

Il étoit tems que les brouilleries de Bretagne finissent. Elles étoient allées trop loin et l'autorité du Roi étoit compromise. Il faut des bornes à tout. Ce qui arrive ordinairement, c'est qu'on loue le courage des acteurs avant que la foudre tombe, et quand elle est tombée, on ne trouve qu'opiniâtreté dans leur conduite, et qu'on les plaint peu dans leur malheur.

Vient encore de paroitre un nouvel arrêt du Parlement au sujet des Jésuites malades ou cassés de viellesse, qui pour addoucir leur sort, les renvoie dans des hôpitaux ou dans des communautés religieuses ; et avec quelles précautions ! Il faut qu'on les regarde comme une nation dangereuse, dont l'esprit de l'état infecte les particuliers. Je n'en ai connus que pour les

(1) La marquise de Pompadour.

plaindre. Vous avés vu la dénonciation qu'on a faite à l'occasion de l'expulsion des Jésuites d'Espagne, et l'arrêt qui s'en est suivi, précédé de la réquisition de M. le Procureur général. Ces infortunés y sont daubés en toutes manières. Dieu les console !

DAURELLE.

Année 1764.

Sommaire : Faits divers concernant la Cour et le Parlement.

Lettres de Dom Bourotte au marquis de Jovyac.

Paris, le 9 janvier 1764.

C'est une nouvelle intéressante à vous apprendre que le retour de M. le Cardinal de Bernis à la cour. Hier au soir Son Eminence arriva dans notre abbaye de St Denis, où elle a soupé et couché, et ce matin elle s'est rendue à Versailles au lever du Roi. Elle paroit fort contente de cet événement, et beaucoup de monde s'en réjouit aussi ; en mon particulier j'en suis très aise. Je joindrai icy l'arrêt de la cour des pairs du 30 du mois dernier, et la réponse du Roi aux députés de cette cour, laquelle en conséquence a nommé des commissaires pairs et magistrats pour rédiger les remontrances auxquelles on travaille actuellement...

Arrêt du 30 *décembre* 1763.

... La Cour, toutes les chambres assemblées, suffisamment garnie de pairs en conséquence de la convocation faite en vertu de l'arrêt du jour d'hier, toujours subsistante et essentiellement et uniquement la cour des pairs, a dit et déclaré que par l'arrêt du parlement de Toulouse du 17 décembre 1763, il a été incompétemment décrété contre le duc de Fitz-James pair de France, et en cette qualité justiciable de la cour des pairs seulement. En conséquence déclare le dit décret et tout ce qui s'en est ensuivi nul ; fait défenses à tous huissiers ou porteur du dit décret et de toutes autres contraintes d'en faire suite, sous telle peine qu'il appartiendra.

Universitas BIBLIOTHECA Ottaviensis

Réponse du Roi, du même jour, 30 décembre.

J'ai examiné les procès-verbaux sur lesquels mon parlement de Toulouse a décrété le duc de Fitz-James. Je n'y ai rien trouvé qui ne fut l'exécution de mes ordres. Ainsi il ne doit être ni recherché ni inquiété à ce sujet. Si mon parlement a quelque chose à me représenter à cet égard, je l'écouterai volontiers...

Paris, le 20 janvier 1764.

... J'aurai pourtant l'honneur de vous dire qu'hier au soir M. le premier Président et deux autres présidents ont été à Versailles présenter au Roi les remontrances de la Cour des pairs, arrêtés lundy dernier dans l'assemblée des chambres au sujet des affaires des Parlemens. On n'en sçait pas encore davantage que dans cette assemblée de lundy, à la suite de l'affaire qui en faisoit l'objet. M. Lambert produisit et dénonça une instruction pastorale de notre archevêque, de laquelle on parle beaucoup depuis quelque tems, mais qui n'est pas encore publique à Paris ; que M. l'Archevêque interpellé s'en est reconnu auteur, qu'il est sortie ensuite de l'assemblée où il assistoit comme pair pour la laisser délibérer sur ce fait, et que l'assemblée s'est ajournée à demain samedy pour la suite de cette affaire. On répand aujourd'hui en ville qu'il est exilé à Sept-Fonts en Bourbonnais, ce qui termineroit toute suite personelle ; et on assure qu'il est parti ce soir. M. de Joubert doit être actuellement bien près de vous, puisqu'il est parti samedy ; il n'ignore point combien vous l'aimez, et il vous est aussi véritablement attaché. On regarde aujourd'huy comme décidé icy que M. le duc de Fitz-James tiendra les Etats comme principal commissaire. Vous allez être près de la source de ces événemens, et vous en serez plutôt instruit que nous...

F. Bourotte.

Lettre de M. d'Aurelle, vicaire général, au marquis de Jovyac.

Valence, le 9 novembre 1764.

... Je ne puis rien vous dire de la marche de M. le comte d'Eu. Il paroit toujours constant qu'il tiendra les Etats (1), et tous les jours on voit passer ici des gens de sa maison. Montpellier sera brillant si le prince y vient. Ne serés vous pas tenté d'y aller ? A votre place j'aimerois mieux la tranquillité de votre solitude que le bruiant fracas des Etats.

Je ne connois point les facultés de M. de Ribes, et je ne sçaurois vous dire si, accoutumé à suivre l'administration de ses biens de campagne, il pouroit se faire au train de la ville. C'est quelque chose que d'être le premier de son village quand on sçait le sentir. *Mea regna videns*, faisoit dire Virgile à ses bergers, *mirabor aristas*...

DAURELLE, DOIEN V^re G^al.

Année 1765.

Sommaire : Reproduction d'une invitation à dîner et faits divers concernant les Jésuites et autres sujets.

S. A. S. Mgr le Comte d'Eu
prie M. le M^arquis de Joviac et M^rs ses fils
de venir diner chez lui
Vendredy.

Fait à Montpellier, le 4e janvier 1765.

Lettres de M. l'abbé d'Aurelle au marquis de Jovyac.

Valence, le 3 février 1765.

J'avois sçu, Monsieur, par toutes les personnes qui reviennent des Etats, toutes les magnificences de M. le Comte d'Eu (2).

(1) De Languedoc.
(2) Louis-Charles de Bourbon, comte d'Eu, prince légitimé de France, gouverneur du haut et bas Languedoc, né en 1701, mort en 1775 (A. d. F. et d. J., 4 lettres et pièces).

Il a presque autant de panégiristes que de spectateurs. Mais l'idée que vous me donnez de sa bonté me touche plus que tous les traits de sa dépense. C'est agir et penser en prince que de ne vouloir se montrer que par les sentimens du cœur. M. le marquis de Lemps en a dit des choses merveilleuses. Je l'ai vu en passant ici, pour lui offrir un logement à l'évèché. Il ne voulut rien accepter ; il étoit fatigué, et je n'en eus qu'un remerciment et une courte audience, où il me marqua beaucoup de politesse. Bientôt se tiendront nos assemblées provinciales pour députer à la générale convoquée pour le 25 may prochain. Je doute qu'elle se passe à la satisfaction de de M. l'Evêque d'Alez (1), qui à propos de botes s'est avisé de faire imprimer à Aix un mandement très répréhensible, et où par surcroît de misère il attaque les Jésuites qui n'étoient déjà plus. C'est l'âne de la fable qui insulte le lion mort ; je ne serois pas faché qu'on lui donnat un camouflet. Quand on veut jouer un rolle, il faut en avoir les talens ; et je ne lui connois que celui de précieux ; encore en passe-t-il les bornes et je doute que Molière en eut adopté les expressions.

Les affaires de Bretagne n'approchent point de leur fin ; il court une lettre de M. de La Verdie à M. le duc d'Aiguillon, à ce sujet, dont j'ai lieu de soupçonner la fausseté ; elle est on ne peut pas plus plate, et elle est encore tournée en ridicule par une chanson où en copiant les termes on l'avilit encore plus. M. le Controlleur général a trop d'esprit pour ne pas marquer avec plus de noblesse et de majesté les intentions du Roi.

Je ne convertirai pas M. de Ribes avec toutes vos bonnes raisons. Accaguardi (2) à Messe il n'en abandonnera jamais le séjour ; et ses terres lui paroîtront toujours préférables à toutes les seigneuries du monde. Vous ne comptés donc pour rien le plaisir de mettre une maison en train dès la pointe du jour, de visiter ses fonds, d'en presser les travaux, et de revenir sans cesse à des occupations auxquelles on s'est accoutumé dès le premier jour de la vie.

> Quand la fourche à la main nature on chasseroit,
> Nature cependant toujours retourneroit.

Il faut que l'homme aille comme il s'est monté.

(1) Jean-Louis de Buisson de Beauteville, évèque d'Alais, 1755 à 1776.
(2) *(Sic)*. Probablement un mot patois.

Valence, 25 mars 1765.

... Nous ne sçavions pas la mort de Madame de Vogué. C'est finir au printems de ses jours. Matière utile à resflexions, bien propre à nous détacher du monde, et à nous attacher à la religion qui seule peut faire le bonheur de l'homme en fixant ses espérances dans l'auteur de son être. Le Pape fait ce qu'il doit. L'ouvrage de M. l'Ev.[êque] d'Alais mérite la censure qu'il a essuiée, et les prélats de France ne pensent pas autrement que Sa Sainteté. C'étoit bien la peine de s'élever contre les Jésuites, lorsque ces infortunés étoient moins que rien. C'est l'âne de la fable qui insulte le lion mort. Rien n'est plus modéré ni plus édifiant que la constitution qui venge l'institut de la société. Quel fond de sagesse, de prudence, de vertu, et quels principes de gouvernement n'y voit-on pas quand on veut l'examiner sans prévention ? Il est difficile de ne pas y reconnoitre l'esprit de Dieu...

DAURELLE.

Lettre de M. de Beauvoir au même.

A Nîmes, ce 22 avril 1765.

... On parle beaucoup icy de l'arrêt du conseil qui a été rendu en faveur de la veuve de Calas (1) ; elle a eu les plus grandes protections du royaume. Le Roy vient de lui accorder et à sa famille 36 mille livres de gratification...

BEAUVOIR.

Lettre de Dom Bourotte au même.

Paris, 17 mai 1765.

... On disoit à Paris depuis 8 jours que ce monstre du Gévaudan avoit été tué, mais la Gazette d'aujourd'hui rend le fait fort équivoque. Il est bien étonnant qu'on ne puisse pas depuis si longtemps arrêter ce fléau.

F. BOUROTTE.

(1) Jean Calas, calviniste, célèbre par sa fin tragique, né en 1698, mort sur l'échafaud à Toulouse le 10 mars 1762.

Lettre (1) *de Monseigneur d'Orléans de la Motte* (2) *au comte des Essars.*

30 may 1765.

Si ce que vous demandez, Monsieur, pour le Hamelet dependoit de moi, vous n'auriez pas lieu de vous plaindre, personne n'étant plus disposé que je le suis à vous faire plaisir. Mais tout ce que j'ordonnerois, étant sujet à l'appel comme d'abus, depuis que le Parlement s'arroge ce qui appartient aux évêques, et qu'à la faveur de l'appel comme d'abus, il détruit ou empêche ce qui lui déplait sur tous les objets de la religion, nous n'avons plus rien à ordonner, il faut se borner à recommander et à exhorter. Voilà, Monsieur, l'état où se trouve la religion en France ; ce ne sont plus les évêques qui la gouvernent, mais les Parlements ; on nous laisse plaindre et on va son train, sans qu'il y ait de remède. Que puis-je donc pour votre hameau ? Suggérez-le moi, je m'y prêterai de tout mon cœur...

L. F. G. ÉVÊQUE D'AMIENS.

Lettre de M. de l'Averdy (3) *au comte de Monchy* (4).

Paris, le 26 juin 1765.

L'objet sur lequel vous me consultés, Monsieur, par la lettre que vous m'avés écrite le 16 de ce mois, ne doit pas faire de difficulté. Sa Majesté ayant ordonné par l'article 34 de son Edit du mois de may dernier que les officiers militaires concoureroient avec la noblesse à fournir un député pour l'élection des notables, vous ne pouvés vous dispenser de convoquer à l'assemblée qui doit être tenue à cet effet tous

(1) Cette lettre qui donne l'opinion du célèbre évêque d'Amiens sur l'état de la religion en France a déjà été publiée : voir *Correspondance de la famille des Essars*, p. 11.

(2) Louis-François-Gabriel d'Orléans de la Motte, évêque d'Amiens (A. d. F. et d. J., 19 lettres).

(3) Clément-Charles-François de l'Averdy, contrôleur général des finances, né en 1723, mort sur l'échafaud en 1793. (A. d. F. et d. J., une lettre).

(4) Benoit-Alexandre, comte de Monchy, seigneur de Francières, sénéchal et gouverneur de Ponthieu, né en 1702, mort en 1768.

les officiers militaires brevetés du Roy et qui ont un domicile fixe et permanent dans la ville ; vous ne pouvés égallement exclure de cette assemblée les nouveaux anoblis par charge ou autrement ; tous ceux qui jouissent de la qualité et des privilèges de la noblesse doivent être convoqués ; la loy n'ayant point fait de distinction, il n'est pas permis d'en faire. Je suis, Monsieur, votre affectionné serviteur.

DE L'AVERDY.

Lettre de Dom Bourotte au même.

Paris, le 2 décembre 1765.

..... Enfin j'ai été fort occupé à l'impression d'un recueil des loix qui constitue[nt] le droit public de la province de Languedoc en matière de nobilité des fonds de terre. Cette opération étoit pressée, parcequ'elle devoit être terminée avant que M. de Montferrier abandonnât Paris. Or il part demain pour se rendre aux Etats qui seront ouverts le 19 de ce mois et présidés pour le Roi par M. le prince de Beauvau, votre nouveau commandant. Avant de faire imprimer ce recueil, j'en ai fait exécuter un autre assez considérable sur le Rhône, dont j'ai mis un exemplaire avec vos autres papiers, parceque vous avez intérêt à cette matière. Ce dernier recueil contient toutes les décisions déjà rendues contradictoirement au conseil du Roi sur l'objet de cette contestation, et pour en augmenter la force, j'y ai joint dans une table cronologique plus de quatre-vingt notices de lettres royaux, transactions, inféodations et autres titres, tous authentiqués par ces décisions mêmes. Cela forme une pièce juridique, qui vient à l'appui et qui forme la preuve de la requête présentée par le Languedoc en réponse à la requête et au mémoire de la Provence. Ce n'est pourtant répondre en détail au dit mémoire, mais c'est effectivement le détruire plus sûrement. Les détails historiques amèneroient des discussions sans fin, des points de critique sur des origines, sur des monuments de l'antiquité, et sur des passages d'auteurs anciens. Or ces objets qui prêtent aux disputes littéraires, et où chacun abonde en son sens, ne vont guères à un procès, à des formes juridiques, à une action judiciaire. Par cette raison, le conseil du Languedoc a crû plus convenable et plus sûr de prouver tout simple-

ment que l'affaire est jugée ; elle l'est en effet dix fois pour une, et elle l'est sur de très bons titres ; au lieu que la Provence ne présente que des systèmes ruineux et des imaginations souvent fausses, je le sçais mieux que personne ; mais cela ne fait rien au procès. J'ai en effet son mémoire entre les mains, et je m'en suis beaucoup occupé, mais il n'est pas à moi, de sorte qu'il m'est impossible d'en disposer ; sans cela, je vous l'envoyerois bien volontiers, mais je présume que vous en aurez facilement un exemplaire dans vos cantons. Il en a été répandu plus de 1.200 tant à Paris qu'en Provence. On ne le trouve cependant pas pour de l'argent icy. C'est un ouvrage curieux par les recherches considérables qu'il contient, et par l'art qu'on a employé pour les faire valoir. Il y a plus de 25 ans qu'on y travaille. Il me semble cependant que quoique je n'aye pas l'honneur d'être de l'Académie des Belles-Lettres, il ne me faudroit pas à beaucoup près autant de tems pour renverser de fond en comble tout ce bel édifice. J'ai beaucoup ri de ce qu'on vous a conté que tous les Bénédictins du monde s'occupent à y répondre ; je vous assure qu'aucun de mes confrères ne pense à cette affaire ; je suis le seul qui l'ait étudiée, parce qu'elle est de mon tripot, et je n'ai rien fait qui mérite qu'on en parle... Je réserve mes matériaux pour quelque chose de mieux qu'une action processive.....

F. Bourotte.

Année 1766.

Sommaire : Nouvelles diverses concernant le Pape, la mort du Dauphin, etc., ainsi que les plaintes de Dom Bourotte, bénédictin, concernant la situation de sa congrégation.

Lettre de M. l'abbé d'Aurelle au marquis de Jovyac.

Valence, le 19 janvier 1766.

..... Le Pape (1) a rappellé de son premier danger ; mais sa santé est toujours languissante. Les expectans abboient après une promotion, mais il n'a pas même voulu nommer encore son neveu et le gouverneur de Rome, dont on le presse

(1) Clément XIII.

depuis longtemps d'accoucher. M. le cardinal de Bernis peut jouer un rolle à Rome. Il en joue un très honnorable et très distingué dans l'épiscopat.

Il est vrai que la mort de Mgr le Dauphin (1) a répandu le deuil partout ; et il seroit bien difficile de refuser les plus vifs regrets à un si vertueux et si aimable prince. Sa carrière a été courte, mais toujours remplie, et que ne nous promettoit-il pas encore ? C'est de lui qu'on peut dire avec le sage : *Consummatus in brevi explevit tempora multa* ..

DAURELLE.

Lettre du prince de Beauvau au même.

Montpellier, le 2 février 1766.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire avec celle de M. le Maréchal de Tonnere qui y étoit jointe ; Les titres que vous réunissés me font désirer infiniment de trouver quelque occasion de vous marquer soit dans votre personne, soit dans celle de M^rs vos fils, combien j'aurois à cœur de vous obliger... .

LE PRINCE DE BEAUVAU.

Lettre du marquis d'Aubais au même.

Aubais, ce 24 avril 1766.

..... A l'égard du livre *Epistolæ Jesuiticæ* dont vous me parlés, je ne le connois point. Je prierai M. Séguier et M. Ménard, grands connoisseurs, de le chercher à Nismes, où je dois aller au premier jour. J'avois deux petits volumes, mais fort épais, d'un de M^rs vos ancêtres (2) que j'avois acheté à Toulouze ; je les gardai précieusement, d'autant plus qu'il y en avoit un qui n'est point dans la bibliotèque du Roi, mais on a eu la bonté de les voler ou de les égarer pendant mon dernier voyage de Paris Je n'épargnerai ni peine ni argent

(1) Louis de France, dauphin, mort le 22 décembre 1765.

(2) Le marquis d'Aubais fait allusion à Jacques d'Hilaire de Jovyac 1571-1630), chef protestant, qui abjura le calvinisme en 1606. La paix rétablie dans le royaume, ce seigneur en profita pour composer plusieurs ouvrages en faveur de la religion catholique.

pour le ravoir..... Ce que vous me mandez de la mission de M. Bridaine (1) est très curieux et sera inséré dans mes recueils...

La généalogie de St Michel que vous me prêtâtes à Montpellier est ici, et si vous voulés je vous la rendrai avec d'autant plus de plaisir, qu'elle est imprimée deux fois dans le VIIe volume du *Dictionnaire héraldique et généalogique* de M. de la Chesnay-des-Bois. Je voudrois bien que votre généalogie parût dans cet ouvrage. A l'égard de la généalogie de St Michel, il y a des choses toutes nouvelles pour moi ; je n'ai pas pu y déchifrer votre degré de parenté avec ce M. de St Michel.

D'AUBAIS (2).

Lettre de Dom Bourotte au même.

Paris, 27 septembre 1766.

..... Il est vrai que nous avons eu ici beaucoup à souffrir depuis un certain tems, et certainement bien innocemment et sans le mériter d'aucune façon, quelque chose que la calomnie furieuse et intéressée en ait répandu dans le public. Nous avons été plus sages, car nous n'avons pas soufflé le mot, et nous avons laissé gronder la foudre, sans faire le moindre mouvement, et dans le plus grand silence. Grâces à Dieu, nous sommes à la veille d'être récompensé de notre patience. Demain s'assemble ici le chapitre général de notre congrégation, qui, suivant les apparences, mettera la dernière main à l'excellent ouvrage que le conseil du Roi a si bien commencé au mois de juillet dernier, moyennant quoi nous espérons recouvrer la paix et la tranquilité sans les quelles il est impossible qu'il se fasse rien de bien dans un corps nombreux. Nous ne désirons ici que d'être plus réguliers, plus utiles et plus honnêtes, s'il est possible. Ces dispositions ne méritent assurément pas tout le mal qu'on nous a fait...

F. BOUROTTE.

(1) Jacques Bridaine, célèbre prédicateur et missionnaire, mort en 1767.

(2) Charles de Baschi, marquis d'Aubais. érudit et généalogiste, né en 1686, mort à Aubais en 1777. (A. d. F. et d. J., 2 lettres).

Lettre du marquis de Jovyac au comte de Rochford.

Montélimar, ce 28 octobre 1766.

MILORD,

C'est avec le plus d'empressement que j'ay apris la nomination de votre Excelence à l'ambassade de la cour de France, et c'est avec d'autant plus de joye qu'elle avoit bien voulu se resouvenir de moy à son dernier passage dans cette ville, que mon fils aîné, colonel dans le corps des grenadiers de France, eut l'honneur de souper avec votre Excelence chez M. le marquis de Chabrillan mon beau-frère, et de ce qu'elle n'avoit pas oublié que j'avois eu le grand avantage de la voir chez moy à Jovyac en Vivarais sur le Rhône, vis à vis de cette même ville, et qu'elle avoit trouvé que ce château avoit une des plus heureuses situations ; effectivement il nous a toujours paru qu'il n'y en a guerre qui soit plus subceptible de tous les agréemens que l'on pouvoit désirer avec les eaux que nous avons ; quelle satisfaction ne devons-nous pas avoir de l'arrivée de votre Excelence à Paris et de pouvoir cultiver ses anciennes bontés, que nous souhaitons tant de pouvoir nous conserver, et quel bien n'en receverons pas les deux plus puissantes et les deux plus brillantes couronnes du monde, si votre Excelence vient cimenter, comme je l'espère, la bonne harmonie qui règne entre elles, dont depend principalement le bonheur de tant de peuples qui prenent parti dans leur désunion ! Je suis, etc., etc.

JOVYAC.

Lettre du comte de Rochford au marquis de Jovyac.

Paris, ce 24 novembre 1766.

Je suis on ne peut pas plus sensible à l'intérêt que vous prenez à ce qui me regarde. Ma nomination à l'ambassade de France est très flatteuse pour moy. J'espère y maintenir la bonne harmonie qui règne entre votre cour et la mienne.

Je me rappelle toujours avec plaisir le temps que je passai chez vous ; la campagne en elle-même est toujours agréable, mais elle l'est beaucoup plus quand la bonne compagnie s'y trouve. Voilà précisément ce que j'ai éprouvé chez vous. J'ai

eu le plaisir de voir icy M. votre fils, et suis enchanté d'avoir fait connoissance avec lui ; il ne dépendra pas de moy de la continuer. Agréez, je vous prie, mes complimens de félicitation sur l'heureuse alliance de M. le marquis de Chabrillan votre parent avec Mlle d'Aiguillon...

ROCHFORD (1).

Année 1767.

Sommaire : Projet concernant l'érection du Baillage de Vivarais en Présidial, et notes sur les prétendus droits régaliens de l'évêque de Viviers.

Lettre de Dom Bourotte au marquis de Jovyac.

Paris, le 11 février 1767.

..... Comme il ne m'a pas été possible de voir M. de La Fage, je ne suis pas informé de ce que deviendront les projets du pays du Vivarais pour obtenir un siège présidial détaché de celui de Nismes, le quel s'y opposera certainement de toutes ses forces. L'affaire a déjà été tentée vers la fin du règne de Louis XIII, qui établit en effet une justice présidiale à Valence, à la quelle il soumit le Vivarais. Mais véritablement, comme Valence est hors de la province de Languedoc et du ressort du Parlement de Toulouse, cette sortie ou ce démembrement d'un ressort très anciennement fixé dut entrainer ou produire bien des difficultés fondées. Il n'en seroit pas de même en érigeant le baillage de Vivarais en présidial ; il n'y auroit que les officiers de Nimes qui pourroient s'en plaindre ; mais ils ont de l'oùvrage surabondamment, et il paroît d'ailleurs que le Vivarais seul peut occuper un tribunal, puisqu'indépendamment des commissions que le Sénéchal de Nismes y envoyë de tems en tems, la Cour est encore obligée d'y nommer des Commissaires du Parlement ; et puis ce pays de Vivarais est d'une très grande étendue, est très peuplé, et pourroit seul former une belle province...

M. de la Tour a toujours fort à cœur son Nobiliaire du Languedoc, mais il est obligé d'y faire un peu de diversion

(1) William-Henri Nassau, comte de Rochford, ambassadeur à Paris 1766-1768), ensuite secrétaire d'Etat à Londres jusqu'en 1775.

pour l'Armorial des Etats qui paroîtra cette année, et que les Etats attendent, comme vous savés. Outre la gratification qu'ils lui ont donnée pour cela, ce sont eux qui font les frais de la gravure, c'est à dire de tout l'ouvrage, et par conséquent il convient qu'il s'attache à presser cette besogne. Je n'ai jamais compté que les Etats s'approprieroient de même le Nobiliaire. Ce seroit s'en rendre garants et la matière est bien scabreuse. Ils jugent de la Noblesse de ceux qui y sont entrés, encore jusqu'à un certain point seulement ; mais il ne conviendroit pas qu'ils se constituassent juges de toute la noblesse de la province.

J'ai vu ces jours passés dans un journal l'annonce d'un dictionnaire historique, géographique de la province de Languedoc par un certain M. Donat, que j'ai souvent trouvé à Paris, et qui a déjà fait bien des entreprises de petites choses qui n'ont pas eu de suites. Je souhaite que celle-ci ait plus de succès. Si l'ouvrage est bon, il me sera bien utile pour la suite...

La commission mi partie s'occupe actuellement de nos affaires. Le procès-verbal de notre dernier chapitre et nos constitutions corrigées doivent passer sous ses yeux pour qu'elle forme sur ces objets son avis sur le quel Sa Majesté doit statuer ainsi qu'elle avisera. Je voudrois bien que tout cela fût fini une bonne fois, et que ma pauvre cervelle reprît son ancienne tranquilité, car quoique je ne me sois point trouvé personnellement intéressé dans ce charivari, je n'en ai pas moins ressenti une violente commotion, et cela est assez naturel ; c'est mon état, mon corps, ma famille qui se trouve dans une crise, et je ne puis m'empêcher d'y prendre part...

F. Bourotte.

Lettre du prince Louis de Rohan au même.

Paris, le 8 avril 1767.

J'avois déjà disposé, Monsieur, du prieuré de St Martin d'Aps, lorsque j'ai reçu votre lettre concernant ce bénéfice. Des engagemens, contractés depuis longtems, ne m'ont point laissé la liberté du choix, et j'ai le regret de n'avoir pû faire

en cela ce que vous désiriez. Rendez justice, Monsieur, aux sentimens avec lesquels je suis etc.

LE PRINCE LOUIS DE ROHAN, COADJUTEUR DE STRASBOURG (1).

Lettre de Dom Bourotte au même.

Paris, 1er aoust 1767.

... Votre souveraineté, M. le Marquis, est sans contredit fort honorable, mais elle ne peut qu'être honorable, et n'a aucune réalité actuelle, dans un état dont le souverain ne reconnoit ni égal ni supérieur. Pour dire tout, la souveraineté de l'Evêque de Viviers, comme celle de l'Archevêque d'Arles sur les terres situées à la droite du Rhône, c'est-à-dire dans le Royaume. n'a jamais eu de titre que l'usurpation et la félonie. Titre vicieux et nul. Les belles lettres des empereurs d'Allemagne qui, depuis le dixième siècle, ont accordé les droits régaliens à ces prélats, sur les terres du Royaume, n'étoient pas plus fondées que ne le seroient des lettres du Roi de Danemarc, qui vous accorderoient les droits régaliens dans la ville de Toulouse. Les malheurs des tems furent cause que ces entreprises illégitimes ont eu des effets tant qu'on n'a pas pu les empêcher ou les détruire. Mais aujourd'hui, je vous assure que le Teil est bien françois et un arrière fief de la couronne, et ne peut prétendre à être souveraineté. Il n'en est pas moins bon de conserver la mémoire de ses anciens honneurs, et de l'origine des droits qui lui appartiennent encore.

La commission pour les ordres religieux travaille beaucoup à Compiègne ; il y a pourtant des gens qui disent qu'elle doit finir bientôt par la retraite des seigneurs archevêques, et qu'il n'y aura que notre congrégation qui en ressentira les effets. Mais que ne dit-on pas ? Il est toujours vrai que cela m'ennuye et me tracasse beaucoup, quoique je ne me mêle en aucune façon dans ces sortes d'affaires : mais il est si désagréable de vivre dans l'incertitude et au milieu du trouble. Je voudrois quelquefois être à mille lieues d'ici. Vous n'êtes

(1) Louis-René-Edouard, prince de Rohan, né à Paris en 1734, coadjuteur de son oncle Constantin, évêque de Strasbourg, grand-aumônier, cardinal en 1778, compromis dans la fameuse affaire du Collier (A. d. J. et d. F., 1 lettre).

pas mal aussi dans le mouvement en Vivarais, où ces commissions successives du parlement de Toulouse et du présidial de Nîmes font sensation. Vous voudriez qu'il y eût des troupes pour appuyer les opérations des magistrats, et vous avez raison ; je vois plusieurs personnes qui pensent de même. Mais n'y a-t-il pas aussi des inconvéniens plus grands à appréhender si l'on y en envoyoit ? J'en entrevois plusieurs dans mon particulier, et j'imagine que les chefs de la province et les ministres voyent encore plus de choses que moi. Tout est entre les mains de la Providence, il n'y a qu'elle qui ait le coup d'œil seûr...

F. Bourotte.

Année 1768.

Sommaire : Renseignements curieux concernant le *Dictionnaire Généalogique et Historique de M. de la Chesnaye-des-Bois,* et certains autres ouvrages historiques.

Lettre de M. l'abbé d'Aurelle au marquis de Jovyac.

Valence, le 21 février 1768.

..... La déclaration au sujet de l'administration des villes vient de nous être envoiée. L'Eglise n'y trouve pas beaucoup son compte ; et la plus part des chapitres y perdent leurs privilèges. Tous les jours de nouvelles loix ; et il n'est plus d'état qui puisse se promettre la moindre consistance...

Dauzelle vi^c G^al.

Lettre de Dom Bourotte au même.

Paris, le 18 avril 1768.

Il seroit difficile de répondre avec sûreté à la question que vous voulez bien me faire au sujet du *Dictionnaire Héraldique, Généalogique et Historique de la Chenaye-des-Bois* (1). Je ne doute pas que l'auteur ne projette de refondre quelque jour son ouvrage qui en a grand besoin ; mais comme il est plus

(1. François-Alexandre Aubert de la Chesnaye-des-Bois, généalogiste, mort à Paris à l'hôpital, le 29 février 1784.

aisé et plus court d'ajouter comme il a fait jusqu'à présent supplémens sur supplémens, je doute qu'il exécute aussitôt que vous le croyez le projet qu'il annonce et qu'il peut annoncer encore longtems, surtout s'il veut faire de bonne besogne. Ce seroit sans doute un grand avantage pour ce dictionnaire, d'avoir l'attache de M. de Baugeon, généalogiste des ordres du Roi; mais je ne crois point du tout que M. de Baugeon lui donne jamais d'autre attache qu'en qualité de censeur royal, en certifiant qu'il n'y a rien contre la religion et contre l'état, ou rien qui puisse empêcher l'impression. S'il faisoit autrement, il se rendroit garant, en sa qualité de généalogiste, de beaucoup de faits qui trouveroient de l'authenticité dans son jugement; et je ne croirai point que M. de Baugeon hazarde jamais son crédit jusqu'à ce point là. Moi je ne me connois point en généalogies, j'aime beaucoup l'ouvrage de M. de la Chenaye, parceque j'y trouve dans la minutte ce que je suis curieux d'apprendre sur une maison qui survient dans la conversation. D'un clin d'œil j'y apperçois tout ce que j'en veux sçavoir; mais je ne me mêle pas de juger si ce qu'il en dit est exacte, et dans le cas où j'aurois à en parler moi même, je ne me contenterois pas de son autorité, quelque grave qu'elle soit, et j'examinerois les choses de plus près. Je n'aime point qu'il faille donner six louis pour faire mettre son nom dans ce dictionnaire. Ce n'est pas qu'un généalogiste n'ait du travail à faire, et quelque fois beaucoup, qu'il n'ait des copistes, des rédacteurs et d'autres frais à payer, et qu'il ne soit très juste que son tems et ses peines ne soient pas employées infructueusement ou même à son détriment. Mais on ne fixe pas pour cela un taux commun à chacun de ceux qui veulent avoir place dans l'ouvrage; travail ou non, bon ou mauvais, vrai ou faux. J'en reviens à ce qui vous intéresse, M. le Marquis, et j'ai l'honneur de vous dire que vous avez tout le tems que vous voudrez prendre pour imiter la noblesse du Dauphiné. Le certificat du syndic de cette noblesse me paroît un titre fort singulier pour un généalogiste qui ne doit et ne peut juger que sur des pièces originales, et je ne regrette point du tout que vous n'ayez point de syndic de la noblesse du Vivarais qui soit chargé de cette fonction.

M. de la Tour se porte à merveille. Il est encore venu me voir la semaine dernière, et il espère toujours mettre au jour

son nobiliaire de la province de Languedoc. Ce n'est pas la première fois qu'on le fait mort dans vos cantons. Il me disoit l'autre jour qu'un M. Donat que vous connoissez bien, lui a fait déjà cette galanterie il y a quelques années. Son Armorial des Etats est enfin distribué ; je vous en procurerai un exemplaire, lorsque vous viendrez à Paris. Si mon ouvrage sur le Rhône s'imprime, comme il paroît qu'on le projette, je vous en conserverai aussi un exemplaire. Ce sera aussi un fort gros ouvrage, et que trop. J'aimerois bien mieux qu'il fût plus parfait. Mais plus de 150 titres à examiner et à juger, une infinité de détails à parcourir, nombre de procès particuliers à éplucher, beaucoup de recherches à faire dans l'antiquité et dans le moyen âge ; dix ans ne suffiroient pas au meilleur avocat de Paris pour une pareille besogne, et j'étois pressé. Dieu merci, j'en suis quitte ; mon travail est entre les mains des puissances ; je n'y pense plus, et il deviendra ce qu'il pourra. Je ne le recommencerois pas pour un empire. Je suis bien aise que vous ayez *le Soldat du Vivarais*, dont M. de St-Pierre-Ville a eu la bonté de m'envoyer l'original même, que j'ai copié de ma main presque tout entier, et qui m'a paru par confrontation faite avec quelques autres pièces être écrit de la propre main de M. Marcha de Pras (1) qui paroît en être l'auteur..... Je compte faire imprimer ce morceau précieux par bien des détails parmi les pièces justificatives du sixième volume de l'histoire de Languedoc. Si Dom Vaissète l'avoit connu, il en auroit tiré bon parti, et au défaut de cela, je crois devoir y suppléer, en donnant au public au moins ce que l'ouvrage renferme de plus intéressant, campemens, marches, sièges, attaques et défenses, batailles, etc...

F. Bourotte.

Lettre de M. l'évêque d'Orléans au même.

Versailles, le 13 may 1768

J'ay recu, Monsieur, votre lettre du 30 du mois dernier. Les circonstances ne me permettant point de m'occuper,

(1) Pierre Marcha, seigneur de Prat, maître des requêtes de la Reine, intendant de l'armée catholique en Vivarais, auteur du *Soldat du Vivarais*.

dans ce moment, de l'arrangement que vous me proposés en faveur de M. votre neveu, j'ay chargé le secrétaire de la feuille de me parler de cette affaire dans l'occasion, et dans des temps plus heureux. J'ay...

† L. S. ÉV. D'ORLÉANS (1).

Lettre de Dom Bourotte au marquis de Jovyac.

Paris, le 19 mai 1768.

Vous avez bien de la bonté de me consulter sur ce que vous devez répondre aux demandes qu'on vous fait pour le *Dictionnaire Géographique des Gaules*. Je sens avec beaucoup de reconnoissance les ménagemens que vous vous faites à ce sujet par rapport à la *Description Géographique du Languedoc* que j'ai annoncée, et que j'ai bonne envie d'exécuter, si on m'en laisse le loisir. Mais j'aurois l'honneur de vous dire que n'ayant de mon côté que des vûes d'utilité publique, je serai toujours charmé de voir multiplier les connoissances par quelque moyen que ce soit. Le Dictionnaire de M. l'abbé Expilly (2) est un puits de science. Il est très intéressant pour le public qu'il renferme le plus de lumières qu'il sera possible. Les quatre premiers volumes, que j'ai parcourus, renferment une infinité de faits qu'on ne trouve point ailleurs. En un mot, c'est un ouvrage très précieux ; j'y trouverai moi-même bien des secours que l'on ne me procure pas, quoique je les aye demandés, et j'userai avec discernement mais avec grand plaisir des provisions qu'il a eu l'art de se procurer et d'employer...

La critique de M. Donat me paroît bien amère. Il est à Genève ; il consulte M. de Voltaire ; il voit les objets sur les lieux ; il a 3.000 souscriptions. Il dédiera son livre à Mgr le Dauphin, il reçoit des lettres de M. de la Vauguyon (3) et de bien d'autres ; tout cela est bien beau et nous verrons ce qui en résultera. Mais je voudrois qu'il ne noircît point M. Expilly ;

(1) Louis-Sextius de Jarente de la Bruyère, évêque d'Orléans (A. d. F. et d. J., deux lettres).

(2) Jean-Joseph Expilly, chanoine de Tarascon, géographe, né en 1719, mort en 1793.

(3) Antoine-Paul-Jacques de Quélen de Stuer de Caussade, duc de la Vauguyon, prince de Carency, mort en 1772.

ses invectives sont de trop ; il est plus essentiel de tâcher de mieux faire. J'ai beaucoup vû ce M. Donat ; il a de l'esprit et beaucoup de feu ; il a déjà annoncé bien des projets ; il voyage volontiers, et il faut voir à quoi cela aboutira. M. le marquis d'Aubais le connoit beaucoup aussi, et désire autant que moi le succès de tant d'entreprises..... Je connois de réputation, l'*Histoire de la Noblesse du Comté Venaissin*, par Pithon-Curt (1), curé de Boissy au diocèse de Chartres, imprimée en 1743 en 4 volumes in-quarto, mais je n'ai jamais lû ce livre...

Mon ouvrage sur le Rhône est entre les mains de M. l'Archevêque de Narbonne et des avocats de la province, qui l'examinent, et j'attens le résultat de ces examens, de sorte que je ne prévois pas pouvoir commencer l'impression avant la fin du mois prochain. M. de Montferrier, qui l'a lû le premier, voudroit que cela fût tout à l'heure ; au reste il n'y a rien de perdu pour attendre ,comme disent les bonnes gens...

Ne vous donnez pas la peine de faire copier les premiers feuillets du *Soldat du Vivarais*. Dès que ce n'est pas l'original authentique, et que c'est une simple addition nouvelle, je ne m'y intéresse pas. M. de Saint-Pierre-Ville feroit mieux de communiquer sa copie, puisqu'il en a une, que de faire courir ainsi l'original qui est précieux et qui demande à être ménagé. C'est entre ses mains à Paris que j'ai vû des papiers écrits de la main de M. Marcha de Pras, des états, des comptes, etc., et c'est sur la comparaison de ces papiers avec son *Soldat du Vivarais*, que j'ai conjecturé avec fondement que ce livre a été écrit par M. de Pras.

Nous avons encore un nouvel édit qui fixe les portions congruës des curés à 500 l. et celles des vicaires à 200 l....

F. Bourotte.

Lettre de M. l'abbé Daurelle au même.

Valence, 27 may 1768.

..... Cet armement pour la Corse, qu'on avoit regardé comme si seur, fait maintenant raisonner les politiques. Ils le regar-

(1) Jean-Antoine Pithon-Curt, généalogiste, né en 1703, mort en 1780.

dent comme très incertain, ne pouvant croire que les Anglois voient tranquillement les François s'établir en Corse...

On a mal compris l'article qui fixe les portions congrues des curés et vicaires. On accorde aux curés 400 l. et aux vicaires 200 l., et cette estimation a été fixée sur le prix de 25 setiers, mesure de Paris, pour les premiers, et de dix pour les seconds. C'étoit même le projet de la dernière assemblée de fixer ces portions congrues en grains plutôt qu'en argent, pour éviter toutes nouvelles plaintes...

La nouvelle déclaration concernant l'administration des villes cause sans cesse de nouveaux embarras, nous en avons ici de toutes les sortes...

DAURELLE.

Lettre de Dom Bourotte au même.

Paris, le 10 octobre 1768.

.....Quand j'ai appris à la campagne la nomination de M. le Chancelier, j'ai pensé à vous, et je vous en ai fait mon compliment dans l'intérieure de mon cœur. C'est aussi un de nos Languedociens, car il est né à Montpellier. On m'a dit hier que le M. Donat (1) est à Genève, où il fait imprimer son Dictionnaire Géographique, Généalogique, Historique, etc. Cela doit être fort curieux, et il vous en procurera sans doute ainsi qu'à ses trois mille souscripteurs, de qui il a sans doute reçû des avances. Cela doit lui faire une bonne somme, n'eût il que 6 livres de chacun. Enfin si vous avez cet ouvrage, je vous prie de me dire ce que vous en penserez. Je n'en abuserai pas...

F. BOUROTTE.

(1) Dominique Donat.

Année 1769.

Sommaire : Détails concernant le Conclave, la guerre en Corse et certains évènements du temps.

Lettres du cardinal de Bernis au marquis de Jovyac.

Alby, le 12 janvier 1769.

J'ay l'honneur de m'addresser à vous, Monsieur, pour avoir une expédition en forme du contrat de mariage de Mme du Puy-Montbrun, ma nièce, reçu par Barjavel, notaire au Theil ou aux environs. Elle en a besoin pour des arrangements de famille. Vous voudrés bien ne rien dire de la demande que je vous fais et me faire l'honneur de me mander comment je vous fairay toucher l'argent qu'il en aura coûté pour cette expédition. Je profite de cette occasion pour vous offrir mes vœux, Monsieur, et les assurances de mon ancien et sincère attachement.

Alby, le 5 février 1769.

Mes sentimens pour vous, Monsieur, n'ont jamais varié ; on a eu grand tors si l'on vous a dit le contraire ; je vous prie d'en estre bien persuadé. Si ma nièce avoit quelque arrangement à faire avec la famille de son mari, et qu'elle eût besoin d'un négociateur, elle s'addresseroit à vous avec plaisir ; mais l'amitié et la confiance entre elle et la maison où elle est entrée, sont bien établies. C'est relativement à elle-même qu'elle a besoin d'avoir un extrait de son contrat de mariage ; mon beau-frère n'en a point et n'en a jamais eu ; ainsi, Monsieur, je vous serois très obligé de prier M. Barjavel de m'en adresser directement une expédition en forme...

A Rome, 11 avril 1769.

Personne, Monsieur, ne prend plus de part que moi au mariage de Monsieur votre fils. Je m'intéresserai toujours vivement à ce qui pourra contribuer à votre bonheur.

M. Barjavel m'a envoyé la copie du contrat de mariage de ma nièce. Je suis très sensible aux soins que vous avès bien voulu prendre de me la procurer. Mes occupations ne me permettent pas d'avoir l'honneur de vous répondre de ma

main... J'ai l'honneur de faire mon compliment à Madame la marquise de Joviac, en lui renouvellant l'hommage de mon respect.

LE CARDINAL DE BERNIS.

Lettre de M. du Grain au marquis de Jovyac.

Nîmes, ce 3 may 1769.

..... Ce pays icy a pour le moins autan souffer que le vôtre. Les vignes du côté de Monpellier et de Nîmes ont été totalement ravagées, de même que la feuille de meurier qui semble avoir été brulée. Ce sont des pertes irréparables pour cette contrée, et tout ne représante que la désolation et la misère. Les Cevennes et le Bas Vivarais n'ont pas été épargné. Les grandes sécheresses qu'il fait ne nous donne pas des grandes espérances pour les bleds qui ont déjà en partie pris mal. Dieu veuille nous donner un avenir plus prospère.....

DU GRAIN.

Lettre de Dom Bourotte au même.

Paris, le 22 mai 1769.

..... Il (le colonel) (1) a eu la bonté de me communiquer la traduction des rimes italiennes sur le conclave, je ne doute point qu'il n'y ait du sel dans la langue originale, mais cela ne fait pas grand effet dans la nôtre. Voilà donc 46 cardinaux au conclave, et il n'y a pas d'apparence qu'il y en entre davantage. Ainsi le travail doit s'y échauffer. On dit qu'il sera long. Nous verrons ce qui en résultera. On tient beaucoup de propos à Paris sur ce sujet comme sur bien d'autres ; mais ce ne sont que des propos qui, par conséquent, ne méritent pas la peine de vous être rendus. J'ai prêté hier à Monsieur le Colonel un petit ouvrage sur la propriété du Comtat et d'Avignon, qui est fort bien fait et très clair. Je crois qu'il est d'un Provençal et peut-être même de M. le Procureur général du Parlement d'Aix. Il paroît par ce qu'il dit que ce pays pourra bien rester tout à fait à la France et rester du

1) M. de Jovyac fils.

ressort du Parlement de Provence ; mais je ne suis pas encore bien convaincù que le Comtat doive plutôt appartenir la Provence qu'au Dauphiné...

..... Nous avons déjà des nouvelles de plusieurs avantages remportés en Corse depuis l'arrivée de M. de Vaux, et il faut espérer que cela continuera. Notre chapitre général nous donne beaucoup d'inquiétudes ; il paraît que le sort de la congrégation dépend de ce qui s'y fera, et je crains bien que nous ne périssions bientôt, sans compter les désastres personnels qui peuvent survenir dans ces troubles où la passion fait jouer bien des ressorts. S'il n'y avoit pas de la division interne, nous nous sauverions plus aisément ; et comment n'y aura-t-il pas de division si on y souffle le feu ? Le payement des dettes de la congrégation dont vous me faites l'honneur de me parler, Monsieur le Marquis, est une affaire toute arrangée par un arrêt du conseil du 16 septembre dernier. Il ne s'agit plus que de déterminer les moyens ou la manière d'exécuter, et c'est sans doute ce qui se fera au chapitre. Que Dieu nous donne paix par dessus tout...

F. Bourotte.

Lettre du cardinal de Bernis au marquis de Jovyac.

Rome, ce 31 mai 1769.

Je suis toujours plus sensible, Monsieur, aux marques que je reçois de votre amitié. Le Pape est fait depuis le 19. Le cardinal Ganganelli a réuni tous les suffrages, et on fait honneur à la France de l'élection. Je ne vous parlerai pas de moi ; mais le public veut que je reste à Rome à la suite des affaires. J'obéirai, si c'est la volonté du Roi, et partout, Monsieur, rien ne me sera plus agréable que les occasions de vous prouver le fidèle attachement que je vous ai voué pour la vie.

Je vous prie de vouloir bien offrir mes hommages à Madame la Marquise de Jovyac et à Monsieur l'évêque de Viviers (1).

(1) Joseph Rolin de Mons, évêque de Viviers, 1748-1778 (A. d. J. et d. F., 6 lettres).

Lettre du même au même.

Rome, ce 12 juin 1769.

Je suis toujours plus sensible, Monsieur, aux marques de de l'amitié dont vous m'honnorés. J'ai reçu les ordres du Roi pour rester à Rome, où l'on croit que j'ai été utile et que je pourrai l'être encore. Ma nièce et son mari doivent venir me joindre. Soyés persuadé, Monsieur, que partout et toujours l'attachement que je vous ai voué sera aussi tendre que, fidèle.

LE CARDINAL DE BERNIS.

Lettre de M. de Joubert au marquis de Jovyac.

Paris, ce 8 juillet 1769.

..... Je vous fais bien des remercimens des nouvelles dont vous avés bien voulu me faire part au sujet de la Corse. Il faut espérer que nous n'aurons pas autant de peines à nous y maintenir, que nous en avons eù à nous en rendre maîtres. On doit en effet renvoyer tous les régimens de quatre bataillons.

Il est bien triste qu'on ait en Vivarais une autre espèce de guerre à soutenir pour faire punir les malfaiteurs. Il est certain que si on n'a pas la main forte pour les arrêter, pour les garder dans les prisons et faire exécuter les jugements des officiers du présidial de Nîmes, il est inutile qu'ils viennent tenir les grands jours. Je m'en rapporte au surplus à ce que les personnes qui connoissent le pays peuvent inspirer pour y maintenir une entière sûreté...

JOUBERT.

Lettre de Dom Bourotte au même.

Paris, le 10 juillet 1769.

Je vous suis très obligé des bonnes choses que vous avez eu la bonté de me marquer au sujet de l'Isle de Corse ; C'est vous qui m'avez appris la nouvelle du départ de Paoli(1). Il

(1) Pascal Paoli, célèbre chef corse, né à Morosaglia, en 1726, mort près de Londres en 1807.

n'en a été question dans Paris que le lendemain de l'arrivée de votre lettre. Voilà donc cette affaire terminée fort à propos, tandis que les Anglois sont occupés de leurs propres démêlés ; et suivant les apparences, nous nous y trouverons tout à fait arrangés, avant qu'ils aient le tems et les moyens de s'y opposer. Quand nous y serons une fois bien établis, il ne sera pas aisé de nous en tirer.

Il paroit que le Roi n'a pas envie non plus de se désaisir du Comtat, puisqu'il y a fait tous les arrangemens civils qui paroissent devoir être à demeure. Monsieur le Cardinal de Bernis seroit bien en état de vous en dire des nouvelles, si un ministre pouvoit dire tout ce qu'il sçait. Mais ce sont lettres closes pour nous. Je suis enchanté de la liaison que vous avez formée avec Son Eminence, et de la justice qu'elle rend à votre mérite. Je n'ai aucune relation qui puisse me mettre au fait de ce que vous me faites l'honneur de me demander au sujet des liaisons du Cardinal Ganganelli, aujourd'hui Clément XIV, avec les cardinaux Gualterio et Giraud. Ce qu'il y a de vrai, c'est que tout le monde célèbre les louanges du Pape, et qu'on ne tarit point sur son éloge.

F. Bourotte.

Lettre de M. l'abbé d'Aurelle au même.

Valence, 27 octobre 1769.

... Les nouvelles que j'ai reçües de Rome avant-hier me marquent que tout ce qu'on en a écrit ne sont que des conjectures du parterre, que tout est encore dans l'obscurité du mystère, que le Pape ne veut à quelque condition et à quel prix que ce soit céder le Comtat, comme la France le désire. L'Espagne souhaite la destruction totale des Jésuites ; que Sa Sainteté dans ces circonstances traîne en longueur, et écrit elle-même aux puissances respectives et qu'elle espère des nouvelles favorables des cours de Madrid et de Portugal. Le secret impénétrable qu'elle garde l'a fait batiser par les ministres étrangers, qui au lieu de Clement XIV l'appellent *Xisto primo*, qui se prononce *Chitto*, mot qui en français veut dire *chut*. Elle voyage souvent ; le seul cardinal Pallaries a été seul 24 [heures] avec lui dans ces petites caravanes.

Madame Dupui-Montbrun est arrivée à Rome en bonne

santé avec son mari, son beau-frère, le chevalier de Bernis et un abbé Faure, secrétaire de confiance du cardinal. Elle a déjà eu les visites de la prélature et de la noblesse ; et on paroit très content d'elle. Voilà, Monsieur, toute ma gazette que vous me permetterez de ne pas signer, elle vient de bon lieu...

D.

Lettre de Dom Bourotte au même.

Paris, 22 décembre 1769.

... J'ai trouvé des gens qui m'ont dit que la guerre est en effet déclarée, et qu'elle pourroit bien compromettre toute l'Europe : d'une part les puissances du Nord, Russie, Prusse, Angleterre, Danemarc, etc. et de l'autre part les puissances du Midi, Espagne, France, Italie, Empire, et Turquie. Le retour du comte de Guines (1) à Paris et le rappel de l'envoyé de Prusse viennent à l'appui de cette nouvelle. Mais d'autres en grand nombre prétendent que ce n'est qu'un faux bruit, qu'on négocie même pour réunir les puissances qui sont actuellement en guerre, la Russie, la Pologne et le Turc, que notre ambassadeur est retourné à Londres et y est vû de très bon œil, aussi bien que l'ambassadeur d'Angleterre l'est en France. Que croire ? c'est ce que je n'entreprendrai pas de décider. On ne sait jamais rien de certain à Paris qu'après l'évènement ; et vous êtes souvent mieux instruits et plutôt dans les provinces éloignées que ceux qui sont à la Cour...

J'aurai cependant l'honneur de vous apprendre aujourd'hui la retraite de Monsieur le contrôleur général qui est acceptée de vendredy ; et l'on dit qu'au lieu de lui donner un successeur, le Roi a établi un conseil de finances composé de MM. de La Borde, de Beaujon, Foulon et un 4e dont on n'a pas pu me dire le nom, et quelques-uns ajoutent que ces MM. travailleront sous M. Bertin, que l'on soupçonne destiné à la surintendance des Finances. Je vous donne ces deux derniers articles pour ce qu'on me les a donnés, c'est-à-dire pour incertains, et j'ai bien raison, car dans le moment on vient m'annoncer que c'est M. l'abbé Terrai qui est nommé contrôleur général, et qu'il en a reçû les compliments ce matin,

(1) Adrien-Louis de Bonnières, comte puis duc de Guines, diplomate.

ce qui n'est peut-être pas plus vrai que le reste. Le temps nous apprendra ce qu'il en faut croire.

Je vous dois des remercimens de la complaisance que vous avez eue de m'envoyer ce que vous avez trouvé dans vos papiers au sujet de la révolte de Roure en 1670. Il seroit à souhaiter que tous les gentilshommes du Languedoc qui ont pareils renseignemens sur ce qui est arrivé dans la Province depuis 150 ans, eussent le même zèle et les mêmes attentions ; je ne serois pas si embarassé que je le suis pour remplir ma tâche, qui s'avance, mais qui sera certainement imparfaite faute de secours. Ce ne sera pas ma faute. Je ne suis pas sorcier et je ne puis dire que ce que je sçais...

F. Bourotte.

Lettre du duc de Choiseul au duc de Croy.

Versailles, le 6 juillet 1769.

J'ai reçu, Monsieur le Duc, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 2 de ce mois ; je reconnois bien votre attention pour tout ce qui intéresse le service du Roy, dans les observations dont vous me faites part relativement au peu de troupes que vous trouvés qu'il y a actuellement sur les costes de la Picardie et de la Normandie, mais comme il n'est pas possible d'en augmenter le nombre dans ce moment-ci, il faut bien s'en tenir à remplir le service indispensable en attendant que nous puissions faire autrement, d'autant plus que les circonstances présentes ne paroissent pas devoir exiger de plus grandes précautions ; je conçois aussi que la garnison actuelle de Calais est trop faible et je me propose de vous rendre un quatrième bataillon aussitôt après la cessation des travaux du canal de Saint-Omer. La ville de Calais n'est pas au surplus la seule qui ait éprouvé de la réduction ayant été obligé d'en faire dans la pluspart des garnisons à cause du nombre de troupes qui sont en Corse et de celles employées aux différents travaux.....

Le Duc de Choiseul.

Année 1770.

Sommaire : Détails sur la mauvaise situation des finances du royaume et notes sur certains évènements survenus en la présente année.

Lettre de l'abbé d'Aurelle au marquis de Jovyac.

Valence, le 2 [1770].

..... L'année a commencé par un changement de ministre. Mr d'Invaux (1) a fait sa retraite en grand homme, que l'intérêt ne touche pas et qui sent la difficulté de la place. Il avoit proposé des projets, qui n'avoient pas eu l'approbation publique, et il a dit qu'il n'en sçavoit pas d'avantage et a demandé la permission de quiter la place, sans vouloir aucune récompense, trouvant qu'il avoit trop peu travaillé pour mériter quelque chose. M. l'abbé Terray (2), contradicteur de ces projets, les a rejetés quand on lui a demandé son avis, et on l'a choisi pour mieux faire s'il est possible. On trouve toujours plus de moiens de dépenses que de fournir aux dépens. M. l'abbé Terrai s'est fait une grande réputation. Le nouveau théâtre exige un nouvel homme. On dit qu'en entrant en place il a prié le Roi d'obliger les ministres de donner chacun un état de leurs dépenses, sans quoi on ne pouvoit établir une bonne administration, et on fait répondre à M. le duc de Choiseul : *Abbé, nous avons été toujours bien ensemble, ne nous brouillons.* Je regarde ces propos comme des propos de galerie, que chacun hazarde souvent sans le moindre fondement..... On me marque de bon lieu qu'il n'est plus question de guerre ; et où en serions-nous, si elle se déclaroit ; puisque en tems de paix la finance nous manque ? On ne parle que de préparatifs pour les noces de notre Dauphin, et ce qu'on en répand est énorme et ne marque pas notre misère. J'ai l'honneur, etc.

DAURELLE.

(1) Maynon d'Invault, contrôleur général (A. d. F. et d. J. 15 lettres).
(2) Joseph-Marie Terray, abbé, contrôleur général des finances, mort en 1778. Il est célèbre par les mesures qu'il prit pour combler le déficit des finances, ce qui paraît l'avoir rendu très impopulaire.

Lettre de Dom Bourotte au même.

Paris, le 30 mars 1770.

..... Nous avons eu hier assemblée des pairs, où ont été enregistrées des lettres patentes qui attribuent à cette assemblée la connoissance de l'affaire de MM. de La Chalotais. La souscription de l'*Encyclopédie Militaire* est de 30 livres par an pour la province, port franc ; je ne connois cet ouvrage que par les journaux qui en font grand éloge. Si vous le jugez à propos, je souscrirai pour vous au premier ordre que vous m'en donnerez. Quant à l'*Art de marier les filles*, je ne connois point du tout cet ouvrage, et tous ceux à qui je m'en informe ne le connoissent pas non plus. Je serai peut-être plus heureux par la suite, mais à vuë de pays sur le titre seul, je crois que c'est un vrai badinage. Vous sçavez à présent en quoi consistent les édits dont vous me faites l'honneur de me parler ; mais je vous assure qu'il n'y a pas dix mille domestiques sur le pavé ; c'est un vrai conte qu'on vous a fait, et il me semble voir Paris toujours le même, en attendant les fêtes qu'on y annonce pour le mariage de Mgr le Dauphin (1).....

F. Bourotte.

Lettre de l'abbé d'Aurelle au même.

Valence, le 12 juin 1770.

..... Rien ne transpire encore à Rome. On y croit toujours que Avignon sera rendu et que le Pape ne le cédera ni ne le vendra. On espère même que la cour d'Espagne viendra au secours du Pape pour lui procurer un accommodement favorable. On me parle là dessus d'une manière à m'en paroître persuadé, sans s'expliquer cependant bien netement sur cet article. Le parlement d'Aix ne paroît pas content de la suspension mise à l'exercice des nouvelles judicatures et en attend la conclusion avec impatience. Ce que je vois, c'est

(1) Mariage du Dauphin (Louis XVI) avec Marie-Antoinette, archiduchesse d'Autriche.

que le traité avec la France trainera peut-être en longueur et que plutôt de rien céder le Pape attendra du tems une issue plus favorable. On ne dépouille jamais un souverain a propos de botes, et notre Roi même a trop d'équité. On m'en a dit des traits qui marquent toute la bonté et la droiture de son cœur. Dieu veuille nous le conserver longues années. Voilà Monsieur l'abbé Terray sur un nouveau théâtre, et en spectacle à toute la France. S'y soutiendra-t-il plus longtemps que ses prédécesseurs et trouvera-t-il des veines d'or, sans faire crier les peuples ? Je le souhaite et pour sa gloire, et pour la satisfaction d'un de mes amis qui le touche de près ; et qui est bien capable de le soulager dans ses travaux immences ; il en avoit fait un fermier général avant sa grande fortune.

Nous n'avons point entendu parler de votre nouvelle de *(déchiré)* paroît occupé que des noces du Dauphin qu'on dit n'aimer pas [les] coëffures à la Grecque. On ne sçauroit être trop François.....

DAURELLE.

Lettre de Dom Bourotte au même.

Paris, le 19 juin 1770.

..... Madame la Dauphine ne parle point du tout comme on vous l'a fait parler ; on dit même qu'elle s'exprime avec beaucoup d'aisance. Il doit y avoir aujourd'hui assemblée des Pairs pour l'affaire de M. le duc d'Aiguillon, dont le grand mémoire paroît d'hier. On en annonce aussi un de Messieurs de La Chalotais (1) et consorts d'ici à quelques jours. Il me paroît que cette affaire s'engage bien vivement de toutes parts, et n'en devient guères plus claire. Dieu permettra que cela s'éclaircira.....

F. BOUROTTE.

(1) Louis-René de Caradeuc de La Chalotais, procureur général au parlement de Bretagne, ou son fils Aimé-Jean-Raoul.

Extrait du discours de M. le chancelier prononcé hier à Versailles (1).

Ce 28 juin 1770.

« Le Roy, occuppé du soin de lever tout obstacle à la tranquilité de la province de Bretagne, n'avoit pas cru devoir permettre à M. le duc d'Aiguillon de rendre publique la requête qu'il avoit présentée l'année dernière. Mais lorsqu'il a été compris dans l'information de Bretagne, Sa Majesté a désiré connoître de quelle nature étoit l'accusation intentée contre lui. L'accès du trône a été ouvert, la plainte a été reçue, l'information a été faite avec tout l'apareil des formes judiciaires. S. M^té a été étonnée de voir que dans l'information plusieurs témoins avoient déposé des faits étrangers à la plainte, avoient annexé à leurs dépositions des arrêts du conseil et des ordres émanés de son authorité suprême, enfin que les secrets de l'administration y pourroient être compromis ; que ceux que Sa Majesté charge de ses ordres ne sont comptables qu'à elle seule de leur exécution ; que Sa Majesté n'a vu dans la conduite de M. d'Aiguillon que de la fidélité et du zèle ; qu'elle regarde sa conduite comme irréprochable et comme conforme aux ordres qu'elle lui avoit donné, dont il ne doit compte qu'à elle seule ; que si elle lui doit de se justifier elle se doit à elle même de ne point laisser pénétrer dans les secrets de l'administration et de ne point éterniser par une instruction criminelle les troubles qui agittent la Bretagne. »

D'après ce discours par les lettres patentes qui ont été enregistrées et qui contiennent à peu près les mêmes motifs, Sa Majesté annulle toutes les procédures et les requettes de l'affaire, ordonne que toutes poursuites seront interrompues et impose au procureur-général et à tous autres le silence le plus absolu.

(1) Cette pièce n'est pas signée.

Lettre de l'abbé d'Aurelle au même.

Valence, le 5 octobre 1770.

..... Les Russes sont victorieux des Turcs ; mais on les dit furieusement défaits par la peste. C'est un ennemi difficile à détruire, et qui sans armes fait bien du ravage. Le coup n'est pas encore porté contre les Jésuites ; mais on le craint depuis que Marefossi (1) leur ennemi déclaré est devenu cardinal..... Nulle nouvelle de Paris. M. l'intendant est à Vienne et sera dit-on à Valence lundi, où je ne serois pas, M. l'Archevêque m'attendant à Vienne. Le dimanche, ce prélat lui donne un grand dîner ou j'étois invité ; mais notre fête qui tombe ce jour-là ne me permet pas de m'écarter de notre église. Il faut que chacun se tienne sous son drapeau.....

[D.] (2).

Lettre de Dom Bourotte au même.

Paris, le 8 novembre 1770.

..... Voici effectivement le premier volume du *Dictionnaire généalogique* de M. de La Chenaye des Bois qui paroit ; et sans doute que les volumes vont se succéder promptement ; car il va toujours vite. En va-t-il mieux ? c'est ce que je ne prétens pas juger, d'autant plus que cette matière n'est point de ma compétence..... On promet, avec peu de fondement peut-être, de grands changemens d'ici au commencement de l'année dans les Parlements, dans le Ministère, dans les Finances. Dieu par dessus tout.....

F. Bourotte.

Lettres de M. l'abbé d'Aurelle au même.

Valence, le 11 novembre 1770.

..... La prise de Bender est peut-être cette bataille que vous me dites avoir été gagnée par les Russes. La garnison

(1) Lire Marefoschi, grand ennemi des Jésuites. Voir Crétineau-Joly, *Histoire de la Compagnie de Jésus*, t. V, p. 281.

(2) L'abbé d'Aurelle signe certaines lettres par un D., ou même ne signe pas.

a été passée par le fil de l'épée. Je croyois cette fureur entièrement passée. La peste, ennemi presque plus cruel que la guerre, fait du ravage dans les deux armées. Ne devroit-elle pas ramener la paix ? et comment des nations qui ont le pied dans la fosse s'obstinent-elles à se détruire ?.....

Valence, 16 novembre 1770.

..... Le commerce des bleds illimité amène insensiblement la misère dans les provinces ; et nos pauvres peuples vont mourir de faim cet hiver. Cette liberté dégénère en monopole. Le bled est actuellement à [*illisible*] le setier, ce que je n'avois jamais vu depuis 45 ans que je suis dans cette province, et on n'en porte presque plus à nos marchés. Cependant l'année a été des plus abondantes. On me marque la même chose d'Auvergne, et ce n'est partout que des murmures contre ces enleveurs de grains..... Je suis inquiet de la fluxion de M. le marquis de Chabrillan. Le remède qu'il y a emploié, si l'on m'a dit vrai, me paroit bien violent. Je ne voudrois pas approcher un fer chaud de mes oreilles. Je craindrois qu'il m'approchât de trop près. Les héros ne craignent point le feu : mais pour nous, pauvres pusillanimes, nous aimons à nous en tenir éloignés.....

D.

Lettre du cardinal de Bernis au même.

Rome, ce 21 novembre 1770.

J'ai reçu, Monsieur, les deux lettres dont vous m'avés honoré le 16 et le 23 octobre. Vous ne sauriés douter de ma sensibilité pour cette attention obligeante, ni du plaisir que j'ai à vous renouveller.....

Le Cardinal de Bernis.

Lettre de Dom Bourotte au même.

Paris, le 22 décembre 1770.

..... Je suis bien charmé de la conversation que vous avez eue avec Monseigneur l'archevêque de Narbonne, et aussi de ce que vous en avez été satisfait. Vous avez cela de commun

avec tous ceux qui l'approchent ; il est né pour être aimé (1).....

..... L'édit de règlement fait beaucoup d'impression. Les avocats ne travaillent pas depuis deux jours. Le Roi doit donner ce soir à M. le Premier Président sa réponse aux représentations de la Cour. Nous verrons les suites, et il faut espérer qu'elles seront tranquilles.....

F. Bourotte.

Lettre de l'abbé d'Aurelle au même.

Valence, le 25 décembre 1770.

..... Nous n'en étions pas plus avancés que vous sur l'affaire du Parlement, excepté que nous venions d'apprendre que les membres du Parlement avoient pressé leur premier président, à la suite du lit de justice, d'aller offrir au Roi leur fortune et leur tête. Résolution bien violente ! Le discours de Mgr le Chancelier étant dans les vrais principes, et n'aiant rien de choquant pour eux. Il a dû y avoir depuis un conseil d'état dont nous ne sçavons pas encore le résultat. Le chancelier d'ordinaire n'y assiste pas ; aura-t-on pris cette occa-

(1) Dans les pages qui suivent, devant reproduire encore plusieurs lettres élogieuses concernant Mgr Arthur Richard Dillon, archevêque de Narbonne, il nous a paru intéressant de donner un extrait du *Journal d'une femme de cinquante ans*, par la M^ise^ de La-Tour-du-Pin, née Henriette-Lucie Dillon, concernant son grand-oncle. Le lecteur, de cette façon, pourra se faire une opinion sur ce prélat, en observant toutefois que les lettres que nous reproduisons émanent de personnages qui n'ont pas dû penser que leurs écrits seraient un jour divulgués, tandis que le très curieux journal de la M^ise^ de La-Tour-du-Pin paraît avoir été préparé avec espoir de publicité.

Marquise de La-Tour-du-Pin. *Journal d'une femme de cinquante ans*, 1778-1815, publié par son arrière-petit-fils le colonel comte Aymar de Liedekerke-Beaufort. Paris, librairie Chapelot, 1913. Extrait des pages 3 et 7 : « Elevée dans la maison d'un archevêque où toutes les règles de la religion étaient journellement violées, je savais et je voyais qu'on ne m'en apprenait les dogmes et les doctrines que comme l'on m'enseignait l'histoire ou la géographie.... Mon grand-oncle, l'archevêque de Narbonne, allait peu ou point dans son diocèse. Président, par son siège, des Etats du Languedoc, il se rendait dans cette province uniquement pour présider les Etats qui ne duraient que six semaines pendant les mois de novembre et de décembre. Dès qu'ils étaient terminés, il revenait à Paris sous prétexte que les intérêts de sa province réclamaient impérieusement sa présence à la cour, mais, en réalité, pour vivre en grand seigneur à Paris et en courtisan à Versailles. »

sion pour lui en ouvrir l'entrée ? Il joue ici le plus grand rolle et on attend comme il s'en tirera.

On demande une somme aux financiers et aux personnes titrées : le quarantième de leur cautionnement aux premiers, et aux gens de qualité une taxe par proportion de leurs titres. On regarde cet impôt, qu'on appelle *le Mark d'or*, comme devant produire douze millions. Il paroit qu'il n'est plus question de guerre, et que pourroit-on faire de plus, si elle se déclaroit ? puisque après une longue paix nous sommes plus obérés qu'après une longue guerre.....

D. v. g.

Année 1771.

Sommaire : Renseignements concernant la chute du ministre de Choiseul, l'avènement de ses successeurs, les luttes du Parlement, etc.

Lettre de l'abbé d'Aurelle au marquis de Jovyac.

Valence, le 4 janvier 1771.

Nous avons sçu, Monsieur, comme vous, la chute du grand ministre, et elle nous fait voir que les arbres les mieux enracinés sont souvent abbatus par des ouragans imprévus. On en avoit bien parlé, mais on regardoit ces bruits comme des êtres de raison ; et il a fallu que le coup fut porté pour le croire. On ne dit rien encore des successeurs..... ce coup a allarmé les parlementaires, et cette crainte a déjà passé dans les provinces.

D.

Lettre de Dom Bourotte au même.

Paris, le 12 de l'année 1771.

Je ne vous ai pas marqué les changements intéressans arrivés dans le ministère, et je sens toute la justice de la plainte que vous m'en faites. Voilà en effet bien des événemens, et je sens combien vous devez y prendre de part, surtout pour Messieurs vos enfans. Mais vous connoissez Paris et vous n'ignorez pas combien il s'y débite de faussetés.

Parmi toutes les lettres que j'ai écrites à Montpellier pendant les fêtes de Noël, il n'y en a qu'une seule dans laquelle je me suis avisé d'écrire comme une nouvelle, que Mr de Castries avoit la guerre, Mr de Vergennes les affaires étrangères et Mr de Boynes la marine. Je le tenois d'une des grandes maisons de Paris et du seigneur même qui est le chef de cette maison ; et malgré cela ma nouvelle s'est trouvée fausse de tout point ; ce qui ne peut qu'être fort désagréable et pour la personne à qui je croyois annoncer une vérité, et qui l'a prise pour telle, et pour moi qui ai été assez crédule pour me laisser tromper et assez maladroit pour tromper sans le vouloir. Voilà pourquoi, Monsieur le Marquis, je ne vous écris guères de nouvelles, non plus qu'à d'autres. Il faut être assuré du fait avant que de l'écrire, et je n'en suis assuré que quand tout le monde le sçait, et alors je pense bien que vous en êtes informé aussitôt que moi, de sorte que je ne vous apprendrois rien en vous le marquant. Il n'y a que la disgrace de M. le Duc de Choiseuil que j'aurois pû vous annoncer à tems parce qu'on me l'apprit la nuit même du jour de Noël comme j'allois à la messe de minuit. Mais pour vous dire vrai, je n'en crus rien d'abord, et quand j'en fus certain, il n'étoit plus tems de vous l'apprendre. Je ne vous apprendrai pas par conséquent que c'est Mr de Monteynard, mari de la petite-fille de Mr d'Aubais, qui est ministre de la guerre, que Mr l'Abbé Terrai gère la marine, et que Mr l'Abbé de La Ville travaille aux affaires étrangères sous l'œil du Roi. Le Parlement a repris ses fonctions mardi d'après un arrêté du lundi qu'on dit aussi fort que les précédentes représentations. Il n'est pas encore publié, et on ne le récite que par lambeaux. Le conseil vient de supprimer un mémoire des Etats de Bretagne qui répond au grand mémoire de M. le Duc d'Aiguillon. Un autre mémoire sur le même sujet, mais anonyme, moins modéré et plus hardi, a été condamné par le parlement de Rennes même. On parle aussi d'un troisième qui doit subir le même sort, mais je n'en entens rien dire de positif.....

F. Bourotte.

Lettre de M. l'abbé d'Aurelle au même.

Valence, le 15 janvier 1771.

..... Le ministère de la guerre a été offert à M. le Comte de Muy et à M. de Castries, et on dit qu'ils n'en ont voulu ni l'un ni l'autre à cause des conditions qu'on y mettoit. C'étoit, à ce qu'on ajoute, de travailler avec M. le Comte de Maillebois. M. de Monteynard a été appellé à ce sujet ; je ne sçai si on n'exigera de lui la même chose. Ce qu'il y a de vrai, c'est qu'il y a entre ce comte et M. de Monteynard la plus étroite liaison. Ils ont fait la guerre ensemble ; et ils connoissent leurs talens respectifs. M. le Duc de la Vrillière a cédé son département à M. de Bertin. C'est lui qui signe tout ce qui sort des bureaux des affaires étrangères, et c'est l'abbé de La Ville qui en dirige le travail. La place de conseiller des Finances qu'avoit M. le Duc de Praslin a été donnée à M. le comte de Muy ; la surintendance des Postes à Mr de Barry, comte de St Alphonse. M. l'Abbé de Terray a actuellement la correspondance de la Marine sans avoir encore la place ; enfin on dit que M. l'Evêque d'Orléans est renvoié, et on met sur les rangs M. l'Evêque de Senlis au lieu de M. l'archevêque de Bourges qu'on avoit d'abord nommé ; il peut y avoir du vrai à tout cela ; mais je vous le donne comme je l'ai reçu, en attendant que l'évènement se continue. Vos voisins ont fait l'anagrame de Chanteloup (1). Devinés-la, je vous la donne en deux, je vous la donne en trois, je vous la donne en quatre. Ne jettez pas votre bonnet par terre, la voici cette curieuse anagramme : *Plante-Choux*. Le x est ajouté, à moins que vous ne vouliez le supprimer.....

DAURELLE.

Lettre de Dom Bourotte au même.

Paris, le 4 mai 1771.

..... M. l'archevêque de Narbonne est arrivé depuis trois jours, et ce retour quoique tardif me donne bien de la beso-

(1) Etienne-François, duc de Choiseul, célèbre homme d'Etat, né en 1719, mort en 1785. Ministre des Affaires étrangères, il fut renversé en 1770 par les intrigues de Mme du Barry et exilé dans sa terre de Chanteloup. (A. d. F. et d. J., six lettres.)

gne qu'il auroit voulu trouver faite. On dit aussi que tous les Princes sont invités à se trouver aux fêtes du mariage. J'ai vû leur protestation qui est imprimée enfin et qui mérite d'être lue.....

F. Bourotte.

Lettre du marquis de Monteynard au même.

Monfrin (1), le 7e mai 1771.

Je ne suis pas moins sensible à l'honneur de votre souvenir qu'à la politesse que vous avés bien voulu me faire de m'envoyer le grand mémoire de la Provence et les pièces jointes ; quelqu'envie que j'aye de m'occuper de cette lecture, la multiplicité d'affaires que j'ay trouvés à mon retour de Toulon et de Marseille, jointes à un nombre prodigieux de lettres à répondre, m'en ont empêché jusqu'icy.

J'attends ce soir M. l'évêque d'Uzès (2). S'il est curieux, je rempliray vos intentions et luy feray commémoraison de vous.....

Monteynard (3).

Lettre de Dom Bourotte au même.

[1771].

J'ai vû avec beaucoup de plaisir la réponse que vous a faite Mr de Monteynard et dont vous avez eu la bonté de m'envoyer copie. J'ai prié hier Mr le Marquis d'Aubais, comme vous m'en chargiez, d'en remercier le Ministre et de profiter de l'occasion pour lui parler de Messieurs vos fils qui sont tous au service et qui méritent ; Il m'a assuré qu'il le feroit de tout son cœur, et il en aura souvent le moment, car il est retenu à dîner chez Mr de Monteynard pour tous les jours d'audience, dès que le Ministre aura son logement arrangé ; il sera dans ce quartier-ci à l'hôtel de Chatillon, qu'on meuble

(1) Montfrin, baronnie de Languedoc.

(2) Bonaventure Bauyn, poète latin, évêque d'Uzès, né en 1699, mort en 1779.

(3) Le marquis de Monteynard, ministre de la guerre (6 janvier 1771-27 janvier 1774). Bachaumont dit qu'on a chansonné ce ministre. (A. d. F. et d. J , une lettre.

actuellement..... .... Le Mr Nicolaï (1) vétéran de l'académie des Inscriptions et belles-lettres, dont vous m'avez fait l'honneur de me parler, étoit auteur des premiers écrits comme de celui-ci. Il y a plus de 35 ans qu'il y travaille. C'est un homme d'esprit et qui a beaucoup d'érudition, mais j'ignorois qu'il fût Marquis de Nicolaï, et j'ignore tout autant qu'il tienne aux Nicolaï dont la branche aînée est établie à Bagnols, et dont vous êtes allié. Je sais seulement que dans les listes de son Académie il étoit nommé simplement Nicolaï, et que jusqu'à présent dans l'Almanach Royal il a été nommé de même. Je ne vous marquerai point, Monsieur le Marquis, tous les propos de Paris sur l'état actuel du parlement. Tous les jours on annonce de nouveaux évènemens qui n'ont rien de réel. Depuis 8 jours on dit qu'aujourd'hui devoit paroitre un nouveau code, et être installé une nouvelle compagnie de Magistrats sous le nom de Parlement, et il n'en est rien. Ceux qui sont chargés jusqu'à présent de tenir le tribunal, y sont très exacts et assidus, mais on n'en a pas encore publié un seul Arrêt et on dit que rien ne se juge. Nous voyons ici des copies d'Arrêtés et de lettres de Parlemens de Rouen, d'Aix, de Dijon, de Rennes, de Besançon ; en attendant bien d'autres. Tout cela est fort beau, mais il y a bien du monde qui souffre, et quand cela finira-t-il ? Quand le peuple sera-t-il heureux ? Quand règnera la paix ? Dieu le sait. Il est certain que les choses ne peuvent pas rester comme elles sont, et que cela dure beaucoup, du moins le tems paroist bien long. Attendons patiemment. Ceux qui gouvernent ont sans doute des lumières supérieures, il faut bien s'en rapporter à eux, l'avenir nous l'apprendra et les jugera.....

F. Bourotte.

Lettres de l'abbé d'Aurelle au même.

Valence, le 23 août 1771.

..... Nous n'avons point ouï parler de la nouvelle que vous me donnez au sujet de M. du Viominil. Elle me paroit mériter considération. Il me semble que ce parti ne pourroit se

(1) Guillaume Nicolaï, antiquaire, associé de l'Académie des Inscriptions, né le 16 février 1716, à Arles, où il est mort le 13 février 1788.

prendre que de concert et même avec permission expresse de la cour ; et les gazetes n'en ont dit mot. Trois cent officiers sortis du Royaume y laisseroient un vuide, qui dans les circonstances présentes ne paroitroit pas trop raisonnable.....

Mgr le Chancelier va toujours son train ; et les Parlemens peuvent voir à présent qu'il y va bon jeu, bon argent. Le Parlement de Besançon a été recréé, presque aussi tôt que supprimé, mais dans une nouvelle forme. Il a été réduit à 43 membres et rempli déjà de quarante, dont la plus grande partie est de l'ancien Parlement. 12,000 l. au 1er Président, 6,000 ou 8,000 aux Présidents à mortier, 4,000 aux Présidents à bonnet et 2,400 aux conseillers. Plus d'épices. Le Parlement de Douai, entièrement supprimé, pour avoir déclaré infâmes, ceux qui acquéreroient des charges dans les nouveaux tribunaux. On assure que le Parlement de Rouen sera ôté de cette ville, et qu'elle sera mise du ressort du nouveau Parlement de Paris, et le Parlement érigé en chambre supérieure transporté ailleurs. On doit s'attendre à tout en cas de résistance. Nos cours souveraines doivent comprendre aujourd'hui que le peuple n'est pas pour elles. Elles l'avoient pris sur un ton trop haut.....

Valence, le 6 septembre 1771.

La *Gazete de France* m'avoit appris le sort de M. de Joviac votre fils, et vous en auriez reçu plutôt mon compliment, si je n'avois été continuellement occupé à la distribution de la grande aumône que Mgr notre évêque m'a ordonné de faire dans toutes les paroisses de campagne de son diocèse. Elle est déjà donnée à tous les curés qui se sont présentés, et j'attens les autres. Cette aumône est de cinquante mille livres, et le va combler de bénédictions de la part de tous les pauvres. C'est un secours bien favorable dans un aussi mauvais temps..... J'attendrai sans impatience les deux derniers écrits de M. le duc d'Aiguillon. Je serois bien aise de les rassembler, parce qu'ils seront un jour un point intéressant dans l'histoire.

La *Gazete de France* s'est aussi expliqué sur le sort de M. le Marquis de Périgord (1). Je n'ai pas entendu parler de

(1) Le comte de Périgord, le dernier commandant en Languedoc. (A. d. F. et d. J., 13 lettres.)

M. le duc de Broglio pour Grenoble. Je reçus hier même une lettre d'un Président de Grenoble qui me disoit : nous ne sçavons encore ce que nous deviendrons, ni quels arrangemens M. le Chancelier aura pris à notre égard. Il me paroit que le plus grand nombre convient que les Parlemens étoient allés un peu trop loin. Mais le remède est bien violent. On assure que tout a été décidé au conseil de Compiègne, et qu'il ne reste que l'exécution du parti qu'on a pris. Nous sçaurons bien le dessous des cartes. Il paroît jusqu'à présent que ceux qui parioient pour la résurrection des Parlemens, seroient fort en peine de leurs gagures.....

Valence, le 27 décembre 1771.

Vous devez regreter comme moi, Monsieur, mon respectable Evêque (1). Vous sçavez combien il étoit attaché à votre famille ; et cet attachement étoit de tous les temps. Il est mort trop tôt pour Montélimard et Tournon. Il destinoit à ces deux villes ce que j'aurois eu de reste, après ses charges payées, des revenus de l'année prochaine. C'étoit son intention de ne plus rien prendre des revenus de son Evêché et de Léoncel tant que dureroit son absence, et d'emploier le tout en bonnes œuvres. Il donne immensément à nos hôpitaux de Valence : 215.000 l. en contrats sur le clergé et 170.000 l. sur l'hôtel de ville de Lion outre son mobilier tant de Valence que de Paris et de St Benoît. Il n'en ôte que quelque chose dont il fait des legs particuliers. Je compte que nos hopitaux se prévaudront de plus de 460.000 l., sur quoi ils auront à paier les réparations et les dettes. Pour les dettes, les arrérages seront plus que suffisans pour les paier. Voilà, Monsieur, une belle fin et bien digne d'un Evêque.....

On me dit mille biens de M. l'Abbé de Graves notre nouvel Evêque. Il joint à la naissance, les lumières, la sagesse, les talens, la douceur.....

DAURELLE.

1) Mgr Alexandre Milon.

Lettre du cardinal de La Roche-Aymon au marquis de Jovyac.

Versailles, ce 29 décembre 1771.

J'ai reçu, Monsieur, les quatre perdrix rouges que vous m'avés envoyé ; le tems n'a pas été favorable à leur conservation, mais je n'en suis pas moins sensible à cette marque de votre attention pour moy et je vous fais mes sincères remercimens de ce présent.

Je compte assés sur votre ancienne amitié, Monsieur, pour croire que vous apprendrés avec plaisir ma promotion au cardinalat et j'en reçois votre compliment. Je vous offre mes vœux les plus sincères pour ce qui peut vous être agréable dans l'année que nous allons commencer.....

LE CARDINAL DE LA ROCHEAYMON.

Lettre de l'abbé d'Aurelle au même.

[Décembre 1771].

Je suis fâché, Monsieur, que vous aiés parlé à M. le comte de Grave de la mesquinerie du feu prélat ; vous pensez bien qu'elle ne me tentera pas, et que je voudrois la sçavoir oubliée. J'ai mangé mes revenus dans sa maison, y recevant toutes les personnes, qu'il m'annonçoit comme s'il y avoit été lui-même. Jamais il ne m'est venu dans la pensée de rien porter sur son compte, et comment après tant de sacrifices accepterois-je une pareille marque de reconnoissance ? J'en serois humilié. Mon cœur n'est point fait pour les lésines. Je me suis acquité avec empressement du dernier devoir que je lui ai rendu. Je lui étois trop attaché pour ne pas donner même après sa mort des preuves de cet attachement et de mes regrets. J'en ai parlé, comme j'en avois toujours pensé, et en vérité il a si bien traité nos pauvres que je ne sçaurois que le louer ; ce qu'il m'auroit donné auroit été autant de retranché sur eux ; et je ne dois pas le leur envier. Je n'aurois voulu qu'un entier oubli. Le public en eût été moins révolté.....

Le chappeau de cardinal est enfin arrivé à M. de La Roche-Aymond. Le voilà au comble de la gloire ; mais est-il au

terme de son ambition ? Personne ne mérite mieux les honneurs, parceque personne ne les remplit mieux et ne montre chez lui plus d'attention et plus de politesse.....

DAURELLE DOÏEN.

Année 1772.

Sommaire : Note sur le comte de Monteynard, ministre de la guerre.

Lettre de M. l'abbé d'Aurelle au marquis de Jovyac.

Valence, le 9 janvier 1772.

Je ne puis, Monsieur, qu'être infiniment sensible a ce que vous avés bien voulu écrire sur mon compte à Mrs de Grave (1). Je n'ai pu qu'être un peu allarmé que par la crainte de ne pouvoir soutenir la bonne opinion que vous leur avés donnée de moi ; je connois votre amitié et tout ce qu'elle est capable de vous inspirer ; et s'ils trouvent du mécompte à ce que vous leur avés dit, que pourrai-je leur répondre, si ce n'est qu'elle vous a prêté tous les traits sous lesquels vous m'avés peint ? et c'est le défaut des peintres de vouloir embelir tout ce qu'ils touchent.

Je n'ai rien ouï dire de la promotion. M. le comte de Monteynard mène doucement et sagement sa barque, c'est le moien de ne point faire naufrage. Sa qualité éminente est la probité ; et on dit que le Roi l'a lui même louée.....

DAURELLE.

Lettre du Cardinal de La Roche-Aymon au même.

Versailles, ce 10 janvier 1772.

Je suis plus sensible que je ne puis l'exprimer, Monsieur, de l'intérêt que vous avés la bonté de prendre à ma promotion au cardinalat, et je reçois tout ce que vous me dites à cette occasion comme une marque de votre ancienne amitié qui me flate infiniment. J'ay reçu les quatre perdrix dont vous aviés

(1) Le comte de Grave et son fils, évêque de Valence.

chargé le courier. Recevés, je vous prie, tous mes remercimens de votre attention pour moy. Vous connoissés, Monsieur, le sincère et inviolable attachement que je vous ay voué pour la vie.

LE CARDINAL DE LA ROCHEAYMON.

Lettre de Dom Bourotte au même.

Paris, le 9 juin 1772.

Rien de plus obligeant que la complaisance que vous avez de me faire part de la cérémonie qui s'est faite pour la bénédiction des drapeaux du régiment de monsieur votre fils. Je vous en suis infiniment obligé et d'autant plus obligé que j'y vois que vous connoissez et agréez le vif intérêt que je prens à tout ce qui vous concerne et vous touche. J'ai fait samedi le récit de ce que vous m'avez fait l'honneur de m'en marquer à M. de Joubert suivant vos intentions, et il m'en a paru fort satisfait. Je lui avois aussi rendu dans le tems la mauvaise nouvelle de l'incendie du séminaire de Viviers. C'est un accident bien fâcheux, mais il faut s'en consoler par le motif qu'heureusement personne n'y a péri. J'ai été ces jours-ci chez M. le Marquis d'Aubais avec M. le chevalier d'Hilaire qui désiroit d'avoir son appuy auprès du ministre de la guerre, et nous y avons parlé de vous autant qu'il est possible d'en parler avec quelqu'un qui n'entend guères, et qui, je crois, ne m'entend point du tout, parce que j'ai peine à m'en faire entendre. Il m'a semblé cependant se rappeller avec plaisir des dînés que vous lui avez fait faire avec un autre M. le chevalier d'Hilaire, et les visites que vous lui faisiez à Paris. Il vous est toujours bien attaché, mais il ne s'employe pas trop chaudement quand il s'agit d'agir auprès de M. de Monteynard, dont il dit avoir essuyé des refus pour ses propres parents.....

Oserois-je vous prier, Monsieur le Marquis, de vouloir bien à votre grande commodité, quand vous en trouverez l'occasion, vous procurer pour moi les noms des évêques de Viviers qui ont succédé à Louis-François de la Baume de Suze, qui entra en possession de l'évêché le 6 avril 1621, jusqu'à François Réginald de Villeneuve qui fut sacré le 13 août 1724. Je trouve encore M. de Suze en 1686, et il paroit qu'il n'est mort

qu'en 1690 ; qu'alors Charles-Antoine de la Garde de Chambonas, évêque de Lodève, fut transféré à Viviers ; et que par conséquent M. de Suze a siégé soixante et douze ans, ayant été sacré coadjuteur de Jean de l'Hôtel son prédécesseur dès l'année 1618, ce qui seroit fort extraordinaire, et qui me feroit soupçonner qu'il y a eu deux évêques de suite du même nom. Mais je ne puis tabler sur des soupçons, il me faut des choses positives et sûres.....

F. Bourotte.

Année 1773.

Sommaire : Détails concernant la confection d'un ratelier et narration d'une révolte militaire survenue dans la présente année.

Lettre de Dom Bourotte au marquis de Jovyac.

Paris, le 24 février 1773.

Après avoir cherché inutilement du cheval-marin chez plusieurs droguistes et épiciers bien fournis, j'ai cru ne pouvoir mieux faire que de m'adresser à un dentiste que je connois pour habile et honnête homme, et j'ai l'honneur de vous envoyer la réponse qu'il m'a donnée par écrit. Il m'a ajouté de vive voix que si cette matière est destinée à faire un ratelier simple ou double, il vaudroit bien mieux envoyer ici dans une petite boëte un modèle en cire, ce qui est très facile, et qu'il en coûteroit beaucoup moins, parce qu'on ne prendroit que ce qu'il faudroit juste de vache marine, ou même de cheval marin s'il étoit possible d'en trouver de convenable. Il m'a montré des morceaux de l'un et de l'autre, mais pas de la grandeur que vous demandez, et il m'a montré que l'émail du cheval marin n'a pas une demie ligne d'épaisseur, au lieu que dans la corne de la vache marine, il y a une très grande épaisseur blanche, de laquelle on peut trouver les formes que l'on veut, et qui, quand elle est bien travaillée et polie, présente le même émail, la même blancheur et la même dureté que le cheval marin. Sur tout ceci vous aurez la bonté de me donner des ordres précis, et en cas que je doive vous en envoyer, je vous prierai de m'indiquer quelle voye vous jugerez à propos que je choisisse.

J'ai pris beaucoup de part à l'incendie de l'Abbaye de Mercoire à cause de l'intérêt que vous y aviez pour madame votre nièce qui heureusement n'y a pas été blessée, et aussi un peu à cause que je suis encore pénétré de la frayeur que nous avons euë ici deux fois cet hyver de voir notre maison brûlée, ce qui seroit arrivé infailliblement, si nous n'avions pas été secourus à propos par les pompiers de la ville.....

Paris, le 15 mars 1773.

J'aurai avant la fin de la semaine la demie livre de cheval marin et la demie once de soye que vous désirez. Le dentiste m'a promis de me donner en même tems éclaircissement et réponse précise aux questions qui concernent le ratelier double ou entier dont il est parlé dans votre billet. Je vous envoierai bien par la poste ce qu'il me donnera par écrit. Mais il n'est pas possible de vous envoyer de même le morceau de cheval marin, et il faut que vous ayiez la bonté de me marquer par où et comment vous voûlez que je vous le fasse parvenir.....

Paris, le 23 mars 1773.

Je viens de recevoir ce matin la réponse que le dentiste m'avoit promise samedy que j'allai chez lui et le trouvai fort occupé autour d'une dent de cheval marin, qu'il avoit achettée la veille pour vous en former un morceau tel que vous le désirez. Dans les propos qu'il me tint et que j'avois assez de peine à comprendre, je vis que le prix de la demie-livre que vous demandez doubloit pour le moins et ce n'étoit pas mon compte. Enfin je lui dis d'y rêver et d'examiner à quoi pourroit revenir un morceau d'une demie livre à peu près, après quoi il n'avoit qu'à me marquer au juste ce qu'il faudroit payer son morceau, et c'est ce résultat là que j'ai l'honneur de vous envoyer, afin que vous en jugiez vous-même et que vous me donniez vos ordres en conséquence. Il est bien vrai qu'il y a près des deux tiers de déchet ou de perte à cette dent que j'ai vûe et maniée tout à mon aise, et que par conséquent le poids de ce qui ne peut servir étant payé comme ce qui est bon, doit être regetté sur ce bon morceau, et doit en augmenter le prix. Voilà l'inconvénient de ces sortes d'achats de drogues rares. On ne peut compter sur rien de fixe. Il vient de m'envoyer avec ce papier une demie once de

soye ordonnée de deux grosseurs différentes dont chacune pèze deux gros, et je la lui ai payé 4 l 10 s. Quant aux rateliers dont il vous parle, j'en ai vû en effet de toutes les sortes, et il faut convenir que c'est une belle invention, surtout ceux de dents humaines véritables. C'est la nature même, et il y a bien du travail dans une pareille machine. Je n'en avois jamais imaginé la possibilité.....

F. Bourotte.

Lettre de la Comtesse de Rochefort née Condorcet au même.

A Bagnol, le 24 juin 1773.

Je viens de perdre ma fille l'Abbesse, Monsieur et cher cousin ; un dépôt au cerveau l'a enlevée ce matin à dix heures, après une maladie de quinze jours. Ce triste évènement a fait sur moy l'impression la plus cruelle. Je succomberois à ma douleur si je n'avois été témoin de sa résignation, des secours qu'elle a reçue et si je n'étois persuadée de la part que vous et tout ce qui vous environne voudrés bien y prendre. J'ai l'honneur.....

Condorcet, Ctesse de Rochefort.

Lettres de Dom Bourotte au même.

Paris, le 4 août 1773.

..... Je le reverrai (1) au premier jour avant de m'embarquer pour un petit voyage qu'on me presse de faire en Champagne afin de me dépayser un peu de Paris d'où je ne suis pas sorti depuis six ans. J'ai assez de répugnance à perdre trois semaines à ne rien faire ; mais on prétend que ma santé y est intéressée, et je sens bien moi-même que j'ai besoin de me remuer un peu.....

Paris, le 17 septembre 1773.

Au retour du voyage que j'avois eu l'honneur de vous annoncer et qui a été plus long que je ne m'y attendois, parceque je l'ai fait avec un de mes confrères et que qui a

(1) Le colonel de Jovyac.

compagnon a maître, dit le proverbe, j'ai trouvé ici les deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire....

Lorsque j'aurai vu M. Chérin (1), chez qui j'ai déjà été inutilement deux fois, je vous ferai part de sa réponse à la demande que vous me faites au sujet de la nature des titres à produire pour entrer dans les carosses du Roi.....

F. Bourotte.

Lettre adressée au même par un de ses fils (2).

A Calais, le 19 juillet 1773.

Une lettre de Lille, du 17, adressée à un capitaine du régiment, annonce le jugement du régt Royal-Contois.

Ce régt a pris les armes cete nuit à deux heures du matin ; il s'est rendu sur l'esplanade à la pointe du jour sans bruit, avec le régt d'Haynaut et celuy de cavalerie ; on a envoyé chercher avec escorte les 33 officiers prisoniers persistant dans leur signature contre les chefs ; ils ont esté cassés, condamnés, les uns pour 20 ans, les autres pour 12, 10, 8, 4, 3, 2 et un ans de prison. Le lieutenant-colonel condamné aux arrêts pour 3 mois pour deffi ; c'est le terme du jugement.

M. le comte du Muy, avec qui je dînai hier chez M. de Sarsefield avec les autres généraux, en avoient tous l'air fort affecté ; il est certain que voilà beaucoup de malheureux (3).....

On vient de me dire que M. de Lusac arrive ce soir. Si cela est, nous passerons la revue peut-être demain. Je désirerois fort qu'il fût pressé pour qu'il ne reste pas longtems ici, [ou] il luy prendra envie de nous faire pirouetter souvent.....

Mme la duchesse d'Havrest est icy depuis le 13 à 11 heures du soir ; M. le duc a voulu nous cacher son arrivée, ayant dit qu'elle ne pourroit être ici que vers le 15 ou 16, devant s'arrêter au château de Ouali (4) en Picardie qu'il fait bâtir ;

(1) Bernard Chérin, généalogiste, historiographe des ordres du roi, mort en 1785. (A. d. F. et d. J., une pièce signée.)

(2) Alexandre-François, 2e fils du marquis de Jovyac, capitaine au régiment de Flandre, chevalier de Saint-Louis en 1778. — Ou Jacques, 3e fils du marquis, capitaine au même régiment, chevalier de Saint-Louis en 1781.

(3) Suit la liste détaillée des officiers punis.

(4) Wailly, près Conty (Somme). Ce château est en ruines depuis la Révolution.

il sera très beau, belles promenades et belles eaux. Samedi dernier, le rég^t prit les armes en grande parade. Après s'être rendu au terrain d'exercisse, s'étant mis en bataille à rang ouvert, les officiers à la tête de leurs troupes, ont salué du fusil, par compagnie, Mme la duchesse (1), et les tambours battoient en même tems aux champs. Chaque soldat avoit 24 coups à tirer. Après le maniement des armes, on a exécuté les différents feus et les manœuvres, commandées par M. le duc qui en a esté un peu enroué, fesant ce jour-là beaucoup [de] vent. On a déffilé ; les officiers ont une seconde fois salué par divisions (qui est deux compagnies). Mme la Duchesse étoit très-contente ; elle dit à ce sujet qu'elle avoit un plaisir infini en voyant faire l'exercice à son régiment, et elle étoit en uniforme, portoit le violet et le blanc qui luy va on ne peut pas mieux. Elle a dû être bien fatiguée par le vent et par plus de 72 révérences qu'elle a fait dans trois quarts d'heure. Grand gala chez elle et petit soupé 4 jours de la semaine, M. de Croy son père s'étant réservé les trois autres. Ils se rassemblent tous les uns chez les autres. Mon frère dîne demain chez le duc, et nous y mangeons chez les uns et chez les autres très-souvent.....

Lettre du même au même.

Calais, 11 septembre 1773.

..... M. d'Autefort est parti le 20, M. et Mme la duchesse le 21 (ils ont dépensé 25.000 francs dans les trois mois) ; M. le duc de Croy le 24. Ayant fait des représentations à la Cour que la garnison n'étoit pas assez nombreuse pour fournir six compagnies à la citadelle et 3 au fort Nieulet, il reçut des ordres la veille de son départ pour faire relever ses deux détachements par le rég^t de Dillon irlandois, qui devoit arriver le 9 octobre. Sans doute que Monseigneur l'archevêque de Narbonne a fait changer les ordres qui sont pour le rég^t de La Marche prince, qui pourroit peut-être bien ne pas

(1) Joseph-Anne-Auguste-Maximilien de Croy, duc d'Havré, colonel du régiment de Flandre (1767), maréchal de camp (1784), lieutenant-général (1814), pair de France (1814), né en 1744, mort en 1839 ; avait épousé à Paris, le 20 février 1762, sa cousine Adélaïde-Louise-Françoise-Gabrielle, princesse de Croy-Solre. (A. d. F. et d. J., 30 lettres de la famille de Croy.)

venir aussi. Tout le monde sçait que cete garnison est la plus mauvaise de France ; nous avons près de 300 hommes à l'hôpital ; il y en entre tous les jours et en sort très-peu ; on est obligé d'évacuer à Ardres et St-Omer. Ces maladies rêgnent aussi à Dunkerque et Bergue ; elles ne sont pas dangereuses, n'en mourant aucun. Elles sont aussi parmi les bourgeois et dans les villages aux environs. Nous avons plusieurs officiers malades qui sont tirés presque tous du danger. Pour mon frère et moy, nous nous portons à merveille ; on dit que j'engraisse ; il est vray que j'ai grand appétit.

M. de Vandeuil, exempt des maréchaux et cher de St-Louis, a esté mis en prison pour avoir laissé trop de liberté aux prisoniers qu'il conduisoit (1), ainsi que pour avoir accepté les repas que les officiers des garnisons où il passoit, donnoient à messieurs de Romecour et de Carrière (2).

M. de Bienassise (3), lieut de Roy, a reçu aujourd'huy des ordres pour recevoir M. le duc et Mme la duchesse de Cumberland, qui passent ici sous le nom de comte et comtesse de Dublin. Ils arrivent vendredy de Londres et vont en Italie, passent par Lille, Metz, Nanci, Strasbourg et prennent la route de Suisse.....

Année 1774.

Sommaire : Renseignements sur certains incidents qui précédèrent la mort de Louis XV, sur ceux qui suivirent l'avènement de Louis XVI, ainsi que sur le Conclave et autres sujets.

Lettres de Dom Bourotte au marquis de Jovyac.

Paris, le 11 février 1774.

Depuis ma dernière lettre écrite, j'ai reçu par la petite poste l'avis imprimé (4) que j'ai l'honneur de vous envoyer,

(1) Les soldats révoltés de Lille. (Voir lettre précédente.)

(2) Deux des officiers punis.

(3) Jacques-Charles-Louis-Marie de Guizelin, chevalier, seigneur de Bienassise.

(4) Voici cet avis :

AVIS A LA NOBLESSE

Le Tome VI du Dictionnaire de la Noblesse, proposé par souscription, paroit. Messieurs les Souscripteurs sont priés de le faire retirer et les

et tout de suite j'ai été cherché le sixième volume du Dictionnaire de la Noblesse..... J'ai vu ces jours-ci un habile mécanicien au sujet de la machine de Nicoping dont vous me faites l'honneur de me parler, et que nous connoissions ici comme vous par la gazette. Mais il n'en sçait pas plus que moi sur sa forme et sa nature ; il faut espérer que notre Académie des Sciences cherchera à connoître en détail cette nouvelle invention..... Je sçavois, monsieur le marquis, qu'il y a une substitution des biens de l'ancienne maison de Toulon de Saint Jal, qui doit vous intéresser ; et en y rêvant j'ai été souvent surpris que vous ne vous en occupassiez pas, et que vous n'ayez pas même pris ses armes, comme vous semblez y être autorisé..... Vous me faites l'honneur de me parler d'un Foulquet de Toulon, lieutenant général en Languedoc pendant les guerres de religion ; cela m'a fait chercher parmi mes bucoliques, et quoique j'aye une suite assez exacte des lieutenans pour le Roi en Languedoc, je n'en vois aucun de ce nom. Si vous avez quelque indication précise et bien fondée, je vous

précédens qui peuvent leur manquer. La souscription est ouverte chez l'auteur, M. de La Chenaye-Desbois, rue S. André des Arcs, à coté de l'hôtel d'Hollande, et au coin de la rue des Grands-Augustins ; et aussi chez Antoine Boudet, libraire-imprimeur du Roi, rue S. Jacques, à Paris. Elle est de 13 livres par chaque volume en feuilles, et 12 sols pour la reliure en carton. Le VIIe est sous presse. L'ouvrage est in-4°, et formera 11 à 12 volumes.

Il faut affranchir les lettres et mémoires que l'on adresse, soit à l'auteur, soit au libraire : on ne fera aucun usage des mémoires anonymes qu'on enverroit ; il les faut signés, et en forme probante avec l'adresse exacte de ceux qui les envoient.

Monsieur L. C. D. C. par une lettre du 10 juillet 1773 écrite à l'auteur, se plaint qu'il a oublié dans les volumes qui paroissent, plusieurs maisons de la province de Bretagne. On répond à cet anonyme, que l'ouvrage a été annoncé par un prospectus en 1769 ; que chaque volume, à mesure qu'il paroit, l'est dans les écrits publics, et par des avis particuliers : c'est tout ce que l'auteur peut faire. Si les familles omises lui font tenir, ou au libraire, franc de port, des mémoires en bonne forme, il en fera usage dans les volumes qui restent à paroitre, ou dans le volume des additions que l'on donnera après l'impression de tout l'ouvrage, si leur rang est passé, en suivant l'ordre alphabétique comme dans les précédens ; ces mémoires n'en seront pas moins réindiqués dans la table générale qu'on imprimera après tout l'ouvrage, et le supplément, dont nous parlons, destiné pour les mémoires arrivés trop tard.

Au dos est écrit :

P. D. Monsieur Dom Bourotte,
Bénédictin de l'abbaye de St Germain des Prez, à Paris
De La Chenaye-Desbois

Le suisse a payé 2 sols.

prierai de vouloir bien me la communiquer, et j'en ferai usage avec empressement.

Voilà donc M. le duc d'Aiguillon (1) tout à fait en possession du département de la guerre ; on dit qu'il fait venir auprès de lui M. de Fleisselles (2) avec la qualité d'intendant de la guerre.....

..... La restitution du Comtat est bien publiée à Rome comme vous sçavez, mais elle n'est pas encore exécutée. Quand cela arrivera, vous en serez informé avant nous, et sans doute que le retour de Mgr le cardinal de Bernis suivra de près. On ne parle plus ici des affaires du Danuble depuis que les Turcs ont renvoyé tous les Russes au delà de ce fleuve ; mais voilà une nouvelle flotte russe en route qui pourroit bien rétablir les affaires de sa nation.....

Paris, le 18 février 1774.

..... Je connois un peu M. l'abbé de Blachère, que j'ai vu un instant à Paris il y a quelques années, M. de Saint-Pierreville m'ayant adressé à lui ; et je sçavois déja par M. Bernard, secrétaire de vos Etats de Vivarais, que ce M. l'abbé travaille à l'Histoire du Vivarais. C'est un objet très intéressant à beaucoup d'égards, et je ne doute pas qu'il ne soit en fort bonnes mains. Cet ouvrage est déjà bien avancé, si l'auteur s'occuppe déjà du tems de M. de Basville, dont il prendra sans doute des idées plus favorables, lorsqu'il sera à portée de connoître ses sentimens, ses principes et la suite de son administration. Le mémoire qu'il fit sur le Languedoc pour M. le duc de Bourgogne père du Roi, et qui est imprimé, ne ressent point le fanatisme atroce et le caractère dur que M. l'abbé lui suppose, et certainement jamais ce magistrat très estimé de tous ceux qui le connoissoient, n'a eu l'idée de faire du Languedoc un vaste cimetière.....

Paris, le 5 avril 1774.

..... M. le marquis de Bernis n'a guères joui de sa baronie des Etats pour la quelle il s'est donné tant de peines. Sans

(1) Armand, duc d'Aiguillon, né en 1720, mort en 1780, gouverneur de Bretagne (1750), ministre des affaires étrangères (1771). (A. d. F. et d. J., cinq lettres.)

(2) Jacques de Flesselles, dernier prévôt de Paris, intendant, massacré sur la place de Grève le 14 juillet 1789.

doute que M. le Cardinal [son frère] la fera passer à M. de Narbonne son neveu ou à M. Dupuy-Montbrun. Voilà encore un autre baron de nos Etats qui vient de mourir, M. le comte de Morangies.....

Paris, le 18 avril 1774.

..... Quant à vous loger dans ce quartier-ci, il n'y aura rien de plus facile en cas que vous veniez. Sur ce que vous m'aviez déjà fait l'honneur de m'en marquer, j'avois été dans un hôtel de la rue du Colombier qui dépend un peu de nous, et on m'y avoit annoncé plusieurs appartements vuides qui pouroient vous convenir ; mais comme vous sçavez, ces sortes d'appartements sont sujets à être remplis du jour au lendemain au moment qu'on s'y attend le moins. Au reste nous sommes environnés d'hotels, et au défaut de l'un, il s'en trouvera assez d'autres ; rien de moins embarassant.....

Le monsieur de Bernis que vous soupçonnez pouvoir avoir la baronie des Etats qui est vacante, seroit-il celui qui étoit, il y a quelques années, colonel aux grenadiers de France et qui avoit épousé une demoiselle de Narbonne, mère du cardinal, morte sans postérité en 1756 ; ou un autre vicomte de Bernis, seigneur de Loutacière, qui est plus jeune ? Ces deux messieurs appartiennent à deux branches différentes de celle du défunt marquis de Bernis, baron de Pierrebourg. On parle beaucoup ici de l'arrivée de l'empereur sous le nom de comte de Tyrol ; on le disoit avant-hier à Versailles, et il n'en est rien. On fait sur ce voyage cent contes qui n'ont peut-être pas plus de réalité que le voyage même Je ne crois pas plus le duel qu'on suppose entre M. le duc de Villeroi, et le second fils du comte de Noailles, où l'on dit le premier blessé ; enfin on dit cinquante folies qui n'ont pas le sens commun. Vous connoissez Paris ; il est et sera toujours le même.....

Paris, le 14 mai 1774.

Lorsqu'on me remit mardi la dernière lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, j'étois fort mal à mon aise depuis une huitaine de jours ; mais je commence à être mieux, et ma première opération raisonnable est celle que je fais actuellement. Vous en conclurez qu'il m'a été impossible de vous écrire journellement pendant la maladie du feu Roi, comme je n'aurois pas manqué de le faire, si je m'étois bien porté ; mais j'étois aussi malade que lui, et souffrois des

douleurs fort aiguës. Me voilà cependant encore, tandis que Dieu nous a enlevé une tête bien plus précieuse, plus importante de toutes façons, plus essentielle, plus intéressante enfin sans comparaison. On dit que le Roi aujourd'hui régnant a commencé par se faire un conseil de tous les princes du sang, qu'il ne fait qu'une table à Choisi pour lui, la Reine et ses frères et sœurs, qu'il a appellé auprès de lui le duc de Nivernois, M. de Maurepas et que Mgr l'archevêque de Toulouse (1) est continuellement à travailler avec lui ; et enfin qu'il s'annonce beaucoup de changemens ; ce qui ne peut guères manquer d'arriver, plus ou moins.....

Paris, le 3 août 1774.

..... Il est grandement question de le charger [le comte de Jovyac, fils] de la procuration du prince de Conti pour l'assistance aux Etats [de Languedoc] qui se tiendront cette année en décembre ; j'en seroi enchanté et je le souhaite de tout mon cœur. Vous sçavez que feu monsieur votre père y a assisté de même. Ainsi les preuves sont toutes faites ; il n'y a que deux actes à produire pour prouver sa filiation et la vôtre, et par conséquent point de nouvelles recherches à faire. Hier le Roi a passé par Chantilli pour se rendre à Compiègne, où l'on dit qu'il a fait préparer un appartement pour M. le duc d'Orléans qui a ordre d'y aller le 5 de ce mois. On dit aussi qu'il doit y avoir quelques jours après un conseil nombreux, auquel le prince de Conti doit se trouver.....

On parle beaucoup de l'oraison funèbre prononcée à St Denis par M. l'évêque de Sénèz (2), et chacun en raisonne suivant qu'il est affecté. Ce n'est pas le moyen de vous apprendre ce qui en est. Tout ce qui est vrai, c'est qu'elle n'est pas encore publique, et qu'il y a des gens qui disent que l'impression en est arrêtée, et que l'auteur a ordre de se retirer dans son diocèse, ce que je ne crois pas non plus. On ne parle non plus des affaires générales de l'Europe, de la Pologne, de la Turquie, de la Russie, etc., que si tout étoit dans la plus parfaite tranquilité.....

(1) Etienne-Charles de Loménie de Brienne, né en 1727, mort en 1794. Cardinal, membre de l'Académie, homme d'Etat. (A. d. F. et d. J. deux lettres.)

(2) Jean-Baptiste-Charles-Marie de Beauvais, évêque de Senez, prédicateur, député aux états généraux.

Paris, le 30 août 1774.

..... On attend ici que notre Parlement actuel sera à la Saint-Martin grand-conseil, avec attribution des Aides ; il est certain que dans cette résolution du ministère, il doit arriver bien des changements dans les affaires publiques. Le peuple en espère de grands biens (1), et il faut convenir qu'il a grand besoin d'être soulagé, qu'il y a beaucoup d'honnêtes gens qui souffrent, et qu'une bonne réforme étoit nécessaire. Malheureusement le mal des uns est le bien des autres, et de même le bien des uns est le mal des autres, et il est impossible que tout le monde soit content et heureux en même tems ; mais les considérations particulières et les intérêts personnels ne sont rien auprès du bien public, de l'intérêt général, du bonheur de l'état. M. le duc de la Vrillière s'est aussi retiré avant-hier. On prétend que son département sera donné à M. de Sartine et que celui de la marine est pour un officier de mer. M. M. Foulon et Cochin, intendants des finances, et Brochet de Saint-Prest, intendant du commerce, viennent aussi d'être renvoyés, et l'on fait beaucoup d'histoires sur leur compte à propos de la cherté du pain, et peut-être n'y a-t-il pas un mot de vrai. Le peuple a pendu et roué hier au carré de Ste Geneviève les figures de M. M. de Meaupou et Terrai. Il se fait cent folies, mais voilà le peuple. Les événements se succèdent assez rapidement depuis huit jours et il est clair que nous en verrons encore. Espérons que tout ira bien, et que la providence bénira les bonnes intentions.....

Paris, le 17 septembre 1774.

J'ai l'honneur de vous envoyer l'extrait (2) de Brueys (3) que vous désirez. Je n'en copie que ce qui regarde l'action du 8 juillet 1709, la seule où il soit question de M. le chevalier

(1) Dans une lettre de M. de Joubert, datée du 19 août 1774, on lit que les vers suivants circulent parmi les populations :

« Enfin la poule au pot, va par nous être mise,
« Nous devons bien le présumer
« Car depuis deux cents ans qu'elle nous est promise,
« On ne cesse de la plumer. »

(2) L'extrait en question a été reproduit à la fin de l'année 1709 de cet ouvrage.

(3) David-Augustin de Brueys, né en 1640, mort en 1723 ; théologien calviniste, fut converti par Bossuet qui l'ordonna prêtre (1685) ; est l'auteur de l'*Histoire du Fanatisme*.

de Miroménil, parce qu'il me semble que ce n'est que cette affaire que vous me demandez. Celle du 24 ou 25 juin précédent, à laquelle feu monsieur votre père a eu une part si honorable, et où les Suisses se conduisirent si mal, mérite bien autant d'être distinguée, mais comme vous ne m'en marquez pas la même curiosité, je suppose que vous ne vous souciez pas d'en avoir copie, d'autant plus que vous en savez les détails mieux que Brueys qui ne cite seulement pas votre nom.....

Je suis bien aise que vous ayiez écrit des premiers à M. le garde des sceaux dont on dit mille biens et en général de tout le nouveau ministère. Le public ne regrette point du tout l'ancien, et il est étonnant combien on déchire M. M. de Maupou et Terrai, et beaucoup d'autres. On annonce comme assurée la rentrée de tous les anciens Parlements ; je le croirai quand cela sera fait, comme tout ce qui se dit tous les jours à Paris. On contoit hier que la Cour retire quatre intendants, parmi les quels on nomme M. de Flesselles et M. de Calonne ; et cela n'est peut-être pas vrai. Il l'est davantage que le portrait gravé de M. le garde des sceaux (1) est exposé aujourd'hui sur les quais avec le cordon bleu, sans doute celui de M. l'abbé Terrai, et, ce qui est remarquable, avec les qualités de *Premier Président du Parlement de Normandie et Garde des Sceaux de France*. Vous tirerez peut-être parti pour votre port du Teil et pour le chemin du Teil à Montélimar, du nouveau contrôleur général (2) que tout le monde dit être très raisonnable et judicieux. Je le souhaite de tout mon cœur par rapport à vous. Il faut nous attendre à bien des événements, et la révolution actuelle ne peut manquer d'avoir beaucoup de suites. Mais si c'est pour le bien public, comme tout l'annonce, peut-on s'en fâcher ? Ceux qui en souffrent sont sans doute à plaindre, même s'ils l'ont mérité ; mais aussi ceux qu'ils ont fait souffrir et qui ne l'avoient pas mérité sont encore plus à plaindre. Tout le monde conviendra que l'oppression, le pillage, l'animosité, les méchancetés doivent être bannies de tout état bien policé.....

F. Bourotte.

(1) Armand-Thomas Hue de Miromesnil, né en 1723, mort en 1796, garde des sceaux (1774).

(2) Michel-Etienne Turgot, économiste et homme d'Etat, contrôleur général des finances (1774), mort en 1781.

Lettre de Monseigneur l'évêque du Puy au même.

Au Puy, le 17 février [1774].

Ma translation effective à Vienne, Monsieur, dépend d'un évènement, qui n'est encore rien moins que certain. Mais si elle ne s'exécute pas, faute de cette condition préalable, je n'en seroi pas moins reconnaissant de la part que vous voulez bien y prendre.....

J. G. ÉV. DU PUY, NOMMÉ A L'ARCH. DE VIENNE (1).

Lettre du marquis d'Aubais au même.

Paris, ce 25 juin 1774.

Vous m'avez fait un très grand plaisir, Monsieur, de me donner de vos nouvelles. M. de Monteynard n'a eu autre chose que la permission de se présenter devant le Roy, comme tous les exilés. La marquise de Monteynard, sa femme et ma petite fille, a été très bien reçue de la Reine, et je suis très content de la réception que madame Adélaïde (2) et ses sœurs m'ont fait. Il faut avoir de la patience pour la suite de tout cela. Vous sçavés l'inoculation du Roy, des princes et des princesses ; tout va fort bien, mais il faut encore un mois pour être parfaitement tranquile. M. l'archevêque se fit tailler le 22 de ce mois, par le frère Côme (3); tout va aussi bien qu'on le puisse souhaiter.

Je n'ay pas peu encore aller voir le père Dom Bourrote ; on travaille beaucoup pour la géographie des évêchés de Languedoc ; Toulouze et Rieux sont achevés, et on m'assure que tout le reste de la province sera fait dans un an. J'ay une carte manuscrite du quart de Viviers, où Joviac me paroit bien placé. Je fais de mon mieux pour que votre canton soit encore mieux fait que les autres. J'y travailleray

(1) Jean-Georges Le Franc de Pompignan, né en 1715, mort en 1790. Archevêque de Vienne (1774), député aux Etats généraux (1789). (A. d. F. et d. J. une lettre.)

(2) Madame Marie-Adélaïde de France, fille aînée de Louis XV et de Marie Leczinska.

(3) Jean Baseilhac, dit le frère Côme, célèbre chirurgien, religieux de l'ordre des Feuillants, né en 1703, mort en 1781.

avec vous quand vous serez arrivé, et j'iray avec plaisir à mon retour vérifier sur les lieux si mes observations sont bien placées.

Vous trouverés la généalogie du comte du Muy dans le nobiliaire de Provence de l'abbé Robert (1) à l'article de Félix de La Reinarde, et lorsque vous serés ici, j'espère que M. Chérin, mon amy et généalogiste des ordres du Roy, vous faira voir la preuve que le comte du Muy (2) a faite lors qu'il a été reçu chevalier des ordres.....

LE MARQUIS D'AUBAIS.

Ce 18 octobre 1774.

Le cardinal de Bernis, à qui les loix du Conclave ne permettent pas d'écrire lui-même, fait assurer Monsieur le marquis de Joviac de ses regrets de ne pouvoir prendre M. l'abbé de Montbrun pour son conclaviste, ni de pouvoir le mettre en cette qualité auprès de quelqu'autre cardinal. Le sacré collège est entré au conclave depuis le cinq de ce mois, et tous les arrangemens sont faits pour les personnes que les cardinaux doivent avoir avec eux. Le cardinal de Bernis fait renouveller à Monsieur le marquis de Joviac les assurances de son parfait attachement (3).

Lettre de la marquise du Puy-Montbrun à la marquise de Jovyac.

A Naples, le 1er novembre 1774.

J'ay reçu la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire, Madame, au sujet de M. l'abbé de Montbrun, bien tard et dans des circonstances où je suis malheureusement bien peu apportée *(sic)* de le servir. M. le cardinal de Bernis est enfermé depuis un mois dans le conclave ; non seulement il a ses conclavistes, mais les autres cardinaux les ont aussi ; il ne pouroit y avoir donc de ressource que pour les étrangers,

(1) L'abbé Robert, de Briançon, a publié un *Etat de la Provence*, qui, dit Guignard, « est très estimé quoique critiqué par d'Hozier ».

(2) Louis-Nicolas-Victor de Félix, comte du Muy, né en 1711, mort en 1775, ministre de la guerre (1774), maréchal de France (1775). (A. d. F. et d. J. trois lettres.)

(3) Cette pièce n'est pas signée.

ce qui encore n'est pas trop vraisemblable. J'ay cependant écrit à Rome à quelqu'un de sûr pour m'en informer, et me procurer une place, si cela est possible, pour M. l'abbé de Montbrun. Je ne fairay pas partir cette lettre avant d'avoir la réponse dont je vous fairay part. J'auroy été bien enchantée de trouver une occasion de l'obliger et de vous prouver, madame, combien je suis reconnoissante du souvenir que vous me conservés.....

NARBONNE DU PUYMONTBRUN.

Je reçois la reponse de Rome, et on me mande qu'il est de toute impossibilité d'avoir une place de conclaviste. Tous les cardinaux qui doivent arriver ont pris des engagements et il est arrivé icy vingt abbés français, tous grands vicaires ou aumôniers du Roy, tous portant de bons noms, et il n'y en a que six de placés. Tout le reste est sur le pavé : entre autre M. l'abbé de Villovielle parent et grand vicaire de M. le cardinal de Bernis (1).

Lettre de Monsieur de Joubert au même.

Montpellier, le 18 novembre 1774.

Je reçois dans ce moment, Monsieur, la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire le 15 de ce mois, avec tout ce qui y étoit joint. La lettre attribuée à M. le comte du Barry

(1) Le cardinal de Bernis avait à Rome une grande influence, si l'on en croit la lettre suivante qui lui fut envoyée après l'avènement du pape Pie VI en 1775, par le marquis de Jovyac :

..... Votre Eminence avoit fait de son cabinet de Versailles le pape Clément XIII ; son successeur vous devoit la thiare et c'est encore à la sagesse et à la profondeur de vos vues que l'Eglise et la maison de Bourbon voyent aujourd'hui monter sur le throne pontifical un chef qui comble toutes ses espérances. La gloire, Monseigneur, que vous vous êtes si justement acquise en Italie fait doublement désirer votre retour en France. Plusieurs lettres de Paris annoncent que votre Eminence doit se rendre à la cour ; personne ne le souhaite plus ardemment que moy.....

[JOVYAC].

Lettre du Cardinal de Bernis au marquis de Jovyac.

A Rome, ce 14 mars 1775.

Je vous remercie, Monsieur, de la continuation de l'amitié qui vous intéresse à ce qui me regarde, et qui vous fait penser si obligeamment sur mon compte.....

LE CARD. DE BERNIS.

me paroist une plaisanterie assés incipide ; il vaudroit beaucoup mieux qu'on eût mis la main sur lui et sur tout ce qu'il avoit si injustement amassé en argent et en bijoux ; la plaisanterie auroit été alors bien meilleure de mettre dans sa bouche sous forme d'élégie des expressions sur la comparaison de son ancien état avec celui où il seroit actuellement (1).

Les vers sur le Roy en réponse à celui qui demande ce qu'on en dit, ont le mérite de la vérité, mais non celui de la bonne poëzie ; mais je ne sçaurois assés vous témoigner le plaisir que j'ai eu de la réponse qu'il a faite à M. de Maurepas. Elle fait un honneur infini à ce prince, et elle est fort bien assortie à tout ce qu'on dit de lui...

J'ai été bien mortifié de voir dans la gazette de France qu'on craint pour les jours de l'Impératrice Reyne (2) ; cette princesse doit être bien chère à la France qui doit la regarder comme son amie, indépendamment de ses grandes qualités ;

(1) Extrait d'une lettre de M. de Joubert en date du 27 mai 1774 :
Vous trouverés cy joint quatre vers qui ont été faits à Toulouse en patois de Goudouli (*a*) et qui ont été envoyés, à ce qu'on assure, au comte Guillaume (*b*) qui y fesoit sa résidence ; vous verrés aussi la réponse qu'on y attribue :

Barils et Barillons, impudento canaillo,
Jesus Mario, moun Diou, coumo sets atrapats !
anen, despachats bous, bélis nobles de paillo,
tournats bous al fumié dount erets escapats ! (*c*)

RÉPONSE

C'est aujourd'hui qu'on n'a pas tort,
de me nommer Du Barry mort.

(2) Marie-Thérèse, impératrice d'Allemagne et reine de Hongrie.

(*a*) Goudouli est le nom populaire de Pierre Goudelin, né et mort à Toulouse (14 juillet 1580-16 septembre 1649), qui fut le rénovateur de l'idiome toulousain. Ce fin lettré aurait pu, dit-on, écrire en grec, latin et même français. Il préféra se consacrer à sa langue natale, avec laquelle il produisit des chefs-d'œuvre. On peut le mettre en présence de Malherbe, puisque tous deux consacrèrent une ode à la mort d'Henri IV. Notre glorieux Toulousain ne souffre pas de la comparaison (Note de M. Passerieu).

(*b*) Guillaume comte du Barry, marié en 1768 à Jeanne Bécu, maîtresse de Louis XV ; il ne vécut jamais avec elle, et quand elle eut été guillotinée sous la Terreur, il se remaria le 7 thermidor an III à Madeleine Lemoine (dont suite). Il mourut le 28 novembre 1811 (Note due à M. Rodière).

(*c*) Nous devons à l'amabilité de M. Passerieu, conservateur adjoint de la bibliothèque de la ville de Toulouse, à la date du 10 février 1915, la traduction suivante :

Barils et Barillons, impudente canaille,
Jésus-Marie, mon Dieu, combien vous êtes mystifiés !
Allons, dépêchez-vous, jolis nobles de paille,
Retournez au fumier dont vous étiez échappés !

au lieu que l'Empereur (1), suivant ce qu'on assure communément, ne l'est point du tout, et conserve le dessein de revenir sur la cession de la Lorraine.....

JOUBERT.

Année 1775.

Sommaire : Renseignements sur les réformes survenues en la présente année.

Lettre de M. l'abbé d'Aurelle au marquis de Jovyac.

Valence, 5 février 1775.

..... Les lettres que je reçus hier de Paris ne m'apprirent rien de nouveau et que vous ne sachiez vous même : que M. de St Germain étoit toujours occupé de ses projets de réforme ; que le Parlement ne vouloit pas enregistrer les arrangemens du controlleur général, et qu'il faisoit à Paris un froid aussi violent qu'en 1709 et que nos observateurs avoient remarqué qu'il étoit même monté à un quart et demi de plus.

Un gazetier nous a dit que M. le duc d'Aiguillon, voiant que le Roi alloit à l'économie, avoit donné généreusement sa démission des chevaux légers, ce corps ne pouvant plus subsister après une si grande réduction. C'est un bel exemple aux yeux de ceux qui jugent sainement les choses, mais qui aux yeux des censeurs ne paroît que l'action de dépit. Ne rendra-t-on jamais justice au mérite? C'est bien beau à M. votre fils et à Madame votre brüe d'être allé à Aiguillon ; le vrai attachement se connoit dans la disgrace....

DAURELLE.

Lettre du maréchal duc de Tonnerre (1) *au même.*

Paris, le 25 juillet 1775.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 18 courant. Je suis très sensible, comme je le

(1) Joseph II.
(2) Gaspard, duc de Clermont-Tonnerre, maréchal de France (A. d. F. et d. J., sept lettres).

dois, au compliment que vous me faites sur la grâce que le Roy a bien voulu m'accorder. Je vous prie d'en agréer tous mes remercîments. Je désirerois de tout mon cœur qu'il se présentât des occasions de vous prouver mon zèle et mon affection.....

LE MAR[l] DUC DE TONNERRE.

Lettre de Dom Bourotte au même

Paris, le 7 août 1775.

..... Vous savez que nous avons un nouveau gouverneur de la province, et il me paroit que les Languedociens de Paris en sont fort contents. Je souhaite que cette nouvelle promotion vous fasse plaisir aussi et puisse vous devenir de quelque utilité.

Madame la comtesse d'Artois nous a donné hier sur les quatre heures du soir, après une heure et demie de douleur, un prince qui se porte très bien ; tous ceux qui l'ont vu disent qu'il paroit avoir bonne envie de vivre et qu'il est aussi bien qu'il peut être le premier jour de sa vie. On le nommera duc d'Angoulême (1). Sa mère se porte aussi à merveille, autant que son état peut le permettre.

Le Roi va supprimer les fermes de messageries et carosses qu'il unira aux postes, pour la commodité des voyageurs, qui moyennant 12 ou 15 sous par lieues seront transportés plus promptement et plus commodément partout où ils voudront. C'est M. le Contrôleur Général qui a la surintendence de cette régie et des postes, sans vouloir aucuns honoraires. La régie commencera le 1er octobre prochain.....

F. BOUROTTE.

Lettre du comte de Saint-Germain au même.

A Versailles, le 30 novembre 1775.

Je suis très reconnoissant, monsieur, du compliment que vous avez la bonté de me faire sur la grâce dont le Roy m'a

(1) Charles-Antoine de Bourbon, duc d'Angoulême, mort à Goritz, le 3 juin 1844.

honoré, et vous prie d'agréer mes sincères remercimens de toutes les choses obligeantes que vous voulez bien me dire à cette occasion.....

SAINT-GERMAIN (1).

Année 1776.

Sommaire : Notes généalogiques et relation de faits divers.

Lettre de Dom Bourotte au marquis de Jovyac.

A Paris, le 7 février 1776.

Il y a plus de trois semaines que j'ai pris pour vous les 9e, 8e et 10e volumes du Dictionnaire de la Noblesse, presque aussitôt que le dernier commençoit à être en vente ; et je vous l'aurois annoncé sur le champ, si le froid rigoureux et long que nous avons eu ici m'avoit permis de tenir la plume seulement un quart d'heure. Il sera parlé longtemps de l'hyver de 1776, le plus considérable qu'il y ait eu de tout ce siècle, du moins à Paris. Dieu merci, le tems va toujours en se radoucissant depuis 4 ou 5 jours, et il faut espérer que nous n'en aurons plus de pareil. Voilà donc cinq volumes du dictionnaire en question, que je voudrois bien vous faire passer ; et vous me feriez grand plaisir de m'en fournir l'occasion ou les moyens.....

J'ai pris beaucoup de part à la suppression des régimens provinciaux et de leurs états-majors. Cela réduit Monsieur le comte à la moitié de ses appointements, mais c'est peut être un mal pour un plus grand bien, et j'espère qu'il sera bientôt employé plus avantageusement. Il faut voir la suite de ces réformes, aux quelles le ministre ne peut travailler que par degrés. On dit aujourd'hui qu'il est malade, ses collègues travaillent aussi beaucoup. Le public impatient ne voit rien paroitre, mais ce n'est qu'avec le temps que la besogne se fait.....

F. BOUROTTE.

(1) Claude-Louis, comte de Saint-Germain, ministre de la Guerre en 1775 (A. d. F. et d. J., une lettre).

Lettre de Monseigneur l'archevêque d'Aix (1)
au comte de Jovyac.

A La Rochebernard, ce 17 avril 1776.

Je vous demande, Monsieur, bien des pardons de n'avoir pas répondu plustost à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je voulois voir M. le comte de St Germain avant de vous répondre. Vous sçavez qu'il a été longtemps retiré, soit par incommodité, soit pour son travail. Je ne l'ay point pu voir, et je suis party pour venir en Bretagne. Je suis bien fâché que ces délais au milieu de beaucoup d'affaires m'aient fait pendant quelque tems perdre de vue la réponse que je vous devois. Je seray surment très empressé a faire dans toutes les occasions ce qui peut vous être agréable..... Je mande à ma sœur que quand je seray à Paris je la prieray de me faire part de ce que vous pourrez désirer et je m'en acquitteray avec autant de zèle que d'exactitude.....

† L'ARCH. D'AIX.

Lettre du comte de Maurepas au marquis de Jovyac.

A Versailles, le 7 juin 1776.

Je vous suis très obligé, Monsieur, de la part que vous prenez à ce qui m'intéresse. Soyez persuadé que j'y suis très sensible et que je serois fort aise de vous procurer la satisfaction que vous désirez par raport à M^rs vos fils; mais cet arrangement ne dépend pas de moy; il faut vous adresser à M. le comte de St Germain que cela regarde et à qui je ne peux qu'en parler.....

MAUREPAS (2).

Lettre de Dom Bourotte au même.

A Paris, le 10 mai 1776.

Il est vrai qu'il y a longtemps que je n'ai eu l'honneur de vous écrire, faute d'avoir des choses utiles nouvelles et

(1) Jean-de-Dieu-Raymond de Boisgelin de Cucé, archevêque de Tours en 1802, cardinal, membre de l'Académie (A. d. F. et d. J., une lettre).

(2) Jean-Frédéric Phélypeaux, comte de Maurepas, homme d'Etat (A. d. F. et d. J., trois lettres).

certaines à vous marquer. Ce n'est pas qu'il ne se tienne beaucoup de propos assez curieux et intéressans, mais qui n'ayant d'autre fondement que l'imagination, se trouvent ordinairement détruits dès le lendemain. Ce n'est aussi qu'il ne se passe beaucoup d'évènemens importants, comme vous savez; mais on n'en est jamais instruit avec quelque assurance, que quand ils arrivent, et dès lors ils sont publics et vous les apprenez par les voyes ordinaires presque aussitôt que moi; je vous les marquerois toujours trop tard et en conséquence inutilement pour vous. Je puis cependant vous annoncer aujourd'hui que le Roi fit hier la revue de ses deux régiments des gardes par un fort mauvais tems, et la gazette ne vous le dira qu'après moi. Vous me faites grand plaisir de m'apprendre que M. le comte est nommé colonel en second dans la promotion qui se fait. Quelque modique traitement qu'il ait, il vaut beaucoup mieux être placé et employé que de rester dans l'expectative; et je souhaite de tout mon cœur que messieurs ses frères aient le même avantage dans leur position, et qu'ils soient employés tout de suite.

F. Bourotte.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE

Abbeville. — Imprimerie F. Paillart.

28

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Échéance

The Library
University of Ottawa
Date due

a39003 002825429b
CS 599 .J58 1916
SAINT-POL, AMBROISE, C
EXTRAITS DE LA CORRESP

CE CS 0599
.J58 1916
COO SAINT-POL, A EXTRAITS DE
ACC# 1052477

U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 03 09 04 09 23 5